

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024
PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h45.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY (à partir de la délibération DE-2024-179), M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART (à partir de la délibération DE-2024-202), Mme DUHART (à partir de la délibération DE-2024-179), M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBÉ à M. CORREGE ; Mme MARTIN-DOLHAGARAY à M. ETCHEGARAY (jusqu'à la délibération DE-2024-178) ; M. ALQUIÉ à M. ERREMUNDEGUY ; M. PARRILLA-ETCHART à Mme LARRE (jusqu'à la délibération DE-2024-201) ; Mme DUHART à Mme DELOBEL (jusqu'à la délibération DE-2024-178) ; Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE ; M. ARCOUET à M. UGALDE ; Mme ZITTEL à Mme DURRUTY ; M. ESTEBAN à Mme CAPDEVIELLE ; M. ETCHETO à Mme BROCARD

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

M. BOUTONNET-LOUSTAU termine l'appel.

M. ETCHEGARAY : Merci, mon cher collègue. Nous allons commencer la séance, dans un contexte un peu particulier. Je n'en dis qu'un mot, puisque vous êtes évidemment informés de cette crue que connaît actuellement notre territoire, et en particulier notre ville, qui n'est pas épargnée, la Nive étant évidemment, comme vous le savez, le lieu où sont stockées toutes ces eaux qui sont tombées sur nos montagnes et dans la vallée de la Nive. Crue qui est donc annoncée, à cet instant, jusqu'à 18h15, demain à partir de 4h30, et aussi dans l'après-midi avec, semble-t-il, des niveaux assez inquiétants à partir de 16h50. Tous ces épisodes de précipitations sont associés, bien sûr, à des coefficients de marée, comme vous le savez, de 110 pour jeudi, 112 pour vendredi. Tout cela peut engendrer des débordements importants et en engendre déjà sur la Nive et sur l'Adour. La ville de Bayonne appelle donc à la prudence. La police municipale a, depuis déjà plusieurs heures, appelé la population à la prudence, comme à chaque fois. C'est une simple information de début de séance, que je voulais vous donner. Espérons que les choses vont bien se passer, malgré tout.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du mercredi 17 juillet 2024

M. ETCHEGARAY : Nous approuvons, si vous en êtes d'accord, le procès-verbal de la séance du 17 juillet, notre dernière séance du Conseil municipal, puisque vous avez reçu transmission de ce procès-verbal et que vous n'avez pas fait, en amont, d'observations. Si vous n'avez pas fait d'observations, vous pouvez encore en faire en séance. Si tel n'est pas le cas, je considère donc qu'il est approuvé.

LE PROCÈS-VERBAL EST ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des dispositions des articles L.2112-22 et L2112-23 du Code général des collectivités territoriales

M. ETCHEGARAY : J'en arrive, mes chers collègues, au premier rapport de cette séance, qui porte sur les décisions prises dans le cadre des dispositions du Code général des collectivités territoriales, et concerne donc les décisions prises par le Maire. Vous avez eu le détail, vous avez demandé des éclaircissements, des précisions pour un certain nombre de ces décisions. A priori, vous les avez reçues. Vous pouvez encore, évidemment, faire des observations en séance, si vous le souhaitez. Si quelqu'un veut prendre la parole ? Allez-y.

M. BERGÉ : Oui, nous avons posé des questions en commission, mais nous n'avons pas toujours les réponses en opportunité politique. On a des réponses factuelles des services. Nous constatons que vous travaillez beaucoup, puisqu'il y avait 74 décisions du Maire, en plus des 70 délibérations. Donc nous voudrions avoir, juste sur deux questions, quelques informations spécifiques, notamment concernant le droit de préemption et l'achat du lycée du Guichot. Je pense qu'on a dû vous faire remonter les questions.

M. ETCHEGARAY : Quel numéro ?

M. BERGÉ : 64. Ça va vous rassurer, nous commençons assez haut dans la liste des délibérations.

M. ETCHEGARAY : Oui, cela me rassure.

M. BERGÉ : Donc concernant la préemption et l'achat du lycée du Guichot, pour près de 3 millions d'euros, ce qui n'est pas rien, les questions que nous nous sommes posées, auxquelles nous n'avons pas vraiment eu de réponses très claires en commission, sont : pourquoi ? N'est-ce pas un peu cher, vu l'état ? Il y a une évaluation des domaines, mais on sait que l'état est un peu en doute. Justement, a-t-on une évaluation du coût des travaux sur le Guichot ? Ensuite, en termes d'organisation et vu qu'a priori cela va rester un établissement scolaire sous contrat, quelles sont les modalités, pour une municipalité, pour pouvoir accueillir l'établissement scolaire qui va continuer à enseigner, et comment vont être gérés les travaux, s'il y a des travaux à faire pendant la présence de l'établissement scolaire ? Est-ce que ce n'est pas une opération, au regard de l'urgence, on nous a fait part de l'urgence dans laquelle la décision avait été prise, qui pourrait porter un certain risque financier, du fait qu'on ne maîtrise pas obligatoirement l'état du bâtiment ? Voilà, Monsieur le Maire.

M. ETCHEGARAY : Merci. Question que je comprends très bien. C'est le même sujet ?

M. DUZERT : Oui, c'est sur cette question-là, puisque nous étions en commission avec M. BERGÉ, c'est lui qui a soulevé cette affaire. Il n'y a rien à rajouter à ce qu'a dit M. BERGÉ ou presque.

M. ETCHEGARAY : Ce n'est pas une affaire.

M. DUZERT : À 3 millions, ça commence à être une affaire !

M. ETCHEGARAY : c'est un sujet.

M. DUZERT : À cette somme là, tout le monde écoute ! Juste un partage, on pense que c'est quand même quelque chose à faire au niveau du patrimoine public. Même si après... Par contre, je suis un peu déçu. Je ne voudrais pas occulter toutes les questions qu'a posées M. BERGÉ, mais je suis un peu déçu parce que la veille nous avions une réunion de la commission Éducation où j'ai posé une question sur le Guichot. J'ai demandé s'il y avait des interrogations sur le devenir, ce qu'il pouvait s'y passer, et ma question a été balayée en me disant qu'il n'y avait rien, que personne n'était au courant de rien. C'était donc la veille. Mme Christine MARTIN-DOLHAGARAY n'est pas arrivée, je ne sais pas si elle est venue ou pas, mais la veille, en commission Éducation, j'ai demandé si au Guichot il allait se passer quelque chose au vu de ce que nous avons vu dans l'été. Et les présents, tant des services que l'élue en charge de l'éducation, il n'y avait pas qu'elle, tout le monde m'a dit qu'il n'y avait rien. Je trouve donc que c'est un peu un manque de respect. Je n'avais pas lu les délibérations de Monsieur le Maire, on peut me le reprocher, mais je trouve que c'est un petit peu un manque de respect. Parce que je pense que beaucoup de monde dans la pièce était au courant et on ne m'a pas répondu. Vous savez que je ne me vexe pas beaucoup, pas facilement. Mais il y a eu un peu un manque de respect, je dirais, sur ce coup-là. Je tenais à le dire officiellement. Mme Christine MARTIN-DOLHAGARAY n'est pas là, c'est un peu dommage, parce qu'on travaillait plus intelligemment d'habitude. Nous aurions pu avoir un début de réponse, mais M. BERGÉ a posé toutes les bonnes questions, de toute façon, dans la commission finances. Merci.

M. ETCHEGARAY : Merci. Il y avait d'autres sujets ? Il n'y avait pas d'autres sujets. Je n'ai pas dit « affaires », d'autres sujets.

M. ETCHEGARAY : Il y en a beaucoup d'autres ? Un seul. Je réponds sur la délibération 64, parce que votre question est parfaitement légitime. Vous le savez tous ici, d'une part, la plupart des biens qui se trouvent dans le centre-ville, je serais tenté de dire dans tous les espaces urbanisés de cette ville, au-delà même du centre-ville, ces terrains sont soumis au droit de préemption. Droit de préemption qui, bien évidemment, ne peut être exercé que pour autant qu'il soit motivé. Je vais y revenir. Il y a fort longtemps, étant élu dans cette mairie depuis 1995, que nous avons une petite liste d'immeubles appartenant accessoirement à des institutions religieuses ou à l'armée, sur lesquels nous exerçons un regard acéré. Car ces immeubles occupent une position stratégique et que, au regard de cette donnée-là, il nous paraissait essentiel de pouvoir exercer éventuellement nos droits. J'ouvre une parenthèse pour dire que nous avons créé, Mme DURRUTY le souhaitait depuis fort longtemps et j'y étais favorable, un droit de préemption sur les fonds de commerce lorsqu'on a appris que les Galeries Lafayette allaient être vendues, en réalité cédées, pour partie. Il faut que nous disposions, les collectivités territoriales, de moyens juridiques. Je plaide d'ailleurs au niveau de l'État, Madame la Députée, pour que nous ayons davantage de moyens. Nous en avons un, qui s'appelle le droit de préemption. Oui, j'assume le fait d'avoir exercé le droit de préemption sur ce bien, qui est placé là où vous savez. Je ne vous ferai pas l'affront de vous dire que c'est un bien qui est sur cinq niveaux, que la surface construite est au total de 4 000 m². Son usage, vous le connaissez, c'est une activité éducative, à savoir le lycée professionnel Le Guichot. Il y a aussi quelques autres occupations, mais dans les détails desquelles je ne vais pas entrer. Quand vous recevez une DIA, une déclaration d'intention d'aliéner, vous avez le nom du vendeur, le nom de l'acquéreur, le montant du prix de cession du bien et avec ça, vous vous débrouillez. Et dans les services, il y a des élus qui sont aussi dans les collectivités territoriales, savent que c'est un exercice qui n'est pas simple que celui, effectivement, de se positionner là-dessus. Je l'ai donc fait, pour le prix de 3 millions d'euros, qui est le prix affiché comme étant celui de cession dudit bien. En réalité, ces biens constituent des apports. Ce n'est pas une cession foncière classique. Ce sont des apports, en réalité, d'un bien immobilier d'une association X à une association Y. X, c'est Saint-Louis, complétez si je me trompe, et l'association qui est donc l'acquéreur, qui est sous le giron, bien sûr, de l'autorité diocésaine, s'appelle l'APEC. Juste pour vous dire que c'est avec cela qu'il faut bosser et qu'il faut se poser des questions. Alors quand vous avez un bien qui a une emprise, je viens de le dire, qui est vendu pour un prix, je viens de le dire, et que vous connaissez les prix moyens des cessions, vous dites que c'est un peu cher, je ne commente pas si c'est cher ou pas. J'ai estimé que la Ville devait l'acheter. Et je vais vous dire, sans hésiter, cela m'a valu un entretien dès potron-minet, à l'heure du petit-déjeuner, avec Monseigneur l'Évêque, à l'évêché. M. Alain DUZERT n'aurait pas pu m'accompagner dans un tel lieu, et j'ai dû expliquer à Monseigneur l'Évêque que nous n'avions rien contre le fait que le lycée du Guichot puisse continuer. Vous savez quel est le travail du Guichot, qui est très important. Ils ont entre 150 et 200 élèves à peu près, je ne suis pas capable de dire combien précisément, c'est de cet ordre-là, 160 je crois, et ils doivent continuer de pouvoir assurer leur enseignement. Du reste, cette préemption a été réalisée en connaissance de cause de cette occupation, qui est d'ailleurs une occupation partielle, très partielle, je dirais même très, très partielle. 4 000 m², vous savez ce que sont les classes, vous connaissez les lycées, Monsieur le Conseiller régional, donc il faut se dire une chose, c'est que la Ville ne pouvait pas rester taisante. Cela a mené à rencontrer l'évêque et à considérer qu'il y avait lieu de discuter avec l'évêché, et le bien a été retiré de la vente. Ce n'est pas dans la délibération, dans le rapport que vous avez eu, cela date de quelques jours.

M. ETCHEGARAY : C'est possible. Bon, le bien a été retiré de la vente, avec la précision qu'il fallait que l'on se rencontre. On va se rencontrer. Quant aux unités d'enseignement qui se trouvent à l'intérieur de cet établissement, il semblerait que l'autorité diocésaine réfléchisse à un positionnement sur un autre lieu. Je ne sais pas lequel, même si je devine un peu, mais autrement dit, la volonté des institutions religieuses est aujourd'hui de regrouper les biens, en

tout cas les activités, sur un même lieu. Et vous savez aussi, pour parler de tout ce qui relève de la magistrature de l'évêque, si j'ose dire, que ce regroupement va être effectué dans un immeuble qui va être construit à côté de l'église Saint-Léon. Tout ceci a été évoqué un jour ici même, je ne sais pas à quelle occasion, donc je vous le répète. Ceci pour vous dire qu'il y a des cessions immobilières qui interviennent, pour des raisons uniquement de reconstitution des fonciers. On comprend parfaitement cette chose-là, sachant que ces bâtiments sont souvent en mauvais état. Vous l'avez dit, M. BERGÉ, en mauvais état. Parfois même en très mauvais état. Un état de péril a été déclaré, M. Alain DUZERT s'en souvient, pour l'immeuble dont je vous parle et nous a même amenés, la veille des fêtes de Bayonne, à envisager la fermeture de deux rues. Je peux vous assurer que cela nous a fait un petit peu trembler. Voilà. J'ai été un peu long, c'était pour expliquer à la fois le contexte, vous en dire un peu plus, parce que je comprends que c'était un peu sec, une décision du Maire. Et vous avez raison, vous avez des questions, je le ferais à votre place de la même manière. Donc j'ai tenté d'y répondre. Il n'y a plus d'objet à ce que je suis en train de vous dire, puisque le bien a été retiré de la vente. Mais ça, je ne le savais pas, c'est postérieur. Comment ?

M. TOLLIS : On l'a su ce mardi.

M. ETCHEGARAY : On l'a su ce mardi, c'est ce que me dit notre DGS. Voilà, j'ai répondu à ce sujet.

M. BERGÉ : Donc du coup, ça aura un impact sur les finances ? Parce que j'imagine que nous avions prévu de...

M. ETCHEGARAY : Ah oui, excusez-moi. Je vais vous dire une chose : c'était avant que n'arrivent les mauvaises nouvelles qui nous viennent de là-haut, dont on parlera peut-être tout à l'heure, mais il était hors de question que cette somme de 3 millions d'euros soit payée par la Ville de Bayonne.

M. ETCHEGARAY : J'avais pris contact avec un opérateur. Vous avez deviné que ce bien, on l'imagine tout simplement pour faire des logements, en particulier des logements sociaux. Des logements que l'Office Public de l'Habitat, Habitat Sud Atlantic, adossé à la Communauté d'agglomérations, était prêt... parce que j'avais appelé, bien sûr, M. Lausséni SANGARÉ avant que de décider de préempter. Parce qu'on sait bien qu'on ne décide pas comme ça, les 3 millions, on ne les avait pas prévus.

M. BERGÉ : C'est pour ça.

M. ETCHEGARAY : On ne les avait pas prévus du tout. Et si nous avons d'ailleurs préempté pour motif de logement, c'est-à-dire l'exécution de notre PLH, c'est pour cette raison-là. Voilà, j'ai été assez long parce que je préfère vous dire les choses en transparence. Peut-être qu'un jour il se passera un droit de préemption, mais ce sera dans 10 ans peut-être, dans 15 ans, peut-être avant, sur des biens qui sont très stratégiques et appartenant, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, à différentes grandes institutions.

Mme BENSOUSSAN : Qu'en est-il des travaux et des arrêtés de périls, justement ? Est-ce qu'il y a un engagement du propriétaire, du coup, pour faire des travaux ? Parce que, bon, vu l'implantation...

M. ETCHEGARAY : C'est dommage que M. Serge ARCOUET ne soit pas là, parce que c'est l'homme qui est le plus avisé sur ce type de sujet, mais Mme Sophie CASTEL ?

Mme CASTEL : Oui, je peux peut-être, si vous me permettez, apporter quelques informations, puisque j'ai participé à toutes les commissions de sécurité. Entre autres celle d'il y a deux ans, qui a valu effectivement la décision d'une mise en péril, ce que disait justement Monsieur le Maire, au croisement de deux rues. La prochaine commission Sécurité, qui devrait lever toutes les réserves, a lieu le 7 novembre. Là, ils sont en train de terminer les travaux de sécurisation de cet angle, de la rue Lagréou et de la rue Gosse.

M. ETCHEGARAY : Les travaux d'extrême urgence, Madame, avaient été entrepris très rapidement.

Mme CASTEL : Tout à fait.

M. ETCHEGARAY : Et le péril imminent avait été levé. Je crois que c'est l'entreprise Zamora qui avait fait les travaux.

Mme CASTEL : Tout à fait. Et la prochaine commission Sécurité est le 7 novembre, en début d'après-midi.

M. ETCHEGARAY : Merci, nous répondons donc à vos questions. Il y avait un deuxième sujet, Mme HERRERA LANDA ?

M. BERGÉ : Non, c'est moi sur la 74, la dernière, donc il n'y en aura pas d'autre après, sur le projet de démembrement au niveau du Séqué. En lien avec le débat extrêmement qualitatif que nous avons eu lors du dernier Conseil municipal, justement sur le caractère stratégique de ce projet, Séqué 4, ou non, dans un contexte d'absence de PLUI. Je vais d'abord questionner le maire, également le juriste. Dans un premier temps, suite à un avis négatif de la commissaire enquêtrice, il y a normalement 3 mois pour la commune, il me semble, pour confirmer l'intérêt général du projet. Or, le rapport de la commissaire enquêtrice était le 10 janvier 2004. 2024, pardon ! Autrement, ce serait passé depuis longtemps. Et la première fois où cette confirmation de l'intérêt général du projet a été rappelée, c'est lors de notre Conseil municipal du 30 mai. On est donc au-delà des 3 mois prévus par l'article R112.23 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Donc est-ce que cela pose un problème par rapport à ce projet ? Ensuite, et d'autre part, nous nous sommes rendus compte à posteriori de ce point-là, c'est vrai que les questions du Maire, nous comprenons qu'il y ait un système de délégation et qu'il faut qu'il puisse avancer. Mais sur des dossiers aussi stratégiques, avec des débats, peut-être les mettre par principe au sein du Conseil municipal pour information. C'est quand même un dossier... Les débats étaient extrêmement qualitatifs, vous aviez vu que nous avons une position réservée mais constructive sur le dossier, c'est donc pour que nous puissions continuer à débattre avec vous. En plus dans le contexte du débat du PADD qu'on va avoir aujourd'hui, tout cela est quand même très fortement lié. Il y a donc une question de droit et ensuite une question d'opportunité, en termes de débats qualitatifs sur des projets comme ceux-là.

M. ETCHEGARAY : Vous avez dit des choses que je n'ai pas besoin de contredire parce que c'est tout à fait exact : ce dossier a fait l'objet d'un avis défavorable de la commissaire enquêtrice, nous avons eu l'occasion d'en parler ici. Sur la question de droit, ces questions-là sont traitées par la Communauté d'agglomération, qui a la compétence en matière de planification urbaine. Il s'agissait ici d'un MECDU, d'une mesure de mise en compatibilité du document d'urbanisme. Et donc, cette question a été abordée par le Conseil communautaire.

M. BERGÉ : Mais après.

M. ETCHEGARAY : Elle a été abordée récemment, je ne sais plus quand c'était, mais je suis persuadé qu'elle a été abordée récemment.

M. BERGÉ : C'était postérieur au Conseil municipal, donc on est encore plus loin des trois mois.

M. ETCHEGARAY : Non, c'est plus tard que cela a été évoqué, M. LACASSAGNE. Vous étiez absent.

M. ETCHEGARAY : Non, j'étais au Conseil communautaire. Je suis en train de dire que le Conseil communautaire a délibéré, je suis certain de ça. J'en suis absolument certain, puisque des questions ont été posées en Conseil communautaire, j'y ai répondu, M. Alain LACASSAGNE avait une indisponibilité ce jour-là.

M. BERGÉ : 15 juin, le Conseil communautaire. Donc postérieur au Conseil municipal.

Mme HERRERA LANDA : C'était dans la délibération municipale, il fallait que l'on se prononce et ensuite il y aurait un vote en Conseil communautaire.

M. ETCHEGARAY : Oui, et donc le Conseil communautaire a tranché. Voilà. Donc l'intérêt général, vous avez raison, en droit il faut que l'intérêt général soit confirmé par une délibération pour pouvoir passer outre, en quelque sorte, l'avis défavorable. Je me rappelle parfaitement de votre intervention, parce que vous avez été très mesuré, disons cela comme ça, eu égard à ce qu'est la programmation de cette opération. Particulièrement par les temps qui courent, je me demande ce que nous pourrions construire dans les années qui viennent. Et il faut être satisfait que l'on puisse encore trouver des terrains sur lesquels on peut faire des opérations. Je vous rappelle ici, pas dans le détail : 45 % de logements sociaux, avec une proportion de PLAI et de PLUS importante. Parce que vous le savez comme moi, je le répète à l'envie, 65 % des personnes qui sont éligibles à un logement social relèvent du PLAI ou du PLUS. 65 % ! Or, aujourd'hui, on construit dans la plupart des communes des biens qui ne s'adressent pas à cette population, qui ne peut donc pas être logée. Donc l'opération, que vous avez trouvée assez vertueuse de ce point de vue, est intéressante, parce que nous aurons effectivement 15 % de PLAI, je parle sous contrôle de M. LACASSAGNE, et également du PLUS. J'ai donc répondu à votre question.

M. BERGÉ : Oui, mais sur la question du délai de 3 mois après l'avis négatif, est-ce que ça pose un problème, justement, sur le caractère de réaffirmation de l'intérêt général ?

M. ETCHEGARAY : Non.

M. BERGÉ : Non ?

M. ETCHEGARAY : Non.

M. BERGÉ : Bon, d'accord.

M. ETCHEGARAY : Écoutez, si vous voulez que je vous fasse une petite note là-dessus pour répondre à la question...

M. BERGÉ : Oui.

MME HERRERA LANDA : Par écrit.

M. ETCHEGARAY : Nous allons le faire. Les services notent et nous vous répondrons.

M. BERGÉ : Très bien. Merci beaucoup.

M. ETCHEGARAY : En tout cas, je vous remercie de ces questions constructives.

DONT ACTE

2. Adhésion au Biltzar des communes du Pays Basque

M. ETCHEGARAY : Je continue par une délibération qui concerne l'adhésion au Biltzar des communes du Pays Basque. Le Biltzar est en train de se reconstituer, sous la présidence de M. Daniel OLÇOMENDI, avec également dans le bureau M. Eneko ALDANA-DOUAT, respectivement maires de l'intérieur et de Ciboure. Ce Biltzar a l'intention de faire des choses et c'est fort bien. Je les ai reçus plusieurs fois, en tout cas les membres du Conseil d'administration. Il s'agit pour nous formellement d'adhérer, de désigner un titulaire, je me propose d'être le titulaire, et un suppléant, je propose que ce soit Mme DURRUTY qui assure cette fonction de suppléante. Je mets aux voix : abstentions ? Votes contre ? Il n'y en a pas, c'est adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3. Communauté d'agglomération Pays Basque – Rapport d'activités 2023

M. ETCHEGARAY : Nous poursuivons avec le Rapport d'activités de la Communauté d'agglomération, Mme DURRUTY.

Mme DURRUTY : Oui, il s'agit du Rapport d'activités de la Communauté d'agglomération pour l'année 2023. En application de l'article L5211-39 du CGCT, il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la production par la Communauté d'agglomération Pays Basque de son Rapport d'activités pour l'année 2023, approuvé par le Conseil communautaire du 15 juin 2024 et qui n'appelle pas de vote.

M. ETCHEGARAY : Il n'y a pas de vote, bien évidemment, je passe donc au rapport suivant.

DONT ACTE

COMMERCE

4. Office de Commerce et de l'Artisanat de Bayonne – Avenant à la convention triennale

M. ETCHEGARAY : Le rapport 4, Mme DURRUTY, toujours vous, c'est un avenant à la convention triennale.

Mme DURRUTY : En effet, l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Bayonne (ODCAB) est hébergé au sein des locaux de l'Office de Tourisme de Bayonne, situé 25 place de Basques à Bayonne. La Ville rembourse les charges de fluides payées par l'ODCAB au réel sur production

d'une facture. Il est proposé d'intégrer une clause relative aux modalités de versement dans la convention de participation. Il est dans ce cadre demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant annexé à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Mme DURRUTY me demande si les membres du CA peuvent participer ? Je pense que ne pas participer au vote serait plus prudent. Qui est aussi à l'Office du commerce ? Mme Sylvie MEYZENC.

M. ETCHEGARAY : Il y a quelqu'un de l'opposition qui est à l'Office du commerce ?

M. ETCHEGARAY : Bon, mais ils ne sont pas dans l'exécutif, c'est moins grave. Écoutez, on note que ceux qui sont membres ne participent pas au vote, par prudence.

M. ETCHEGARAY : Absolument, aussi. Merci, la délibération est néanmoins adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participations au vote : 3, Mme DURRUTY, Mme MEYZENC, M. ALLEMAN

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

5. Schéma directeur d'aménagement des abords des remparts du secteur Mousserolles

M. ETCHEGARAY : On arrive, avec M. Jérôme AGUERRE, à la présentation de ce beau schéma directeur d'aménagement des abords des remparts du secteur Mousserolles.

M. AGUERRE : Dans la continuité de la rénovation en cours de finition des espaces paysagers de la Poterne, de nombreux Bayonnaises et Bayonnais, usagers de la ceinture verte et des glacis des fortifications, ont exprimé le souhait d'une amélioration du secteur dit « Parc de Mousserolles », situé entre la porte de Mousserolles et le Bastion royal. Un document-cadre d'aménagement de ce site, inscrit aux monuments historiques, a été élaboré. Ce plan a été réalisé dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage par une équipe composée d'architectes en paysage, urbanisme et patrimoine. Il propose les orientations et axes stratégiques des futures conceptions à réaliser par sous-secteur. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les axes stratégiques et les orientations de ce schéma directeur d'aménagement, joints à la note explicative de synthèse. Je tiens à préciser que la requalification de ce parc se fera plus précisément par la valorisation des quatre entrées du site et la proposition d'une cinquième, au niveau de la contre-garde de Mousserolles. Il y aura également une requalification de trois espaces spécifiques, avec la volonté que ces aménagements soient sobres et profitent de la qualité naturelle des lieux. Il s'agit donc d'un espace écologique comprenant un jardin partagé, qui existe déjà, qui a été créé récemment, un verger, une zone d'éco-pâturage, des parcours écologiques. Il y aura également un espace de loisirs et de bien-être, face au Bastion Saint-Jacques et aussi un espace Culture, visant à requalifier le Théâtre de Verdure au niveau de la porte de Mousserolles. Nous pratiquerons également la rénovation et l'uniformisation des cheminements et mobiliers urbains. Je tiens à préciser également qu'il n'y aura sur ce site aucun éclairage nocturne, pour préserver la biodiversité. Sauf, bien évidemment, au Théâtre de Verdure les jours où il y en aura besoin. Les travaux débiteront donc le premier trimestre 2025, avec la requalification de l'entrée

située au niveau du Bastion royal, par la réalisation d'une passerelle qui priorisera les mobilités douces, à savoir vélos et piétons. La réfection globale du site devrait être achevée en 2029.

M. ETCHEGARAY : Merci M. AGUERRE. Sur ce rapport, il n'y a pas de questions ? Allez-y.

M. BERGÉ : Juste deux remarques que j'ai partagées en commission, mais que je voudrais partager avec vous. Puisqu'en plus on m'a donné raison en commission, donc je voudrais le partager avec vous tous. D'une part, nous trouvons que le projet est extrêmement qualitatif. Il y a un terme qui a été utilisé lors de la présentation en commission, c'est de l'aménager un peu à l'anglaise, avec un caractère un peu sauvage. C'est quelque chose qui est extrêmement positif. On n'est pas dans le sur-aménagement, donc là-dessus nous vous suivons totalement. Mais j'en ai quand même profité pour dire que quand on parle de valoriser les remparts, je pense que les Bayonnais, dont je fais partie, sont fatigués de ces grilles au-dessus des remparts Lachepaillet, depuis maintenant près de dix ans, pour des raisons de sécurité. Il serait quand même grand temps, quand on parle, justement, de valorisation des remparts à Bayonne, d'obtenir un minimum d'accord. On ne peut pas mettre de garde-corps, parce que ça ne respecterait pas les canons de l'Architecte des bâtiments de France. Mais des grillages temporaires, de manière définitive au-dessus des remparts de Lachepaillet, ce n'est pas quelque chose de très satisfaisant sur du long terme. Je crois que tout le monde partage ce point-là, ça commence à être un peu long. Et je sais que la responsabilité n'est pas la vôtre, mais il faut quand même, à un moment, savoir raison garder pour trouver quelque chose d'aménagé. Déjà, ils ont été aménagés pour être dans l'état dans lequel ils sont. Ce ne sont pas les remparts d'origine, si vous voyez ce que je veux dire. Dans les faits, il faut que l'on puisse trouver quelque chose, parce que c'est insupportable.

M. ETCHEGARAY : Je partage ce que vous dites et cela nous agace profondément, de nous fracasser sans arrêt sur le positionnement de l'Architecte des bâtiments de France. S'agissant des monuments historiques, un positionnement qui est incontournable. Il est quand même assez paradoxal que l'autorité qui est là pour défendre le patrimoine soit, par son positionnement, à l'origine de quelque chose qui perdure. Je sais par M. MARINOT, nous en avons parlé, que nous allons reprendre contact avec l'Architecte des bâtiments de France. Parce que vous avez raison, merci. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux votes. Il n'y a pas d'abstentions ? De votes contre ? Visiblement, la délibération est adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE

6. Tarification d'enlèvement de dépôts sauvages de déchets sur la voie publique

M. ETCHEGARAY : Le rapport 6, M. DAUBISSE, s'il vous plaît.

M. DAUBISSE : Merci Monsieur le Maire. En préambule de ce rapport, je voulais vous dire assez fièrement que Bayonne brille de 4 étoiles. Je ne fais pas allusion à un célèbre guide gastronomique, mais tout simplement parce que Bayonne a obtenu la quatrième étoile du label Ville « Éco-propre », qui en compte cinq. Je voulais donc le mettre à l'honneur. Je vous rappelle que ce label récompense les villes qui s'inscrivent dans des actions et des politiques publiques qui valorisent le tri sur l'espace public, dans les écoles, la réduction des dépôts sauvages, la réduction des émissions de CO₂, notamment par l'utilisation de véhicules électriques, mais aussi la réduction de l'impact environnemental par la collecte des mégots. Ceci s'inscrit en totale cohérence avec notre Plan de transition écologique et solidaire. Ce qui me permet de faire le lien avec un petit message que je voudrais adresser aux équipes de M. Jean-Luc DUTEN

et de M. Fabrice CAUCHI, les agents de la propreté, pour les féliciter et saluer leur engagement et leur professionnalisme tout au long de l'année, mais aussi lors des grands événements que sont les Fêtes de Bayonne et la Foire au Jambon. Ils font leur métier de façon vraiment remarquable. Ils nous laissent une ville propre et magnifique tous les matins, il faut donc le mettre à l'honneur. Déchets qu'ils collectent lors de ces événements, mais que l'on retrouve aussi toute l'année, ce qui me permet de faire le lien avec ce rapport numéro 6, avec la tarification d'enlèvement des dépôts sauvages de déchets sur la voie publique. Malgré les services déployés à la fois par la CAPB en matière de collecte des ordures ménagères et par la Ville en matière de propreté urbaine, le dépôt anarchique de déchets demeure. En effet, la facturation de chaque enlèvement auprès des contrevenants, adoptée lors du Conseil municipal du 31 mars 2011, ne satisfait plus aux objectifs attendus et s'avère insuffisamment dissuasive, en particulier vis-à-vis des nombreux récidivistes. Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'adopter un nouveau principe de facturation, tel que détaillé en note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Je suis complètement d'accord avec vous pour dire que nos agents, sous la direction de Messieurs CAUCHI et DUTEN, font un travail remarquable, c'est notre fierté. D'ailleurs, tous les gens qui visitent Bayonne parlent beaucoup de ça et cela tient beaucoup à la mobilisation de nos agents. Vous avez raison de le dire. J'avais envie de dire juste une chose supplémentaire. Nous parlons là de tarification et d'enlèvement des dépôts sauvages, il arrive de temps en temps que l'on fasse des opérations coup de poing pour des dépôts sauvages, et que l'on tente de trouver l'identité (des contrevenants). D'ailleurs, souvent, on la trouve en ouvrant ces sacs. Et j'ai reçu récemment deux courriers de personnes, venues me dire leur agacement, l'atteinte à leur vie privée, des choses comme ça. Alors évidemment, on retrouve souvent dans les poubelles l'identité des responsables. C'est comme ça. Et si l'on veut éviter cela, il vaut mieux faire les choses plus correctement. Nous avons, je vous l'assure mais vous le savez, vous le vivez, vous le voyez devant chez vous, une forme d'incivisme qui va grandissante et c'est passablement agaçant. Parce que vous voyez des services, nous venons d'en parler, qui font un travail remarquable et à côté de cela... Ça tient à très peu de gens et c'est vraiment insupportable. Excusez-moi, je vous le dis parce que cela me vient à l'esprit et que ces courriers m'ont passablement agacé. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. Toponymie – Dénomination de voies et lieux

M. ETCHEGARAY : Rapport. On en est à la Toponymie, M. UGALDE.

M. UGALDE : Oui. La délibération est toute simple, mais je veux tout simplement la faire précéder du fait que, indépendamment des deux dénominations qui sont purement objectives et, on va dire, attachées aux origines du nom des lieux concernés, les trois autres noms qui, eux, sont des noms propres, appartiennent à des femmes. Donc trois femmes sur trois possibilités d'inscrire, je dirais, notre volonté de féminiser le plus possible la démarche toponymique à Bayonne, depuis quelque temps. Je voulais quand même le faire remarquer, parce que c'est un travail de fond, qui n'est en rien obligé par qui que ce soit. C'est en cela, d'ailleurs, qu'il est toujours satisfaisant de remarquer que le mouvement est de plus en plus naturel en la matière et souvent appuyé à l'unanimité par la commission. Je tenais donc ici à le souligner. Le document que je vous demande de valider est tout simple : il est demandé au Conseil municipal d'approuver les dénominations de voies et de lieux, comme détaillées en note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Mme HERRERA LANDA.

Mme HERRERA LANDA : Juste un petit commentaire, c'est que l'on féminise parce qu'on part de très, très loin.

M. ETCHEGARAY : Oui, c'est exact.

Mme HERRERA LANDA : Donc la parité...

M. ETCHEGARAY : Nous en sommes encore loin.

Mme HERRERA LANDA : Je n'ose pas donner un échelon temporel. Merci.

M. UGALDE : C'est une autre façon de voir les choses. Je suis toujours plus positif, je ne peux pas m'en empêcher.

M. ETCHEGARAY : Nous venons de loin, on est d'accord. Nous allons essayer de rattraper ça, on est d'accord aussi. Nous mettons aux voix : pas d'abstentions ? De vote contre ? Unanimité, c'est parfait.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CULTURE ET PATRIMOINE

8. DIDAM – Organisation de la 2ème édition de l'exposition « Talents du Pays Basque »

M. ETCHEGARAY : Rapport 8. Encore M. UGALDE sur le DIDAM.

M. UGALDE : Oui, l'organisation de la deuxième édition de l'exposition Talents du Pays Basque. L'exposition Talents du Pays Basque propose un aperçu sur la création contemporaine locale. Ce projet met en lumière trois artistes confirmés du territoire : Martine PINSOLLE, Miguel ETXEBARRIA et Mathieu PRAT, autrement dit deux artistes peintres et un artiste photographe. L'occasion de donner un coup de projecteur sur des pratiques artistiques et des thématiques différentes dans les trois salles de l'espace d'art contemporain. Pour la mise en œuvre de cette exposition, une enveloppe de 20 000 € est mise à disposition. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions relatives à cette exposition, qui rappelle ici que deux fois par an, pour le moins, le DIDAM sait aussi s'ouvrir aux propositions des artistes de qualité de notre territoire.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre, la délibération est adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9. Organisation de la 8ème édition du « Festival Points de Vue »

M. ETCHEGARAY : Nous passons au rapport numéro 9 et nous sommes sur la 8ème édition du Festival Points de Vue, avec M. LAIGUILLON.

M. LAIGUILLON : C'est facile de rebondir avec M. UGALDE, parce que le DIDAM s'ouvre aussi aux cultures urbaines et je tenais à remercier la commission du DIDAM pour cela. On va parler

de l'organisation de la 8ème édition du Festival Points de Vue. Désormais piloté par la Communauté d'agglomération Pays basque (CAPB) au regard de son rayonnement, le Festival Points de Vue se déroule du 16 au 20 octobre. Des fresques seront réalisées sur le domaine public, pour lesquelles deux conventions de mise à disposition seront établies au profit de la CAPB. Il s'agit de la mise à disposition de murs de la Gare et des contremarches sises rue Cabotte. Les missions et engagements de chacun des acteurs du festival sont définis au moyen d'une convention de partenariat entre la CAPB, la Ville et l'association Praxis/Galerie Kaxu. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions annexées à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, que je mets aux voix, il n'y a pas d'abstentions ni de vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10. Musée Bonnat-Helleu – Travaux d'extension et de restructuration – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

M. ETCHEGARAY : Nous arrivons, Mme CASTEL, à divers rapports concernant le musée Bonnat-Helleu. D'abord le rapport 10 sur un avenant à un marché de maîtrise d'œuvre.

Mme CASTEL : Oui, effectivement. Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la Ville de Bayonne a conclu en juillet 2016 avec l'équipe Agence d'architecture Brochet Lajus Pueyo un marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de restructuration et d'extension du musée Bonnat-Helleu. Par avenant de transfert conclu en juillet 2019, la société BLP & associés a été substituée à l'Agence d'architecture Brochet Lajus Pueyo pour l'exécution du marché cité ci-dessus. La mission de maîtrise d'œuvre, dont BLP & associés est mandataire, comprend un volet lié à la signalétique, entre autres l'intégration des cinq langues pour les textes de salles et le jalonnement dans le musée, confié donc à la société PEKAK. En cours d'exécution, les mises au point relatives à la muséographie impliquent des adaptations de projet en termes de signalétique. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec les prestataires concernés l'avenant au marché, tel qu'annexé à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, Mme BENSOUSSAN.

Mme BENSOUSSAN : Comme habituellement, nous ne prendrons pas part au vote pour les deux avenants, comme cela concerne les travaux du musée Bonnat. J'en profite par contre pour redemander... À chaque commission Marchés publics, nous demandons les bilans des travaux. Je remercie d'ailleurs M. SALANNE qui les demande aussi aux services régulièrement. Nous n'avons rien reçu.

M. ETCHEGARAY : Vous parlez des bilans des travaux ?

Mme BROCARD : Des bilans des opérations, en fait. Que ce soit, nous le verrons après, pour la médiathèque comme pour le musée Bonnat, on nous fait valider des avenants, on nous convoque à des commissions Marchés Publics avenant par avenant, et nous souhaitons avoir un récapitulatif du montant des opérations.

M. ETCHEGARAY : Une consolidation ? Nous prenons note de cela, je regarderai ça avec les services.

Mme BROCARD : D'autant plus que nous, opposition, je le rappelle, ne faisons pas partie des commissions MAPA. On ne nous invite que pour les commissions Marchés Publics. Il est donc difficile d'avoir une vision globale de l'ensemble, pour la bonne information des Bayonnais et Bayonnaises. Merci.

M. ETCHEGARAY : Merci. Donc j'ai noté dans votre interrogation que votre groupe ne prenait pas part au vote, ni pour le 10 ni pour le 11, c'est parfaitement clair. Là, nous en étions au 10. Y-a-t-il d'autres abstentions, non-participations au vote, ou votes contre ? Il n'y en a pas, la délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Non-participations au vote : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, Mme BROCARD (avec mandat)

11. Musée Bonnat-Helleu – Travaux d'extension et de restructuration – Avenants aux marchés de travaux

M. ETCHEGARAY : Et nous en arrivons au 11, Mme CASTEL.

Mme CASTEL : Oui, Monsieur le Maire. Les marchés de travaux en vue de la rénovation et l'extension du Musée Bonnat-Helleu ont été conclus en mars 2021. Le chantier, lancé en juin 2021, s'est consacré dans un premier temps à la construction de l'extension du musée, en lieu et place de l'ancienne école. Cette phase a donc pris fin après le transfert des œuvres mi-décembre 2023, avant le lancement de la phase de restructuration du bâtiment existant qui permettra une ouverture du musée rénové à l'été 2025. En cours d'exécution du chantier, il apparaît nécessaire d'ajuster ou de compléter certaines prestations prévues aux marchés des entreprises, selon les détails récapitulés dans la note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec les sociétés concernées les avenants aux marchés annexés à la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Non-participation au vote de votre groupe. Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? En dehors de cela, il n'y en a pas. La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Non-participations au vote : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, Mme BROCARD (avec mandat)

12. Musée Bonnat-Helleu – Transfert de propriété du legs Jacques Petithory au profit de la Ville de Bayonne – Complément concernant les six œuvres affectées au Musée d'Orsay

M. ETCHEGARAY : Le rapport numéro 12, toujours Mme CASTEL.

Mme CASTEL : Oui, et là, il s'agit d'un transfert de propriété du legs Jacques Petithory au profit de la Ville de Bayonne, et donc un complément concernant les six œuvres affectées au Musée d'Orsay. En 1992, Jacques Petithory a légué sa collection aux Musées nationaux, avec obligation de dépôt à Bayonne, au musée Bonnat, aujourd'hui musée Bonnat-Helleu. En complément de la délibération du 30 mai 2024 ayant approuvé le transfert de 295 œuvres, dont la gestion était confiée au musée du Louvre, il est demandé au Conseil municipal

d'approuver la proposition de transfert des 6 œuvres, dont la gestion était confiée au musée d'Orsay, dans les conditions et selon les détails figurant dans la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Là, il n'y a pas de problème, pas d'abstentions ou de votes contre. C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.Rémunération d'un intervenant dans le cadre d'une formation Ville d'Art et d'Histoire

M. ETCHEGARAY : Le rapport numéro 13, Mme CASTEL.

Mme CASTEL : Oui, là, il s'agit de la rémunération d'un intervenant dans le cadre d'une formation Ville d'Art et d'Histoire. Dans le cadre de la valorisation du patrimoine défensif de Bayonne et dans la perspective de la mise en œuvre d'un plan de gestion des fortifications urbaines, la Ville souhaite faire appel à l'expertise d'un historien et chercheur reconnu au plan national sur le sujet. Elle a donc fait appel à Monsieur Nicolas FAUCHERRE, qui était présent lors des Journées européennes du patrimoine et qui nous a proposé une très belle conférence en ouverture de ces Journées européennes du patrimoine. Donc au regard des éléments figurant en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les conditions de rémunération de ce dernier.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport numéro 13, il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre, il est donc adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.Restructuration et extension de la médiathèque – Avenant n°6 au marché de maîtrise d'œuvre

M. ETCHEGARAY : M. UGALDE va poursuivre maintenant sur les rapports 14 et suivants, concernant la médiathèque.

M. UGALDE : Oui, médiathèque dont il faut rappeler aujourd'hui qu'elle est dans un rythme de chantier très satisfaisant et très conforme aux prévisions temporelles que nous nous étions assignées. La Ville de Bayonne s'est engagée dans une vaste opération de restructuration et d'extension de sa médiathèque centrale. Le maître d'œuvre a été amené à engager des études complémentaires, justifiant une évolution à la hausse de sa rémunération selon les éléments détaillés en note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le groupement CAMBIUM l'avenant correspondant. Merci.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport ?

Mme BROCARD : Même position.

M. ETCHEGARAY : Non-participation au vote.

Mme BROCARD : Voilà, et le même récapitulatif de la situation de l'opération.

M. ETCHEGARAY : Oui, vous l'avez dit tout à l'heure, non-participation vote. Y a-t-il d'autres abstentions ou votes contre ? Il n'y en a pas, la délibération est adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participations au vote : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE,
Mme DUPREUILH, Mme BROCARD (avec mandat)

15. Restructuration et extension de la médiathèque – Avenants aux marchés de travaux

M. ETCHEGARAY : Le 15, M. UGALDE.

M. UGALDE : Oui, la restructuration et l'extension de la médiathèque. On reste sur le sujet avec des avenants incontournables au marché de travaux. La Ville de Bayonne s'est engagée dans une vaste opération de restructuration et d'extension de sa médiathèque centrale. Je me répète sur la phrase introductive. La première phase de travaux, débutée en octobre 2022, consiste à réhabiliter l'ancien évêché, qui abritera au R+1 les bureaux le temps des travaux puis aux R+2 et R+3 les collections. Cette phase s'est terminée en avril 2024, alors que la deuxième phase, concernant le bâtiment année 1970 correspondant à la bibliothèque actuelle, a débuté à la fin de l'année 2023 pour une ouverture au public fin octobre 2025. Les premières interventions de cette phase 2, consacrées à la démolition-curage du bâtiment année 70, ont mis en lumière la nécessité de compléter ou adapter les prestations prévues au marché des entreprises. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec les sociétés concernées les avenants à conclure selon les détails repris en note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Non-participation au vote. Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? En dehors de ça, il n'y en a pas. La délibération est donc adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participations au vote : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE,
Mme DUPREUILH, Mme BROCARD (avec mandat)

16. Médiathèque – Signature d'un contrat d'acceptation de don et de cession de droits avec les ayants-droits de Jean Etxepare

M. ETCHEGARAY : Nous en arrivons au rapport 16, toujours M. UGALDE.

M. UGALDE : Oui, toujours sur le même sujet. La médiathèque de Bayonne conserve des documents ayant vocation à enrichir la mémoire et l'histoire de la Ville de Bayonne et du Pays Basque. L'enrichissement des collections s'effectue parfois par la collecte de fonds d'archives privées, présentant un intérêt pour l'histoire locale. Les familles de Jean et Philippe INCHAUSPE ont en leur possession des manuscrits de Jean ETXEPARE, dont elles ont souhaité faire donation à la Ville. Le versement de ces manuscrits aux collections de la médiathèque permettra aux chercheurs, aux spécialistes et à un large public de les consulter plus aisément, après une opération de numérisation et de mise en ligne dans les bibliothèques numériques de la Ville. La reproduction ainsi que la représentation des documents supposent une cession de droits patrimoniaux de la part des ayants-droits, au bénéfice de la Ville. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de cession correspondant, tel qu'annexé à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre, il est donc adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. Médiathèque – Programme Bilketa – Signature d'un contrat de cession de droits avec la société des amis du musée Basque pour la numérisation du bulletin du musée Basque

M. ETCHEGARAY : Rapport 17, M. UGALDE.

M. UGALDE : Le programme Bilketa, porté par la Médiathèque de Bayonne, vise à valoriser les fonds documentaires basques. Dans cet objectif, Bilketa numérise des documents qui sont ensuite mis à disposition du public sur le portail bilketa.eus. La Société des amis du musée Basque a donné son accord pour que les numéros non encore numérisés de son bulletin annuel (2000-2020) soient traités et mis en ligne sur le portail Bilketa. Pour ce faire, il est nécessaire de conclure entre la Société des amis du musée Basque et la Ville de Bayonne un contrat de cession à titre gratuit des droits d'exploitation. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat correspondant, tel qu'annexé à la note explicative de synthèse ainsi que les avenants éventuels.

M. ETCHEGARAY : Merci.

M. UGALDE : Connexions de plus en plus nombreuses, Monsieur le Maire, autour de Bilketa. Universelle, la diaspora basque active beaucoup, beaucoup ce portail. C'est surtout le signe qu'il est très animé. Beaucoup d'éléments, d'informations, qu'elles soient iconographiques, vidéos, viennent enrichir la dynamique de ce portail qui, paraît-il, dit la BNF, fait référence sur le territoire national en matière de vie ethnographique.

M. ETCHEGARAY : Bilketa, qui n'existerait pas si la Ville de Bayonne ne l'avait pas initié. Aujourd'hui, nous avons sur Bilketa une prise en charge partielle par la Communauté d'agglomération. Au départ, c'était uniquement la Ville qui finançait un programme culturel qui intéresse l'ensemble du Pays Basque. Je pense qu'on va continuer dans cette direction. En tout cas, merci. Pas d'abstentions, de votes contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. Médiathèque – Convention de partenariat avec l'Agence culturelle de la Région Nouvelle-Aquitaine (ALCA) pour une projection dans le cadre du Mois du film documentaire

M. ETCHEGARAY : Rapport 18, M. UGALDE.

M. UGALDE : Oui, nous restons pour la dernière fois sur le sujet de la médiathèque, qui n'en finit pas de s'activer sur de nombreux terrains. Si je le dis, c'est qu'elle pourrait être seulement occupée au chantier qui a sa lourdeur et je veux saluer ici le personnel, qui continue à rester, je dirais, fidèle aussi à son cœur de métier, malgré les conditions de travail dont on peut imaginer qu'elles ne sont pas toujours idéales. Chaque année, dans le cadre de son adhésion à l'association Images en bibliothèque, la Médiathèque participe en novembre au Mois du film

documentaire. En 2024, l'Agence Livre, Cinéma et Audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine (ALCA) coordonne avec ses partenaires la manifestation en région en proposant aux programmateurs une sélection de films soutenus par la Région Nouvelle-Aquitaine et des rencontres avec les réalisateurs et réalisatrices. Dans ce cadre, la Médiathèque a choisi de projeter un des films proposés par ALCA et donc de conclure avec l'Agence une convention de partenariat régissant la répartition des frais induits par l'organisation de cette animation. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante, telle qu'annexée à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions ou de votes contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. Convention de partenariat pluripartite 2024-2026, relative à la démarche « Éducation artistique et culturelle en Pays Basque – Coopérations à l'échelle d'un territoire »

M. ETCHEGARAY : M. UGALDE, vous poursuivez quand même sur un autre registre.

M. UGALDE : Oui, la convention de partenariat pluripartite 2024-2026. Elle est relative à la démarche dite « Éducation artistique et culturelle en Pays Basque - Coopérations à l'échelle du territoire ». C'est encore et toujours la démonstration que cette médiathèque, mais aussi l'ensemble de la vie culturelle de notre ville, peut avoir, toujours, une vocation aussi territoriale. C'est le poids de la centralité, et c'est beau de le dire et de le rappeler. Enjeu fondamental des politiques publiques, en ce qu'elle constitue un facteur d'émancipation et d'épanouissement de l'individu, tout en étant un élément de cohésion sociale et de développement des territoires, la culture est aussi une compétence partagée entre l'État et les Collectivités territoriales. Au Pays Basque, l'ensemble des acteurs ont fait le choix de s'engager dans une démarche concertée en matière d'éducation artistique et culturelle, cela s'appelle l'EAC, selon les objectifs stratégiques repris en note explicative de synthèse. Au regard de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat pluripartite 2024-2026 présentée en annexe à la note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre ? Il est donc adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20. Fonds de dotation Bayonne Pays Basque Cultures – Signature de conventions de mécénat

M. ETCHEGARAY : Le rapport 20, M. UGALDE encore, Fonds de dotation.

M. UGALDE : Un fonds de dotation plus que jamais actif et surtout recevant, même si ça n'est pas fanfaronné à chaque fois, de plus en plus de partenariats privés. Par le biais du fonds de dotation Bayonne Pays Basque Cultures, la Ville de Bayonne a la possibilité de voir certains de ses projets, ou ceux de ses partenaires, financés grâce à des mécènes. Dans ce cadre, et afin de permettre le reversement de ses sommes au profit de la Ville de Bayonne, il est demandé

au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions annexées à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions ou de votes contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

21. Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR)

M. ETCHEGARAY : Nous en arrivons maintenant, Mme HARDOUIN-TORRE, à un rapport que vous allez présenter sur la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables. Et à l'occasion de ce rapport, vous allez nous proposer de rentrer dans une démarche collective. Nous vous écoutons, rapport 21.

Mme HARDOUIN-TORRE : Oui, Monsieur le Maire, merci. Effectivement, avant de présenter cette délibération, j'avais un coup de gueule à passer et une alerte, à l'endroit de tous mes collègues. Je voulais vous parler de la situation de Paul WATSON, de l'ONG Sea Shepherd, qui est actuellement détenu depuis 88 jours au Danemark dans l'attente de son procès imminent, puisque le procès aura lieu le 23 octobre, avec pour objectif de l'expulser vers le Japon. On lui reproche des faits qui datent d'il y a plus de 10 ans, de s'être opposé à la pêche à la baleine, d'être intervenu sur un bateau. On l'accuse d'avoir molesté un marin, ce qu'il nie d'ailleurs. Et aujourd'hui, alors que le Japon est en totale violation des règles, puisqu'il chasse une espèce protégée, la baleine, c'est lui qui se retrouve poursuivi. Avec de forts risques, s'il est extradé vers le Japon, non seulement qu'il ne bénéficie pas d'un procès équitable, mais aussi, peut-être, qu'il ne puisse plus revenir. Il a, depuis quelques années, élu domicile sur le territoire français. Il y a quelques jours, il a sollicité M. Emmanuel MACRON, au titre d'une demande d'asile politique. Et pour le moment M. MACRON, semble-t-il, réfléchit à savoir s'il donnera suite ou pas. C'est vrai qu'en ce moment, l'asile n'est pas une matière particulièrement appréciée de nos politiques nationaux. Mon propos est simplement de vous demander si vous pouviez tous aller sur le site pour signer la pétition, pour soutenir Paul WATSON. Pour permettre à ce militant écologiste, qui n'a finalement fait que se battre pour ses convictions, d'être protégé. Et donc montrer, au travers de cette pétition, votre désaccord tant par rapport à la politique du Japon et ses choix de chasse à la baleine, qu'à l'attentisme ou au silence du gouvernement français. Voilà, je vous remercie et je reprends donc mon rôle d'élue locale sur une délibération qui concerne les zones d'accélération des énergies renouvelables. Vous avez donc vu, dans la délibération, les notes et les plans. En fait, c'est de nous permettre, nous Ville, de développer des énergies renouvelables qui peuvent être de la géothermie, de la méthanisation, des ombrières, du photovoltaïque, des réseaux de chaleur, du solaire en toiture, au travers de différentes cartes. Une concertation s'est déroulée durant l'été et les possibilités d'implantation, qui permettront à des porteurs de projets d'installer plus facilement du photovoltaïque ou autre, vont être transmises aux représentants de l'État, à savoir la préfecture, pour être étudiées. Je vous demande donc de définir les zones d'accélération des énergies renouvelables, d'approuver leur transmission au Sous-Préfet, ainsi que leur intégration dans le document d'urbanisme de la commune.

M. ETCHEGARAY : Merci. Mme LIOUSSE.

Mme LIOUSSE : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et chères Bayonnaises et Bayonnais qui nous écoutent. Donc un nouveau cycle à la lettre « Z »,

les ZAEnR. Un nouveau projet, qui rentre forcément dans un ou plusieurs plans de la Ville de Bayonne, déjà fort active. Comme l'a présenté Mme HARDOUIN-TORRE, les ZAEnR sont les zones d'accélération des énergies renouvelables. La loi APER (accélération de la production des énergies renouvelables), votée en mars 2003, demande aux communes, après consultation des habitants, de définir ces zones favorables à l'accueil de ces nouvelles énergies. Ces zones sont identifiées pour 5 ans, ce n'est donc pas négligeable, et portent sur les installations de la Ville, non sur les installations individuelles. Cette loi est à nos yeux très importante, puisqu'elle promeut le mix énergétique, qui est LA solution pour tenir compte des contextes sociaux, environnementaux, économiques et de faisabilité. Car elle permet finalement de combiner plusieurs énergies, qu'elles soient renouvelables ou non, d'ailleurs, chaque solution ayant en général son avantage et son inconvénient. Cependant, nous n'allons pas prendre part au vote. Car il nous semble que la décision à voter est importante et que nous manquons de temps et d'informations pour l'étudier. De simples questions en commission, ou ici, ne sont pas suffisantes. Aussi, la consultation des habitants est primordiale. Car dans un contexte de transition énergétique et de futures adaptations aux conséquences qu'elle génère, cette consultation a en fait été réalisée en ligne sur le site de la ville et la plateforme l'Atelier Citoyen, au demeurant très bien décrite. Cependant, elle a eu lieu du 13 août au 16 septembre, en période de vacances et de rentrée scolaire. Sur le site, on lit qu'il y a deux commentaires et deux réponses. Nous osons espérer que le compteur ne marchait pas et que la consultation ait eu plus de succès. Il aurait fallu, peut-être, engager une consultation plus large en impliquant par exemple les conseils de quartier, etc. Quelques questions tout de même sur les zones retenues et les actions en cours dans le domaine. Réseau de chaleur : on lit dans les cartes que deux nouveaux quartiers pourraient bénéficier de la construction de nouveaux réseaux de chaleur, le Prissé et Marracq-Adour, ce qui est pertinent. Quel type de chaudières seront raccordées à ces réseaux ? Est-ce qu'on le sait déjà ? Parce que si la technologie de combustion des chaudières à bois est à peu près maîtrisée pour les grosses chaudières, ce n'est pas encore le cas pour les petites chaudières d'une puissance inférieure à 1 mégawatt. Une étude nationale est d'ailleurs en cours actuellement avec l'INERIS, l'Anses, l'ADEME, etc. Quel type de chaudières, donc, pour le Prissé et Marracq-Adour ? A-t-on également prévu d'autres ressources d'énergie que le bois pour ces deux nouveaux réseaux de chaleur ? Sur la méthanisation, on lit dans le document que cela porte logiquement sur la connexion entre Egurretik, donc la chaudière bois de Bayonne-Nord, et l'usine Canopia, le Pôle de valorisation des déchets. Cela fait plusieurs années que cette connexion a dû être étudiée ou pensée, où en est-on aujourd'hui ? La géothermie de surface : là, il faut quand même rassurer la population, parce que quand on tape « risque de géothermie », vous pouvez avoir de gros risques. Donc géothermie de surface, il ne s'agit que de forages à un maximum de 200 mètres de profondeur. Pour le coup, c'est donc moins risqué, bien sûr, que des gros forages. La zone proposée est l'ensemble de la ville. Pour l'instant, le musée Bonnat-Helleu est le premier concerné par cette nouvelle énergie renouvelable. La question qui se pose en choisissant toute la ville dans la carte est : n'y a-t-il pas des endroits où il est impossible d'installer cette solution énergétique ? La ville basse de Bayonne, comme on disait autrefois, est quand même construite sur pilotis et en zone marécageuse. Est-il possible de forer sous terre, même jusqu'à 200 mètres, sans risquer de fragiliser l'ensemble de l'habitat du centre ou de provoquer des affaiblissements de terrain ? Sur le solaire, trois types de supports sont évoqués : les toitures, les ombrières et le sol. Suivant le support, en général, les panneaux solaires classiques sont plus ou moins appropriés. Cependant, il existe aujourd'hui des matériaux solaires souples, ou autres, qui pourraient très bien s'adapter à de très nombreux supports. Peut-être d'ailleurs que ces nouveaux matériaux pourraient être utilisés dans le centre ancien, ce que l'on s'interdit aujourd'hui à cause des monuments historiques. Cela pourrait agrandir, pour le coup, la zone proposée. Bien sûr, cela demanderait une étude supplémentaire. Mais c'est impossible, vu les délais impartis pour voter ce soir. Quant à l'énergie maritime et fluviale, là, je n'ai pas bien compris où se situe exactement le démarrage de la zone où le site pourrait être installé. Je

voulais aussi connaître la taille de ce genre de site par rapport à l'aménagement du bord de l'Adour ? Je vous remercie pour votre attention et pour les réponses que vous serez en mesure d'apporter à nos questions.

M. ETCHEGARAY : Merci, Mme LIOUSSE, c'était clair. Nous allons prendre aussi la question de M. BERGÉ et Mme HARDOUIN-TORRE répondra en bloc.

M. BERGÉ : Oui, ce sera complémentaire à l'intervention de Mme LIOUSSE. Nous voterons pour cette délibération, même si nous faisons nôtres les remarques sur la participation. Parce qu'il faut bien se rendre compte que ce projet de zones d'accélération des énergies renouvelables a justement pour vocation de faciliter l'installation de ces zones d'accélération des énergies renouvelables, toutes les énergies renouvelables, et de faciliter l'accessibilité sociale. Donc je ne vais pas répondre à votre place, mais l'idée de faire des zones larges, notamment, voire les plus larges possibles, est une manière d'identifier le potentiel maximum pour, le cas échéant, avoir des simplifications réglementaires et des financements, sur lesquels nous n'avons aucune visibilité. Nous avons voté, il y a une loi, mais par contre nous n'avons aucune visibilité sur ce qu'il va se passer demain. Nous comprenons en revanche la démarche d'avoir voulu mettre des zones les plus larges possibles, pour ne pas s'empêcher demain, s'il y a des projets, de pouvoir les mettre en place. Nous partageons donc, mais nous pensons que le débat était important ce soir. Parce que s'agissant de l'acceptabilité sociale, justement, il est important que nous, élus, nous débattions sur ces questions d'énergies renouvelables, et que nous en débattions plutôt de manière volontariste. C'est un peu le message que nous avons envie de faire passer sur ces aspects-là. C'est bien que l'État, pour une fois allais-je dire, demande son avis aux collectivités territoriales et associe bien en amont les communes, notamment, puisque c'est l'échelon de la commune qui a été choisi pour pouvoir faire ce travail. Et je dirais que la commune de Bayonne s'est positionnée, de manière extrêmement volontariste sur l'ensemble des différentes sources d'énergies renouvelables, justement en lien avec cette nécessité du mix énergétique, que l'on veut traiter au niveau municipal, ce qui est très positif. Hormis sur l'éolien, mais on sait de toute manière qu'il n'y a aucun potentiel éolien. Cela est d'autant plus intéressant que moi, je vous le dis très clairement, je suis un peu fatigué que l'on dise que les élus ne comprennent rien, qu'ils sont en retard par rapport aux attentes de la société, qu'il faut qu'on les secoue. Quand j'ai regardé les cartes, j'ai quand même aussi regardé l'existant et il se passe déjà plein de choses sur le territoire communal de Bayonne, en termes d'énergies renouvelables et de mix énergétiques. Pas que de votre fait, il y a aussi d'autres collectivités qui interviennent sur le territoire bayonnais, mais c'est quand même l'action publique qui s'est saisie de ces questions. Sur la géothermie, nous venons de parler du musée Bonnat-Helleu, je tiens à vous dire que cette année, en 2024, le lycée Louis de Foix sera en géothermie totale. 98 % de ses besoins seront remplis par la géothermie qui a été mise en place. C'est une décision que nous avons prise au niveau de la Région, au moment de la flambée des prix au niveau du gaz. Nous avons fait les sondages et cela va être mis en place cette année. On divise par 10 les gaz à effet de serre, il faut quand même en être conscient, et on diminue de 40 % le coût au niveau de l'énergie. Sur la méthanisation, un coup est parti, à moitié comme le disait notre collègue, il faut voir jusqu'où nous allons aller. Par contre, pour rassurer là aussi la population, cela fait partie des zones qui sont extrêmement fléchées. On ne va pas faire de la méthanisation partout, parce que c'est quelque chose de sensible. C'est bien de le dire aussi. Autant il y a des cartes où l'ambition est très grande, autant là, on voit que c'est extrêmement ciblé, en lien avec des infrastructures préexistantes. Et c'est important de le répéter, parce qu'il ne faut pas inquiéter les populations sur ces questions. Sur le photovoltaïque au sol, j'avoue que j'aurais dû poser la question en commission. Mais c'est en regardant à nouveau les cartes, en préparant l'intervention, que m'est venue la question du rose foncé sur la zone de Bacheforès. Est-ce que c'est bien en rose foncé ? Parce que c'est une zone qu'on cible réellement, ce qui est tout à fait cohérent. C'est

ce qu'il me semblait, mais ce n'était pas précisé sur la carte. Qu'est-ce qu'il y a à Bacheforès ? D'anciens déchets sont enfouis, l'idée est donc d'utiliser le foncier pour pouvoir mettre du photovoltaïque au sol. Pour ne rien vous cacher, c'est ce que nous voulons empêcher sur certains terrains du port, parce qu'on estime qu'ils ont plus de valeur ajoutée que cela. Mais dans ce cas, nous trouvons que c'est pertinent. Réseaux de chaleur : rien de plus à rajouter par rapport à ce qu'a dit ma collègue. Il s'est là aussi déjà passé beaucoup de choses sur le territoire et c'est le travail de votre majorité, avec une ambition supplémentaire sur laquelle nous vous accompagnons, bien évidemment. Solaire en toiture : rien à rajouter de plus par rapport à ce qu'a dit ma collègue. Et sur les énergies maritimes et fluviales, si vous le permettez, je vais intervenir puisque c'est moi qui suis intervenu auprès de la municipalité pour que l'on vienne rajouter cet espace, en lien avec le projet de ferme houlomotrice au large de Biarritz. Une zone de deux kilomètres carrés a été identifiée et toute la base arrière logistique technologique serait sur le banc Saint-Bernard, identifié sur cette cartographie. Ce ne sera pas une zone de production, mais ce sera une zone de maintenance technologique pour accompagner le développement de cette ferme houlomotrice. Là encore, il va falloir attendre 15 ans, peut-être, pour que l'on soit opérationnel. Mais avec des évaluations en termes de potentiel extrêmement importantes et on est en train d'identifier également une autre zone au large des Landes, pour nos amis landais. Donc juste vous dire, aussi, qu'il y a eu un vrai volontarisme de la part du port de Bayonne pour se mettre au service du territoire sur les énergies renouvelables. Nous avons fait la démarche auprès de l'ensemble des communes du territoire du port, pour intégrer l'ensemble des terrains portuaires sur cette question de l'EnR. C'est-à-dire, demain, le port qui a un passif, pourra amener un service en terme d'énergies renouvelables. Il y a énormément de projets sur le port, sur les questions énergétiques. Voilà, nous estimons donc que la Ville a fait ses devoirs, nous avons essayé d'y contribuer et d'apporter notre petite pierre à l'édifice. Petite chose à regretter, *quid* de l'avenir ? Puisque cette loi APER avait vocation à identifier pour simplifier demain, mais nous n'avons aucune information sur les modalités de simplification ou de futurs financements de ces zones. Et c'est un petit manque parce qu'une fois de plus on nous demande de faire des choses, comme je le disais je pense que nous sommes plutôt en avance et que nous le faisons plutôt bien, la preuve avec tous les exemples que nous avons pu voir sur tout ce qu'il se passe déjà sur notre territoire, l'État nous demande d'être stratégiques, eh bien qu'il nous amène quelques financements.

Mme HARDOUIN-TORRE : Oui, alors je vais donner quelques réponses, pas toutes Mme LIOUSSE, parce que d'abord je ne suis pas ingénieure, donc je vais répondre avec mes bases. S'il y a des éléments supplémentaires, je vous propose de pouvoir y répondre ultérieurement avec les services. Sur la consultation, effectivement, le délai, la période, nous ne les avons pas vraiment choisis dans le sens où l'État nous a donné pour instruction de répondre dans un délai très contraint. Nous avons donc été bien obligés de lancer la consultation sur une période sur laquelle nous n'avions pas le choix, sinon nous ne pouvions pas y répondre. Concernant les chaudières, je reviens toujours sur le fait que ces projets sont de toute façon faits en lien avec l'ADEME, elles sont donc véritablement dans les clous, aux normes de ce qui est demandé. Je ne vois pas en quoi il y a une inquiétude à avoir. Et concernant le Prissé, c'est toujours la biomasse qui est utilisée. Mathieu vous a répondu sur tout ce qui touche à l'eau, parce qu'en effet nous n'allons pas produire de l'énergie nous, Ville de Bayonne, au travers de l'embouchure de l'Adour et de Saint-Bernard. Simplement rajouter que sur la géothermie, comme sur l'éolien, les ombrières, il s'agit en effet de permettre sur l'entièreté du territoire que des projets soient portés et facilités. Cela ne veut pas dire qu'il y aura des ombrières partout, de la géothermie partout, ou du solaire partout. Mais en tout cas, c'est facilité. Et je rejoins M. BERGÉ, quand l'État nous donne des injonctions, on ne nous donne pas forcément, après, les moyens de mettre en œuvre les travaux que l'on accepte de porter, avec toute la conviction qui est la nôtre. Il faut souhaiter que les financements suivront

derrière, ce qui, pour le moment, n'est pas assuré. On ne sait pas à quelle hauteur l'État contribuera.

M. ETCHEGARAY : Merci. J'ai retenu la non-participation au vote. Oui, M. LACASSAGNE, vous voulez dire quelque chose ?

M. LACASSAGNE : Oui, rapidement, notamment sur le photovoltaïque. Pour vous dire que c'est un sujet qui est très intéressant et nous sommes en train de faire une modification par rapport à la pose des panneaux photovoltaïques. Parce que c'était très contraignant de vouloir demander des panneaux photovoltaïques intégrés dans les toitures, donc nous sommes en train de demander des modifications à l'agglomération, de façon à pouvoir avoir d'autres systèmes de modification et accepter que les panneaux photovoltaïques puissent déborder de la toiture d'environ 7 centimètres. En fonction, bien sûr, de la qualité des bâtiments, puisque nous avons aussi des prescriptions par rapport à des bâtiments qui peuvent être remarquables, où ce sera plus difficile. Et là, nous avons la possibilité d'avoir des poses au niveau du sol. Sauf que poser des panneaux photovoltaïques au niveau du sol, on est un peu en contradiction avec le SCOTT. Mais il faut aussi avancer. Concernant le centre ancien, nous avons parlé de films, je ne pense pas que nous y soyons encore. C'est un sujet, je pense, qui sera national. Il faudra peut-être encore beaucoup de temps, parce que nous avons déjà d'autres problématiques sur lesquelles nous n'arrivons pas à avancer, notamment celle des doubles vitrages. Mais il existe des tuiles, comme les tuiles qui existent là, sauf qu'elles coûtent à ce jour 40 fois plus cher. Il y a donc une évolution certaine, mais dans le cas du SPR, cela va être difficile. Mais je pense qu'un jour, peut-être, nous allons y arriver.

M. ETCHEGARAY : Merci, Mme HERRERA LANDA.

Mme HERRERA LANDA : Juste une remarque complémentaire, c'est que la ville de Bordeaux a semble-t-il avancé sur ce sujet, sur le centre ancien. Sur la partie la plus ancienne du centre, au niveau des toits, sur certaines possibilités, en levant des contraintes de type patrimoniales.

M. ETCHEGARAY : À suivre, puisque nous avons un peu les mêmes contraintes que Bordeaux et si les choses avançaient là-bas, nous avons intérêt à nous en inspirer. C'est évident. On aura compris quand même que dans cette délibération, l'important pour nous, c'est que dans un dispositif qui a été mis en place par l'État, sans les financements qui vont avec, avec un temps qui nous a été laissé extrêmement court pour construire les choses, on se retrouve là avec un périmètre. L'intérêt, c'est qu'au moins pour ce périmètre-là, si un jour il y avait des aides, nous pourrions y souscrire, en tout cas nous pourrions bénéficier de ces aides-là. On est dans une démarche un peu curieuse, dans un contexte qui, financièrement, n'est pas extrêmement simple. Mais il aurait été dommage de ne pas s'inscrire dans le dispositif et c'est un peu le seul intérêt de cette délibération. Je vais mettre aux voix. Non-participations au vote, les choses sont claires. Il n'y a pas d'autres abstentions ou votes contre ? La délibération est adoptée, je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participations au vote : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, Mme BROCARD (avec mandat)

DÉVELOPPEMENT URBAIN

22.Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Infra-Communautaire Côte Basque-Adour (PLUi-CBA) – Débat sur les orientations générales du nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

M. ETCHEGARAY : C'est à vous, M. LACASSAGNE, de présenter le rapport 22.

M. LACASSAGNE : Oui, merci, Monsieur le Maire. Juste une toute petite intervention, je sais que le temps est compté pour laisser la place au débat. Et avant de vous donner lecture du rapport, je voudrais préciser pour ceux qui nous regardent, notamment, que nous allons débattre du PADD. Il s'agit du débat sur les orientations générales du nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durable. En 2016, un projet de PADD avait été débattu dans les cinq communes qui constituaient l'ancienne ACBA, Agglomération Côte-Basque-Adour. Depuis, le contexte réglementaire et territorial a été modifié. Tant au niveau local, avec la création de la Communauté Pays Basque, l'adoption et la mise en œuvre du Plan Climat-air-énergie, du Plan de Mobilité, du PLH, le déploiement du tram'bus, l'encadrement du changement d'usages, etc., qu'au niveau national avec la loi climat et résilience, qui est venue impacter directement l'ensemble des PADD de France, ainsi que des sujets sur lesquels nous avons une attention particulière, notamment l'accentuation des urgences climatiques et la protection de notre environnement paysager et urbain. Notre expertise sur le territoire est encore plus précise sur la qualité souhaitée sur notre territoire et sur la préservation de celui-ci, en permettant des évolutions maîtrisées. Il y avait donc lieu de renouveler les orientations du PADD, dont l'élaboration est conduite par l'agglomération Pays Basque. Ces orientations générales s'articulent autour de quatre engagements, je ne fais que citer les titres : engagement 1 : bâtir une ville plus solidaire ; engagement 2 : réduire notre impact environnemental et permettre aux citoyens d'y prendre part ; engagement 3 : faire vivre nos patrimoines naturels et culturels ; engagement 4 : fabriquer une ville stimulante. Voilà ce que je voulais indiquer à l'ensemble du Conseil municipal et à ceux qui nous écoutent, je vais procéder à la lecture de la délibération. Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Infra-Communautaire Côte Basque-Adour (PLUi-CBA), débat sur les orientations générales du nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Côte Basque-Adour, établi à l'échelle des 5 communes (Anglet, Bayonne, Biarritz, Bidart, Boucau) a été prescrit le 4 mars 2015 par le Conseil communautaire (ex-ACBA). En 2016, les orientations générales d'un premier Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi avaient été mises au débat en Conseils municipaux et communautaires. Depuis, le contexte réglementaire, sociétal a sensiblement changé. Par conséquent, les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ont été renouvelées, nourries par un dispositif de consultation spécifique du public, animé en juin 2024. Les orientations générales de ce nouveau PADD s'articulent autour de 4 engagements et de 12 actions présentées en note explicative de synthèse, ainsi que dans la note annexée. Aujourd'hui, ces orientations doivent faire l'objet d'un débat dans chaque Conseil municipal et au sein du Conseil communautaire. Il est demandé au Conseil municipal de donner acte de la présentation des orientations générales du nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du projet de Plan Local d'Urbanisme Infra-communautaire (PLUi) Côte Basque-Adour ainsi que de la tenue, en séance plénière, d'un débat sur ses orientations générales. Et le PADD, je le précise, a été présenté en commission Stratégie urbaine.

M. ETCHEGARAY : Bien sûr. Merci. Mme BROCARD, vous avez la parole.

Mme BROCARD : Merci, Monsieur le Maire. Il est bon, en effet, de rappeler l'objectif d'un PADD. Il est bien d'anticiper, de penser de manière globale et cohérente le projet de développement de la ville. Il permet de donner du sens aux règles que nous imposons ensuite à nos concitoyens. Il détermine, sur plusieurs années, les orientations générales dans les domaines de tout ce qui touche, finalement, notre vie au quotidien. Ce document n'est donc pas un simple document technique, mais un cadre de politique générale pour notre ville. Parler du PADD est ainsi un moment important pour notre avenir. Il est d'ailleurs un peu regrettable de l'aborder aujourd'hui rapidement et d'en avoir pris connaissance seulement dix jours avant ce conseil. Mais bon, depuis 2017, les PLU doivent être intercommunaux afin de mieux prendre en compte la réalité des bassins de vie. Une mesure de bon sens, tant les problématiques urbaines sont transversales et transfrontalières. Malheureusement, dans notre cas, cette ambition reste inachevée. Alors que nous avons créé l'Agglomération Pays Basque, notre PLUi, infra-communautaire, se limite à l'ancienne ACBA, constituée des cinq villes-centres, qui regroupent les grands équipements culturels et sportifs, la grande majorité de l'emploi, les grandes administrations, etc. Pourtant, l'une des grandes avancées de la création de cette agglomération était qu'elle permettait d'intégrer les villes périurbaines dans nos politiques urbaines opérationnelles afin, justement, de mieux prendre en compte la réalité de la vie quotidienne des habitants dans notre territoire. Avec ce PADD, nous nous regardons le nombril. Nous nous parlons à nous-mêmes, nous, résidents privilégiés des centres-villes, en ayant une pensée charitable pour nos voisins. C'est en premier lieu ce que nous retenons de l'introduction de ce document, rédigé sous forme d'auto satisfecit de nos maires, et de la première partie du document, « bâtir une vie plus solidaire ». Elle développe une vision très jupitérienne du territoire et, osons le dire, condescendante à l'égard des villes voisines, des autres. Nous pouvons lire dans le document, par exemple, que nous sommes solidaires parce que nous partageons avec les habitants des autres petites communes l'hôpital, nos grands équipements culturels et sportifs, ou encore parce que nous les laissons traverser nos beaux quartiers pour se rendre au travail. Cette conception de la solidarité est pour le moins curieuse et révèle un certain état d'esprit qui, malheureusement, continuera à dicter nos actions. Après les fêtes, les plages payantes pour les non-résidents, y compris ceux de l'agglo, la fermeture de voies secondaires et de transit, doit-on s'attendre à un péage urbain ou peut-être à l'obligation de prouver son lieu de naissance pour acquérir un logement dans les villes de nos cœurs, comme il est dit ? Pourtant, les habitants de ces communes sont ceux que nous ne pouvons pas ou plus loger. Sur 10, 15 ans, les gens viennent, repartent à côté, reviennent habiter ici. Nos équipements, nos emplois, nos commerces ne seraient pas grand-chose si seuls les habitants de nos villes les pratiquaient. Au final, ce ne sont pas les nôtres, nos équipements. Ils appartiennent au bien commun et nous n'avons, nous, que la responsabilité de garantir leur bon fonctionnement et leur accès au plus grand nombre. D'ailleurs, doit-on poursuivre la centralisation des grands équipements ou des zones économiques dans ces villes-centres ? Alors que le SCOTT demande d'ailleurs un rééquilibrage. Nous refusons un territoire qui creuse les inégalités entre ses habitants, en les stigmatisant ou en les culpabilisant. Et nous aurions souhaité, en outre, que la lutte contre le sentiment de déclassement des habitants des quartiers plus éloignés, des périurbains ou ruraux, soit une priorité de notre projet de territoire et donc de notre PADD. Avec cette réserve importante, nous notons que les engagements énoncés dans ce document répondent aux exigences des différentes lois successives d'aménagement du territoire, adoptées face aux urgences sociales et climatiques. Après des années d'un urbanisme dévoreur d'espaces naturels et agricoles, qui a privilégié la maison, les transports individuels, le confort de la vie individuelle au détriment du vivre-ensemble, nous nous orientons enfin vers un développement urbain plus frugal, équilibré, respectueux de nos richesses patrimoniales et naturelles. Cela nous impose de construire la ville sur elle-même, d'accepter la densification, de partager et de mutualiser les espaces. C'est ce que nous portons

et que nous défendons avec force. Nous sommes d'ailleurs très inquiets des dernières annonces du gouvernement. L'assouplissement de la ZAN, sous prétexte de répondre aux inquiétudes de certains territoires face aux contraintes imposées, serait un vrai retour en arrière. Nous comprenons que ce modèle urbain inquiète. Pour beaucoup, la densification fait craindre une baisse de la qualité de vie, des logements plus petits, une perte de confort, de la promiscuité, d'où l'importance de rester attentifs aux besoins des gens et d'œuvrer pour que ce développement urbain plus vertueux apporte des solutions concrètes aux préoccupations quotidiennes et légitimes de nos habitants. Nous devons offrir des logements au plus grand nombre, mieux isolés, économes en énergies, adaptés aux besoins des familles d'aujourd'hui, avec des espaces bien conçus et des services de proximité. Il nous faut recréer des quartiers où la mixité sociale d'usage est réelle et où les espaces partagés, les services et commerces sont au cœur de la vie communautaire. La question des transports et des déplacements doit aussi être au centre de cette réflexion et nous pensons, à ce titre, qu'elle n'est pas assez développée dans ce projet ou traitée par la contrainte et l'effort. Pour ne pas subir, nous devons avoir et garder un temps d'avance. Vous connaissez bien ce slogan, c'est important d'en avoir un et nous pensons que, justement, le PADD ne nous en propose pas assez. Et pourtant, il est impératif d'offrir des solutions de transports collectifs efficaces qui permettront à chacun de se déplacer aisément en réduisant les délais de déplacement, surtout en périphérie. *Quid* de la création de nouvelles infrastructures, d'un pont qui peut faire le lien ou d'une passerelle, alors même que nous allons ouvrir à l'urbanisation un nouveau quartier au nord de l'Adour et développer peut-être une université ? Et *quid* du développement de plus de sites propres, des investissements qui rendraient en tout cas nos villes accessibles à tous, sans sacrifier le confort ou la qualité de vie ? Voilà, ce que nous construisons ici, c'est l'avenir commun de notre territoire et cet avenir doit être inclusif, solidaire. Nous devons garder nos villes ouvertes, respectueuses des réalités de tous les habitants qu'ils vivent dans les centres villes, dans les quartiers les plus isolés ou en périphérie. Merci.

M. ETCHEGARAY : Merci, Madame, de votre intervention. Maintenant, M. BERGÉ.

M. BERGÉ : Merci beaucoup. Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes donc réunis aujourd'hui pour débattre des grandes orientations du futur PLUi Côte Basque-Adour, de l'agglomération Pays Basques. Nous arrivons, pas à pas, à la phase de traduction technique et contraignante de choix politiques. C'est quand même cela qu'il faut avoir en tête. Nous n'y sommes pas encore, ce n'est que le PADD et il faut aussi avoir cela en tête. Et c'est peut-être là le problème, nous n'en sommes qu'à la phase du PADD. Je reviendrai sur la question du calendrier, justement, qui est une vraie question en elle-même concernant le PLUi. Ces dernières années, un certain nombre de plans stratégiques ont été travaillés et adoptés par les élus du territoire. Plan Local de l'Habitat (PLH), Plan des Mobilités (PDM), Plan climat-air-énergie territorial. Toutes ces feuilles de route, qui ont été adoptées, constituent une base de départ, des orientations auxquelles les cinq PLUi de l'agglomération devront répondre. J'entends, d'une certaine manière, la remarque que peut faire ma collègue sur : pourquoi ne pas avoir un PLUi unique ? Quand on voit d'où sont parties certaines communes, qui n'avaient même pas de PLU communal... Par contre, il y a quand même un gros enjeu qui va dans le sens de ce que disait ma collègue, c'est que les PLUi vont devoir répondre aux différents enjeux des documents que j'évoquais, mais vont devoir se répondre entre eux, aussi, et être complémentaires. Là encore, la question des calendriers se pose, puisque nous sommes sur des calendriers qui sont un peu différents, avec certains qui seront prêts plus tôt que d'autres. Pas le nôtre, ce qui pose de véritables problèmes. Donc pour moi, la question, le vrai enjeu politique, se situe plutôt sur cette question-là. Je vais par contre avoir des propos que nous voulons, une fois de plus, constructifs, puisque nous allons quand même voir que pas mal de coups sont déjà partis. Il y en a sur lesquels nous accusons du retard. Il va falloir mettre un coup d'accélérateur, notamment du jour où nous aurons un PLUi avec des éléments

réglementaires qui vont venir contraindre. Puisque jusque-là, nous sommes plutôt dans la déclaration d'intention. Nous le verrons sur la question notamment du PLH, et je ne pense pas autant pour la ville de Bayonne que pour d'autres communes. Je me permets de vous restituer, cela va être extrêmement rapide, un petit travail que nous avons fait sur les différents engagements. Donc sur « bâtir une ville plus solidaire », l'action 1 : garantir les fonctions essentielles pour les habitants du Pays Basque et du Sud des Landes. Globalement, ce premier engagement invite donc nos cinq communes à assumer leur fonction de centralité pour le Pays Basque et le Sud des Landes, en matière de déplacements, d'accès aux soins et de formation. Quand je dis que les PLUi devront se répondre, eh bien ce n'est pas parce que nous avons une fonction de centralité que nous ne devons pas permettre l'accès aux soins et aux formations dans les autres territoires. Mais la fonction de centralité est historique, elle nous revient, et il est en plus mentionné dans le document que cette centralité, nous devons l'assumer pour le Pays Basque mais également pour le Sud des Landes. Et je pense que nous assumons là une réalité historique, territoriale sur cette fonction de centralité. Action 2 : donner accès à tous à un logement de qualité. Là, nous sommes fidèles aux objectifs du PLH. La proposition du PADD se veut volontariste en matière de logements sociaux, il s'agira donc de traduire dans le futur PLUi, seul document contraignant, les modalités pour atteindre cet objectif. Et comme j'avais commencé à le dire, je ne doute pas trop de la capacité de la ville de Bayonne à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés dans le cadre du PLH. Même si nous n'étions pas tout à fait d'accord avec vos objectifs, il n'empêche que je ne doute pas de notre capacité à essayer de les atteindre. Je suis par contre plus sceptique sur la capacité des autres communes, qui seront dans notre PLUi, à atteindre ces objectifs, notamment en lien avec le calendrier. C'est-à-dire que si notre PLUi ne sera prêt qu'en 2028, d'après ce que disait M. CARRERE, et que si les communes, dans le cadre de leur PLU communal actuel, n'avancent pas sur les objectifs du PLH, si vous voyez ce que je veux dire, nous serons très, très loin des objectifs collectifs que nous nous serons fixés et notre retard sera coupable. Nous aurons donc un retard coupable sur cette question. Action 3, assurer un maillage de proximité dans nos communes, on le comprend en lisant le document comme mettre les quartiers au cœur du développement urbain. Nous partageons, c'est un peu l'idée de la ville des 15 minutes. Beaucoup de choses à faire dans ce domaine, ce n'est pas le cas aujourd'hui. Nos quartiers périphériques ne rentrent pas aujourd'hui dans ce schéma-là. Donc il y a du volontarisme, mais une fois de plus, doit-on attendre 2028 pour y arriver avec des éléments de contrainte ? Engagement 2, réduire notre impact environnemental et permettre aux citoyens d'y prendre part. Action 4, améliorer la performance environnementale de nos villes : objectifs de sobriété foncière, énergétique, mixité fonctionnelle. Je pense qu'on ne peut être que d'accord avec ces objectifs. Action 5, mixer les fonctions urbaines pour réduire les distances, avec un enjeu stratégique sur lequel nous sommes extrêmement en retard, le foncier à caractère économique et social. Lors de la commission, le cas de Konpon Txoko a notamment été évoqué comme une bonne pratique. Oui, mais on sait que le problème de Konpon Txoko, c'est le foncier. Et aujourd'hui, leur modèle économique est mis en péril, justement parce qu'il n'y a pas de foncier réservé pour ces questions à l'échelle de la commune et de notre agglomération. Oui, il faut une recyclerie en centre-ville. Mais oui, il faut du foncier pour pouvoir les accueillir et du foncier accessible pour ce type d'activité, qui a un modèle économique particulier. Action 6, développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle. Là, par contre, c'est bien un domaine dans lequel nous n'avons pas attendu le PLUi pour avancer. Nous étions tous conscients du retard accumulé, par contre les choses bougent. Les choses bougent : tram'bus, réseau Txik Txak, le RER basco-landais. Le futur PLUi doit donc être l'ère de la multimodalité sur notre agglomération. Mais il y a le pôle multimodal de Bayonne, le pôle multimodal de Biarritz qui est à l'étude. Saint-Jean également, mais on n'est plus dans notre périmètre. Je pourrais aussi parler de la halte de Bidart. Tout ça, ce sont des projets, des coups qui sont partis. Engagement 3, faire vivre nos patrimoines naturels et culturels, préserver nos terres et notre cadre de vie. C'est le principe de réduction de consommation du foncier, l'objectif ZAN qui a été rappelé et auquel nous

devons nous soumettre. Parce que c'est vertueux, aussi, c'est compliqué mais c'est vertueux. Et il faut que le PLUi, justement, nous y contraigne. 2028. Action 8, s'adapter aux conséquences du changement climatique, recul du trait de côte. Là, nous allons plutôt parler aux communes d'Anglet et de Biarritz. Par contre, nous avons un gros enjeu, on le voit aujourd'hui sur les berges de l'Adour et de la Nive. Nous avons notamment vu ensemble les études sur l'aménagement du futur quartier, il est évident que les règles d'urbanisme du futur PLUi devront intégrer ces événements, qui arriveront de manière rare mais régulière et qui doivent être envisagés dans les futurs documents d'urbanisme. Action 9, mettre en valeur notre héritage culturel. Je dirais que c'est peut-être là-dessus que nous avons beaucoup de progrès à faire, notamment en termes d'architecture. Ce n'est pas que nous ne sommes attachés qu'au néobasque, mais je trouve que, ces dernières années, l'aménagement parcelle par parcelle, avec des projets architecturaux complètement différents, ce n'est pas le mieux. Il vaut mieux avoir une cohérence, un grand geste architectural au milieu, les Anglais sont très bons pour faire ça, qu'avoir des aménagements comme on a pu en voir ces dernières années, parcelle par parcelle, suite aux différentes acquisitions, ventes de terrains. Un peu de cohérence, comme ce que vous êtes en train de faire sur le projet de Rive Droite Adour, c'est-à-dire un projet global, cohérent avec l'émergence d'un nouveau quartier. C'est un modèle sur lequel nous vous suivons et vous accompagnons également. Engagement 4, fabriquer une ville stimulante, s'appuyer sur un réseau de quartiers en devenir. Ce sont donc ces recompositions urbaines autour des transports en commun, il y a là beaucoup à faire. Je ne vais pas reprendre les exemples du Prissé, du Séqué, mais aujourd'hui nous n'y sommes pas du tout. D'où l'avis négatif de la commissaire enquêtrice que nous avons pu évoquer tout à l'heure sur la question du Séqué, qui dit notamment que nous devrions d'ores et déjà répondre à ces questions dans le cadre de l'aménagement du Séqué 3, et non pas attendre le Séqué 4. À nous, quelque part, d'être un peu plus proactifs sur ces questions. Action 11, agir en intelligence collective. Ça, c'est un peu notre « dada ». Lors de la campagne électorale précédente, nous l'avions mentionné avec vous : pourquoi ne pas compléter le futur urbanisme réglementaire par de l'urbanisme négocié, en associant les populations et en développant la pratique des chartes d'urbanisme par quartier ? Action 12, enfin, excusez-moi si je suis un peu long mais je trouve que c'est un débat qui mérite quand même d'être fait, comme celui que nous avons eu sur le Séqué la dernière fois. On ne va pas parler que des Fêtes de Bayonne à longueur de temps, même si on va en parler tout à l'heure. Mais bon, je dis ça pour nos amis de la presse, il n'y a pas que les Fêtes de Bayonne dans la vie ! Il y a également l'aménagement urbain, le développement économique, le foncier. J'entends, mais les débats de fond... c'est peut-être parce que je suis plutôt en fin de vie politique que j'ai envie de... Vous m'avez usé ! Vous m'avez usé, chers collègues. Je suis surtout usé qu'on ne parle pas vraiment des vraies questions et de ce que nous sommes en train de faire, dans un contexte extrêmement compliqué. Un contexte politique, historique, extrêmement compliqué. Et nous le savons tous, il y a beaucoup d'élus qui abusent. Non, pas beaucoup, certains abusent. Mais il faut accepter d'être en première ligne pour mener aussi ces politiques. Et je pense qu'il faut aussi savoir débattre du fond et accepter de se dire les choses. Dire qu'on n'est pas d'accord, mais dire aussi qu'il y a des choses qui se font. Enfin, dynamiser nos villes grâce à l'économie productive. Là, nous n'y sommes pas. Gros enjeux fonciers, absence de foncier économique. J'ai relevé quelque chose d'extrêmement intéressant, le PADD souligne l'opportunité du port. Je suis content car il faut quand même assumer que ce port, qui est un des poumons historiques depuis des siècles, poumon économique sur le territoire bayonnais, est notre plus gros potentiel foncier économique. Il y a plus de foncier économique sur le territoire du port aujourd'hui que sur l'ensemble du Pays Basque. On nous demande dans les objectifs ZAN de reconstruire la ville dans la ville, il faut reconstruire l'économie sur les zones économiques. Je suis ravi que le PADD identifie le port comme un endroit stratégique, j'aimerais que ce débat ait lieu également. J'aimerais être là le jour où ce débat aura lieu à Anglet et les entendre parler du port de Bayonne, justement, de manière positive. Voilà, le message est passé. J'ai

une réunion demain avec le maire d'Anglet, nous aurons l'occasion d'en parler. S'il m'écoute, je le salue.

M. BERGÉ : Donc la question du foncier. Je pense vraiment que là encore, nous devons nous mettre d'accord sur là où on fait les efforts. En gros, et pour terminer, quand j'ai préparé mon intervention, cela m'a rappelé le débat à la télé que nous avons eu à l'occasion des dernières campagnes électorales. Vous évoquiez justement le PLH, le PCAET et je vous disais que nous étions d'accord. Nous sommes d'accord sur les objectifs, nous sommes d'accord, globalement, sur la vision. Mais quand est-ce qu'on s'y met ? Quand est-ce qu'on s'y met ? Le problème, c'est qu'avec un calendrier... Je lisais une interview de M. CARRERE, qui est vice-président de l'agglomération. À ces questions, il évoque 2028 pour l'adoption de notre PLUi. Nous avons fait preuve, certains, collectivement, de volontarisme. J'ai peur que ce document arrive trop tard pour atteindre certains des objectifs ambitieux que nous essayons de nous donner collectivement. Je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : Merci. Vous n'avez pas été trop long, et on vous a parfaitement suivi de bout en bout. Moi, je suis ravi que nous ayons ce genre de débat. Malheureusement, nous avons des ordres du jour qui font que nous avons 72 sujets. Si on modifie le Code général des communautés territoriales, pour faire en sorte qu'un certain nombre de sujets ne relèvent plus de l'Assemblée municipale... C'est sans doute quelque chose à voir de différent, mais les autres pays ne vivent pas la même chose. En Espagne, ils ont deux à trois fois moins de membres du Conseil municipal, ils ont des débats de fond, ils n'ont pas les ordres du jour que nous avons, etc. Alors après, portion congrue pour le débat. Évidemment, quand on voit le PADD, cela aurait été dommage que nous n'ayons pas ce débat. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, M. LACASSAGNE va commencer à répondre.

M. LACASSAGNE : Merci Monsieur le Maire, je pense que nous le ferons à plusieurs voix. Mme HARDOUIN-TORRE va intervenir, peut-être vous-même, Monsieur le Maire. Je pense que concernant la ville productive, Mme DURRUTY interviendra également. Je vous remercie pour ce débat, il y a un certain nombre d'éléments sur lesquels nous pouvons nous rejoindre. Effectivement, il y a des constats. Mais il faut voir comment nous pouvons appliquer les choses sur le terrain. Vous parliez du calendrier, c'est vrai que nous avons commencé la modification du PLUi en 2016. Nous avons d'ailleurs débattu sur le PADD. Entre-temps, la loi résilience est passée et est venue impacter l'ensemble de nos réflexions. Il y a également eu des élections municipales, avec un changement de municipalité, de nouveaux élus. Il a fallu que tout le monde s'acculture et que nous reprenions ensemble nos débats. En même temps, je pense qu'il faut aussi avancer sur ce que nous sommes en train de faire. Dix intercommunalités ont été regroupées en une agglomération XXL et l'agglomération a négocié qu'il y ait, sur l'ensemble du territoire, cinq PLUi, dont celui du Labourd qui sera entre Boucau et Hendaye. Il est vrai que l'objectif est 2028. Dans le même temps, nous avons une urgence à pouvoir modifier nos documents d'urbanisme qui datent, puisqu'ils ont été conçus en 2005. Nous avons là un certain nombre d'éléments qui nous bloquent, parce que ce n'est pas du tout la ville que l'on souhaite par rapport à ce qu'on a pu écrire dans le passé. Dans le passé, nous ne pouvions pas savoir la tension immobilière que l'on pouvait avoir sur notre territoire, toutes les problématiques du réchauffement climatique, je passe sur ces différents sujets. Donc effectivement, nous ne pouvons pas attendre. Il faut donc le conserver et il faut le considérer comme une première étape. Nous avons d'ailleurs commencé les réunions sur le PLUi infra avec l'ensemble des 22 ou 23 communes, je n'ai plus le nombre exact. Il faut se dire que c'est quelque chose qui est en prospective. Sachant que nous parlions du PCAET, il y a le SCOTT, aussi, qui est en train de se mettre en place. Il y a beaucoup de documents administratifs qui sont en train d'évoluer. Il faut donc aussi pouvoir avancer par étapes, je pense que ce PADD va nous amener à un PLUi. Nous espérons un arrêt du projet au premier semestre 2026. Parce

que nous avons encore quelques petits points à consolider, vous le savez, nous sommes à cinq. Vous voyez qu'il va y avoir des étapes et nous allons aussi progresser. Il y a un certain nombre de points sur lesquels nous rejoignons votre analyse, après c'est comment on arrive à l'interpréter et comment on le fait aussi sur le papier. Aujourd'hui, il ne s'agit pas d'avoir une vision réglementaire mais plutôt une vision de territoire, qui prend effectivement en compte notre territoire, nos spécificités et, je dirais, nos différences. Nous avons cinq communes qui sont différentes. Mais quand nous allons passer sur l'ensemble du Labourd, nous verrons aussi que nous aurons à faire à des communes qui sont différentes en taille, en spécificités : en bordure de mer, pas en bordure de mer, en bordure de l'Adour, etc. Ce sont donc là les ensembles qu'il faut prendre en compte. Il est vrai, en même temps, que nous ne sommes pas isolés. Et nous avons interaction avec le territoire voisin du Seignanx, Mme BROCARD le signalait, avec le Seignanx, avec le Pays Basque. En même temps, Bayonne affirme une certaine capitalité sur le territoire. Nous sommes aussi sous-préfecture, nous en avons les avantages et les inconvénients. Il s'agit de savoir comment nous pouvons les régler. Il est vrai qu'aujourd'hui, vous le soulignez, Mme BROCARD, nous ne sommes pas sur un périmètre cadastral des communes qui peut suggérer une vision étroite du projet urbain. Les politiques publiques que nous devons mener ne se mesurent pas à l'échelle de la commune, mais à une échelle plus large. L'échelle des réflexions, elle, est globale. Je ne vais pas prendre tous les points que vous avez cités, M. BERGÉ, je vais plutôt répondre globalement. L'échelle de la réflexion porte effectivement sur l'organisation cohérente et maîtrisée de l'aménagement urbain, la mobilité, l'habitat au sens large pour tous les publics, l'économie, la transition écologique et énergétique, la préservation de l'environnement, de son paysage et des espaces naturels, entre autres. Vous parliez tout à l'heure aussi du ZAN, c'est une préoccupation. Nous avons travaillé sur le ZAN et nous avons arrêté. Il faut savoir qu'à l'échelle de l'agglomération, nous sommes sur une fermeture d'environ 140 hectares, je vous dis les derniers chiffres. Bayonne, ça représente environ 46 hectares. C'est donc très important. Et cette notion-là, nous l'avons intégrée. On sait que des éléments ont été annoncés par le Premier ministre, peut-être une révision du ZAN. Je ne sais pas si c'était un bon message à annoncer maintenant. Mais enfin, cela a été annoncé. Nous, nous nous projetons sur des engagements de moyenne réduction, à 50 %. On a parlé tout à l'heure du renouvellement urbain, ou l'intensification de la ville sur la ville. C'est aussi un de nos objectifs au plus près des mobilités. C'est une solution concrète, que vous soulignez, Mme BROCARD. Il faut effectivement pouvoir avancer là-dessus, mais avec toutes les difficultés que l'on a sur le tissu urbain. Nous avons un projet qui avait été initié par l'agglomération, à côté de Marinadour. Et on le voit, il y a eu des recours. Depuis un peu plus de 15 ans, Monsieur le Maire connaît cela mieux que moi, nous sommes dans des recours sans fin. On essaie de maîtriser les fonciers, mais dès qu'il y a des recours on est stoppés. Alors nous anticipons la planification urbaine au droit des axes de transports en commun. C'est par rapport à la mobilité. Le sujet de la ville du quart d'heure, dont vous parliez, M. BERGÉ, est aussi un de nos principaux axes de réflexion pour permettre à chacun de vivre dans son quartier, sans devoir s'en déplacer autant que possible. Cela revient à travailler sur la proximité et le commerce. Comme le dit souvent Mme DURRUTY, et je le répète, le commerce ne se décrète pas. Il faut pouvoir apporter un certain nombre de réponses pour avoir de l'attraction. Avec la difficulté, nous le savons au Polo Beyris, de trouver des solutions pour conserver des centralités. Nous avons également tout un dialogue avec les petits commerçants, pour qu'ils puissent rester, eux aussi, sur les quartiers. Si l'on pense à la planification urbaine et à l'ensemble de nos projets, notre priorité est aussi de préserver le cadre de vie et l'identité de nos quartiers, dans leurs morphologies et leurs spécificités, avec des protections patrimoniales ou des espaces végétalisés à protéger. Par rapport à ce que vous disiez, M. BERGÉ, nous avons réalisé un inventaire patrimonial sur les quartiers et nous avons également travaillé avec les Conseils de quartier. Et Mme CASTEL nous a grandement aidés là-dessus. Un inventaire paysager a également été établi, ainsi qu'un repérage des arbres remarquables. Pour les opérations de renouvellement urbain, vous parliez tout à l'heure de

logements, nous savons que si nous voulons répondre à nos objectifs en matière de logements sociaux, la construction dans le diffus n'est pas suffisante. D'autant plus qu'il y a des difficultés.

En ce moment, il y a une baisse de la production de logements. Seules les opérations publiques maîtrisées, telles que nous le faisons au Prissé, que nous allons le faire au Séqué 3 et ensuite au Séqué 4, nous permettent donc de répondre aux objectifs. Sachant que quand nous avons une opération publique, cela nous permet de déterminer le nombre de logements sociaux, que nous avons augmenté notamment avec la charte sur la mixité sociale. D'où l'utilité d'aller vers un PLUi à cinq, déjà pour pouvoir l'inscrire dans notre PLUi, avec également, je dirais aussi, l'accession sociale et les prix maîtrisés pour les classes moyennes. Parce qu'effectivement, ceux qui travaillent ici, et le Maire aime à rappeler que nous avons plus de 32 000 emplois à Bayonne, il faut pouvoir les loger ici. Il est vrai que nous avons notre objectif : aujourd'hui, nous sommes à 27,5 % de logements sociaux et nous avons l'intention de continuer dans ce sens, avec d'autres opérations que nous mènerons plus tard. Je vais peut-être passer la parole à Mme HARDOUIN-TORRE, pour ne pas être trop long.

Mme HARDOUIN-TORRE : Je vais être rapide. Simplement, c'est vrai que quand j'entends que nous nous regardons le nombril et que nous serions plutôt dans la stigmatisation de certains des habitantes et des habitants, ou que nous ne tiendrions pas compte du déclassement, j'avoue que j'ai un peu de mal à l'entendre. Je prendrai juste quelques exemples. Oui, effectivement, nous sommes sur un PLUi de cinq communes, dont Bayonne, qui est une ville de centralité. Mais lorsque Bayonne met en œuvre la construction d'un centre d'oncologie, ce n'est pas pour soigner uniquement les Bayonnaises et les Bayonnais, vous me l'accorderez. Quand on déplace une légumerie pour laquelle il va y avoir un agrandissement, sur laquelle on va adosser une surgèlerie, ce n'est pas pour nourrir uniquement les Bayonnaises et les Bayonnais. Lorsque l'on installe des pistes cyclables, dont deux nouvelles à venir, Polo et Sabalce, ce n'est pas uniquement pour les Bayonnaises et les Bayonnais, pas uniquement. Il y a aussi des gens qui viennent d'ailleurs, et qui viennent à vélo. Donc c'est vrai que l'on peut chercher des défauts à ce PADD, et l'on peut lui reprocher beaucoup de choses. Mais c'est quand même un document à vocation générale, qui fait l'objet d'un consensus entre cinq villes, qui n'ont pas forcément le même niveau de prise de conscience, notamment en matière de transition écologique, en matière économique. C'est malgré tout un outil de travail qui nous permettra d'avancer, à mon sens, dans des engagements en matière de transition écologique. Je prendrai comme exemple le classement de la plaine d'Ansot en réserve naturelle, qui est en cours, un atlas de la biodiversité, qui est en cours, des trames de fraîcheur qui sont en cours. Je ne vais pas égrener, ce n'est pas un inventaire à la Prévert, mais loin de moi l'idée que ce document ne concernerait que les habitants privilégiés du centre-ville. Sachant qu'au centre-ville, il n'y a pas que des habitants privilégiés, loin de là. Il y a aussi des gens qui vivent dans des conditions modestes, dans des habitats qu'il faut revoir, pour lesquels nous travaillons justement sur la charte du bioclimatisme, pour imposer aux porteurs de projets des matériaux en lien avec un meilleur habitat, un meilleur aménagement des logements. Je vais arrêter là parce que la soirée serait très longue, mais j'estime au contraire que c'est un projet empreint de bienveillance, d'inclusion et de solidarité. Et quand on commence par le titre 1, M. Mathieu BERGÉ m'a un peu coupé l'herbe sous le pied, mais tant mieux, d'ailleurs, parce que ça veut dire que nous nous rejoignons, la première fonction du titre 1 est quand même, pour moi, extrêmement importante : garantir les fonctions essentielles, essentielles, pour les habitants du Pays Basque et du Sud des Landes. Donc nous ne nous regardons pas le nombril à cinq. Nous avons un outil de travail, pour effectivement tout un territoire et un bassin de vie.

M. ETCHEGARAY : Merci. Je vais ajouter quelques mots, parce que ça ne me laisse pas tout à fait indifférent et que la qualité de tout ce qui vient d'être dit, je le dis très sincèrement, de la première intervention de Mme BROCARD jusqu'à la dernière de Mme HARDOUIN-TORRE, montre que nous sommes à la hauteur des enjeux. Je comprends bien un sentiment de frustration, parce que je le partage, c'est la géographie de notre débat aujourd'hui. La géographie non pas du PADD, mais la géographie de ce PLUi. Le PLUi, du « i » d'intercommunal, de cinq communes, alors que bien évidemment nous allons vers le PLUi infra-communautaire et non plus intercommunal, qui lui va recouvrir les 23 communes de la côte, comme le disait M. LACASSAGNE il y a un instant, d'Hendaye, jusqu'au Boucau. Pour l'essentiel, des communes du littoral. C'est pour cela d'ailleurs que ça s'appelle « littoral ouest ». Cinq PLUi, pour 158 communes. Ça n'existe nulle part en France. Ça n'existe nulle part en France, qu'il y ait une telle réduction du nombre de documents, pour des enjeux politiques aussi importants. Il n'y a pas d'endroit en France, je le vois dans le congrès des intercommunalités de France, où j'ai eu l'occasion d'intervenir plusieurs fois, il n'y a pas d'intercommunalité en France où on a pu conjuguer les politiques publiques à une échelle aussi pertinente que chez nous. Mais frustration quand même, parce que là, nous sommes dans une forme d'entre-soi. Vous l'avez dit, Mme BROCARD, nous sommes dans une forme d'entre-soi. C'est vrai que nous ne sommes qu'à cinq, et que bientôt nous serons à 23. Mais on réfléchit déjà à 23. En fait, on réfléchit à 158. Parce que le schéma de cohérence territoriale inclut aussi le sud des Landes, donc 166 communes : 158 du Pays Basque, plus les 8 de la communauté du Seignanx. La réflexion va bien, très bien. Pour suivre ces dossiers depuis fort longtemps, je suis surpris de voir avec quelle rapidité les élus arrivent à s'approprier des notions aussi complexes. Des élus qui ne nous ont rejoints qu'en 2020, parce qu'en 2020 il y a eu 55 % de nouveaux élus, donc des collègues qui ont dû... Ont été voté les lois, dont vous avez parlé tout à l'heure, climat et résilience, notamment, qui viennent mettre un sacré bazar, vertueux. Bazar, ce n'est pas péjoratif. Un coup de pied dans la fourmilière, disons plutôt, dans un exercice qui était auparavant très normé. Et nous avons des notions transversales, qui viennent enfin, enfin, réinterroger nos politiques publiques en matière d'habitat, en matière de mobilité. Vous l'avez tous dit, et je suis de ce point de vue complètement d'accord. Alors, pourquoi fallait-il faire ce PLUi d'intercommunal à cinq, alors même que nous allons de toute façon, sous peu, faire un PLUi infra-communautaire à 23 ? Tout simplement parce que nos communes ne peuvent pas attendre, au regard d'un certain nombre de demandes que nous avons. Pour répondre aux perspectives de développement, y compris de construction de logements, qui est quand même un de nos enjeux, y compris en matière de mobilité, etc. Je vous le dis, vous avez raison de considérer que ce n'est pas la bonne échelle pour pouvoir se poser les bonnes questions. Et ce PLUi n'est jamais qu'un PLUi d'intercession. Il prépare le reste, c'est un galop d'essai, en quelque sorte. C'est quand même un bon galop d'essai, parce qu'il nous interroge au regard de tous les enjeux dont nous avons parlé tout à l'heure et que vous avez évoqués, en employant les mêmes mots, y compris la question du ZAN. Le ZAN, nous y avons travaillé. À l'échelle, M. LACASSAGNE, de l'ensemble du Pays Basque. J'étais hier à Saint-Palais, avec nos collègues maires du Pays Basque intérieur. Nous parlons le même langage. Quand nous parlons de la gestion foncière, nous parlons le même langage. Évidemment, il y a encore des maires qui sont un peu rétifs, parce qu'ils ont le sentiment qu'ils n'auront pas droit au développement et que c'est la côte qui en profite au détriment de l'intérieur. C'est quand même quelque chose qui se dit. Parce que vous disiez, il y a un instant, cette espèce de sentiment de mépris. Il existe quand même de moins en moins, parce que nous parlons, heureusement, et que nous nous voyons suffisamment pour qu'effectivement nous dépassions un petit peu tout cela. Mais les choses avancent plutôt bien. Il faut que nous fassions le PLUi à 5, pour régler un certain nombre de sujets. Il le faudra pour l'autre PLUi qui, lui, est dans la perspective que vous estimez lointaine, 2028-2029, mais qui avance en même temps, qui avance parallèlement. Et le travail que nous faisons avec le SRADDET, parce que le SRADDET est un

peu notre bréviaire, si j'ose dire, dans la gestion de l'économie de l'espace. Bien évidemment, chacun sait que tout cela est parti de Paris, d'une bonne intention, d'une loi que personne ne conteste, je pense, ici. On a ensuite demandé aux régions de faire un travail pas très sympathique, avec une vice-présidente, Mme ROUEDE, qui fait du reste un travail remarquable sur tous les territoires. Ensuite, il faut tenter de faire avec ces deux objectifs : 2030, 50 % de l'économie foncière, pour arriver à 100 % sur l'échéance 2050. Tout cela, ce sont des hectares. Pour ce qui nous concerne, M. LACASSAGNE, c'est 40 hectares ?

M. LACASSAGNE : 46.

M. ETCHEGARAY : 46 environ. Hectares que nous avons reversés en espaces naturels, agricoles et forestiers. Ce sont des hectares qui étaient qualifiés de « à urbaniser ». Ils n'étaient pas urbanisables immédiatement, mais ils étaient considérés comme susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation. Il n'en est plus question. Ces pas sont faits et nous n'y reviendrons pas. Et ça, c'est bien. Évidemment, tout cela suppose quand même une autre culture de la densité, un changement de logiciel. Et les choses ne sont pas aussi simples quand il s'agit d'autres façons d'habiter. Parce que le rêve de la maison individuelle a vécu. Nous n'allons pas continuer les lotissements tels que nous les avons connus depuis les années 70, voire les années 80, et qui sont à l'origine, en grande partie, de la gabegie foncière que nous avons connue. En particulier dans le rétro-littoral et même l'intérieur du Pays Basque. Tout cela fait qu'on ne fait pas de l'urbanisme aujourd'hui comme on le faisait hier, et encore moins comme on le faisait avant-hier. Et nous voyons, pour la plupart de ceux qui s'occupent de ces sujets-là, il y a évidemment des architectes dans notre Assemblée, ils en savent quelque chose, que nous avons complètement changé de paradigme de ce point de vue. Mais ce qui importe, c'est que nous devons être d'accord. Et je l'ai vu au travers de vos interventions, ce sont des choses essentielles. L'écriture réglementaire, M. BERGÉ, est un autre exercice. Soyons d'accord sur les orientations générales, qui sont comment on se loge, on connaît la difficulté de l'exercice, comment on se déplace, et également comment on participe à l'activité économique. Parce que la place de l'économie, nous devons aussi la penser en même temps que la place du logement, avec le même esprit de densité. Nous réinterrogeons y compris les modèles juridiques à la Communauté d'agglomération. Mme DURRUTY a beaucoup de mal à faire passer le message que nous n'allons pas pouvoir continuer à céder des terrains aux entreprises, et que nous allons passer à des baux à construction, ou des baux emphytéotiques. Plutôt des baux à construction. Ça ne passe pas comme ça du tout. Le rapport à la propriété, tout simplement. Nous sommes donc en train de changer de paradigme, de ce point de vue, et c'est ce que nous racontons un peu au travers de ce que nous disons à la population qui nous entend. Je trouve que nous ne sommes pas si éloignés que ça, au moins à ce stade. Vos critiques, je les entends mais je ne les prends pas pour des critiques. Au regard de l'endroit où nous sommes aujourd'hui et maintenant, elles sont complètement fondées. Maintenant, faisons le pari que nous aurons cette intelligence de pouvoir avancer, d'aller plus avant. J'ai constaté, dans ma vie de président de la Communauté d'agglomération, une capacité que nous avons à nous entendre peut-être plus facilement à 158 qu'à 5. Ça ne sera pas répété, mais je suis en train de dire que lorsque nous sommes sur des enjeux, que l'on va au périmètre pertinent... Je reprends ce que je dis, parce que cela pourrait être mal compris, surtout par la presse. Je sais qu'elle a parfaitement compris, mais je répète : lorsque l'on est dans un périmètre pertinent pour aborder les politiques publiques, pour le logement, pour la transition écologique, pour le déplacement, pour tout cela, on est bien d'accord sur le fait que l'on trouve plus facilement une grammaire sur laquelle se mettre d'accord à 158 que lorsque l'on est 10 ou 15. Je constate cela lorsque je parle avec les intercommunalités du Béarn. Ils ont fusionné, mais beaucoup, beaucoup, beaucoup moins que nous.

Et je vois en effet le fossé qui se creuse avec notre vision. Je ne suis pas en train de dire que nous faisons des choses magnifiques et que les autres sont mauvais. Mais je considère que nous sommes, pour ce qui nous concerne, le Pays Basque et le Sud des Landes, aussi, dans un périmètre qui nous donne à voir un avenir beaucoup plus vertueux et beaucoup plus enchanteur. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce sujet ? S'il n'y en a pas, il n'y a pas de vote, évidemment, il y a débat. Je constate que le débat a eu lieu, il est d'excellente qualité, je vous remercie.

DONT ACTE

23. Modification des statuts du pacte d'actionnaires de la SPL Pays Basque Aménagement

M. ETCHEGARAY : Nous en arrivons au rapport qui suit, c'est le rapport 23, avec toujours M. LACASSAGNE.

M. LACASSAGNE : Modification des statuts du pacte d'actionnaires de la SPL Pays Basque Aménagement. Afin d'accompagner le développement et les actions de la SPL Pays Basque Aménagement au service du territoire, il est demandé au Conseil municipal, au regard des éléments développés en note explicative de synthèse, d'autoriser une augmentation de capital social, l'entrée au capital de nouveaux actionnaires et l'augmentation de la participation de la Communauté d'agglomération Pays Basque.

M. ETCHEGARAY : Mme DURRUTY me posait la question, à savoir les conflits d'intérêts ? Modification des statuts, je ne vais pas prendre part au vote. Cela ne veut pas dire que je ne suis pas d'accord, je suis président de la SPL dont on parle là, l'enjeu étant en l'occurrence ici la modification statutaire, qui est la conséquence du fait que la Communauté d'agglomération a injecté 3 millions d'euros dans la SPL, qui est un très bel outil. Nous avons créé l'EPFL en son temps et voilà que nous avons créé cette SPL. Alors je ne sais pas qui est membre, je vais donc constater qu'il y a une non-participation au vote, par prudence, de Mme DURRUTY et de moi-même. Y a-t-il d'autres manifestations d'opposition ou de votes contre ? Il n'y en a pas, je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participation au vote : 3, M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. LACASSAGNE

24. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine

M. ETCHEGARAY : Rapport 24, Mme LARROZE-FRANCEZAT.

Mme LARROZE-FRANCEZAT : Oui, merci Monsieur le Maire, l'attribution sur nos subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine. Au regard des éléments figurant dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de 61 084 € de subventions dans le cadre de l'OPAH-RU 2023-2028 du centre ancien de Bayonne et du PIG 2018-2024, d'approuver l'attribution de 47 685,50 € de subventions dans le cadre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, d'autoriser le versement desdites subventions aux demandeurs une fois les travaux réalisés sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements.

Mme HERRERA LANDA : Une remarque rapide. En l'état actuel des choses, sauf modification sur laquelle je ne serai pas informée, les propriétaires qui font des travaux n'ont pas à l'avance, quand ils réalisent ces travaux, le montant de l'aide qui va leur être attribuée. On la connaît a posteriori, en tout cas on la connaissait a posteriori, sauf s'il y a eu un changement très récent. Vu l'augmentation du prix de tous les travaux, cela peut avoir des conséquences assez importantes en matière de trésorerie, des familles propriétaires, mais aussi des copropriétés. Bien sûr, ne pas savoir à l'euro près n'est pas gênant. Mais il y a des fois des écarts très importants entre ce qui est attendu et ce qui est effectivement versé. Il y a une difficulté dans ce domaine, nous avons posé la question à plusieurs reprises et des personnes se sont lancées dans des travaux, des copropriétés, et ont eu à l'arrivée de mauvaises surprises entre l'estimé attendu et le réel reçu. Je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : Votre question m'interroge. Si c'est le cas, ça m'embête. Parce que si, effectivement, les personnes sont engagées dans un process et se rendent compte que ce n'est pas le niveau d'aide qu'elles obtiennent, parce que vous avez été très claire dans votre propos, alors ça m'embête. Je suis en même temps surpris, parce que nous avons des services qui sont très présents, d'ailleurs un service étoffé, j'ai compris que vous ne mettiez pas cela en cause. M. LACASSAGNE est assez bien placé pour répondre, ainsi que Mme DURRUTY sur l'aspect commerce, mais généralement nous avons un service, il y a même une boutique du patrimoine de l'habitat qui existe dans cette ville, où les personnes viennent et on leur donne une orientation qui est assez précise. Évidemment pas à l'euro près, comme vous l'avez dit. M. LACASSAGNE d'abord, ensuite Mme DURRUTY.

M. LACASSAGNE : Oui, vous venez de dire l'essentiel, Monsieur le Maire. Effectivement, ils devraient normalement avoir une précision. Peut-être pas à l'euro près et s'il y a eu des cas, il faut qu'ils viennent nous voir. Mais normalement, ils ont une estimation. Après, bien sûr, il y a un temps de mise en place du dossier, ainsi que le temps que l'on puisse passer au Conseil municipal pour voter la subvention. Ce n'est peut-être pas le sujet, mais normalement, il ne devrait pas y avoir de problème. Donc s'il y a des problèmes, il faut venir me voir en particulier.

M. ETCHEGARAY : Mme DURRUTY, vous voulez dire quelque chose ?

Mme DURRUTY : Simplement un témoignage, ce matin j'ai reçu deux chefs d'entreprise, deux jeunes créateurs, qui cherchent depuis un moment à s'installer à Bayonne et qui ont trouvé un lieu d'installation. Ils étaient parfaitement en capacité de savoir sur quel type de travaux ils allaient pouvoir être accompagnés, quel était le montant par rapport au budget total, avec un accompagnement, bien sûr, de nos services.

Mme HERRERA LANDA : Il y a peut-être une différence entre les entreprises et les copropriétés ? Il y a aussi le rôle des syndicats au milieu. Donc je viendrai voir M. LACASSAGNE avec des cas très précis de personnes qui m'ont témoigné d'une distorsion qui mettait en péril non seulement la conduite des travaux, mais ensuite, avec des montants bien inférieurs, des problèmes de trésorerie, soit de copropriétés, soit de personnes, soit de familles. Mais nous traiterons cela.

M. ETCHEGARAY : Voyez cela avec M. LACASSAGNE. Évidemment, c'est important de vérifier ce point. Je n'ai jamais été saisi d'un problème de cette nature, mais ça peut exister. Merci de prendre contact avec M. LACASSAGNE, ce sera parfait. Nous pouvons voter sans problème, pas d'abstentions, de votes contre ? Délibération adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ENFANCE – JEUNESSE - ÉDUCATION

25. Aménagement d'une micro-crèche municipale dans l'ancien foyer Soleil de la Résidence Breuer – Avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au profit d'Habitat Sud Atlantic

M. ETCHEGARAY : Rapport 25, Mme MOTHES.

Mme MOTHES : Oui, nous partons sur l'aménagement de la micro-crèche 1, 2, 3 Soleil !, qui a ouvert ses portes en mars et dont nous avons fait l'inauguration il y a juste un mois, le 19 septembre, en présence de partenaires comme HSA, la CAF, le Département. Beaucoup d'élus étaient aussi présents, et une phrase est revenue assez régulièrement dans la bouche de mes collègues et de nos partenaires, comme quoi cette crèche était très sereine. C'est-à-dire que nous sommes rentrés avec nos gros sabots recouverts de surchaussures, évidemment, qui vont beaucoup mieux à certains qu'à d'autres, et les enfants étaient tous très calmes, souriants. Nous sommes arrivés chez eux et ils nous ont vraiment bien accueillis. Je trouve que cela est très révélateur de la qualité de l'accueil qui leur est proposé. Parce qu'on parle beaucoup de chiffres, de quantités en termes de capacité d'accueil, et c'est vrai que l'objectif premier de notre schéma directeur était d'augmenter, justement, cette capacité. Nous sommes d'ailleurs cette année à 59 % en taux de couverture, ce qui fait que Bayonne est aujourd'hui dans la moyenne nationale, donc une augmentation vraiment conséquente. Voilà, nous avons fait cette inauguration. Et puisqu'il faut parler non plus de qualité, je voulais quand même vous en toucher un mot, mais de quantité et de chiffres, nous allons partir sur des chiffres avec donc cette délibération qui porte sur l'avenant numéro un à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, au profit d'Habitat Sud Atlantic. Le Conseil municipal a approuvé le 19 octobre 2023 la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, au profit d'HSA, des travaux visant à créer une micro-crèche dans l'ancien foyer Soleil de la Résidence Breuer. Au terme de la réalisation des travaux, il convient de fixer le coût définitif de l'opération, tel que détaillé en note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant, ainsi que tout autre document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci, M. ABADIE va prendre la parole.

M. ABADIE : *Milesker*. Juste en préambule, pour répondre à Mme HARDOUIN-TORRE, nous sommes bien entendu complètement solidaires avec cette intervention au sujet de Paul WATSON, avec cette démarche individuelle de pouvoir signer une pétition. Mais est-ce que la ville de Bayonne ne pourrait pas, de façon symbolique... Parce que chez l'humain, le symbole, ça compte. À l'instar de ce que nous avons fait avec l'Ukraine, peut-être, je ne sais pas ? Faire quelque chose au niveau d'une visibilité extérieure, pour une prise de position en soutien à Paul WATSON.

M. ETCHEGARAY : Mais alors, sur votre proposition, on peut transformer ça en motion ?

M. ABADIE : Je pensais à quelque chose de visible de l'extérieur. Tout peut être envisagé, mais quelque chose de visible par la population. La motion, ça ne mange pas de pain.

M. ETCHEGARAY : Moi je n'y vois pas d'inconvénient, M. ABADIE. Mme HARDOUIN-TORRE.

Mme HARDOUIN-TORRE : Oui Monsieur Le Maire, si vous êtes d'accord, nous allons modifier la forme et la présenter telle une motion.

M. ABADIE : Je ne parle pas d'une motion.

M. ETCHEGARAY : Ce n'est pas ce que voulait dire M. ABADIE.

Mme HARDOUIN-TORRE : Sachant que nous réfléchissons déjà à d'autres initiatives de soutien, dans les jours à venir.

M. ABADIE : Quelque chose de visible, type banderole, photo. Au moins un temps, de façon à signifier notre soutien.

Mme HARDOUIN-TORRE : nous y travaillons.

M. ETCHEGARAY : Mme CAPDEVIELLE.

Mme CAPDEVIELLE : Beaucoup de communes le font, en demandant la libération. Nice l'a fait, je crois, en premier. Avant qu'il en parle, je regardais. La ville de Nantes vient de le faire, notamment la majorité municipale, donc c'est tout à fait possible. Pessac, également, Saint-Ouen, Nancy effectivement.

Mme HARDOUIN-TORRE : Nous allons nous rapprocher pour avoir une affiche, parce qu'il y a diverses communes qui ont une photo, justement, qu'elles ont affichée. Donc on est d'accord.

M. ETCHEGARAY : On est d'accord. M. ABADIE, voyez la meilleure forme. De toute façon, il est bien clair que personne ne s'y oppose, ici, dans ce Conseil municipal. Tout le monde est d'accord. Donc si nous sommes dans une unanimité sur le sujet, on voit la forme. Voyez la forme que vous voulez donner à ça. Vous réfléchissez ?

M. ABADIE : Nous réfléchirons après le conseil.

M. ETCHEGARAY : Mme VOISIN.

Mme VOISIN : Oui, Monsieur le Maire, Merci. Paul Watson a des positions qui, moi, me posent problème, par rapport à des cultures minoritaires, en particulier par rapport à la corrida. Donc, moi, cela me pose problème.

Mme HARDOUIN-TORRE : Moi aussi j'ai des problèmes avec la corrida, je n'ai jamais empêché que vous alliez les voir. Et pourtant, je ne...

M. ETCHEGARAY : D'accord. Écoutez, nous considérerons qu'effectivement ce n'est pas unanime. C'est plutôt une abstention, une non-participation ? Nous l'enregistrons comme tel. Réfléchissez, M. ABADIE, avec Mme HARDOUIN-TORRE, sur la forme que vous voulez et voyez comment nous pouvons rendre cela public. Merci. Laissons intervenir M. ABADIE sur le sujet.

M. ABADIE : Jaun auzapeza, jaun andereak, Je disais donc que nous vous remercions de nous avoir documentés au sujet de ce point, qui concerne le règlement de fonctionnement des quatre crèches municipales. C'est vrai qu'il fallait avoir le temps de lire tout ça, parce qu'il y a plus de 100 pages d'annexes. Mais c'est particulièrement intéressant. Nous restons du moins un peu frustrés de ne pas savoir exactement ce qui change par rapport à l'ancien fonctionnement. On ne sait pas. C'est peut-être au niveau des modalités d'accueil et d'inscription, des situations parentales particulières, le fait peut-être qu'il faille passer obligatoirement par le guichet unique sans contournement possible ? Ce sont des questions

que je pose. Par ailleurs, je ne l'ai pas vu dans ce nouveau règlement de fonctionnement, dites-moi si je me trompe, les crèches associatives bayonnaise peuvent apparemment accueillir jusqu'à 30 % de familles non-résidentes à Bayonne. Je l'ai appris pas plus tard qu'hier, alors que cela ne serait absolument pas possible pour les quatre crèches municipales. Donc pas de contournement possible non plus sur ce point-là. Merci, Mme MOTHES ou Mme MARTIN-DOLHAGARAY, d'éventuellement le confirmer, car ce sont des informations que nous n'avions pas. *Milesker*.

M. ETCHEGARAY : Réponse, s'il vous plaît.

Mme MOTHES : M. ABADIE a pris un temps d'avance sur mes délibérations, puisque le règlement, ça sera la prochaine.

M. ETCHEGARAY : Il faut que les services notent ce qu'on délibère. Nous sommes sur la délibération 25, qui n'a pas été votée. Il n'y a pas d'abstentions de votes contre ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

26. Modification du règlement de fonctionnement des quatre crèches municipales et adoption du projet d'établissement de la micro-crèche « 1, 2, 3 Soleil ! »

M. ETCHEGARAY : Mme MOTHES va présenter le rapport. Allez-y.

Mme MOTHES : Je lis la délibération, comme ça tout le monde saura de quoi nous parlons. Modification du règlement de fonctionnement des quatre crèches municipales et adoption du projet d'établissement de la micro-crèche 1, 2, 3 Soleil ! Donc, à la suite de l'ouverture de la Micro crèche 1,2,3 Soleil !, et afin de répondre aux attentes des partenaires institutionnels, cofinanceurs et de contrôle, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le projet d'établissement de la micro-crèche ainsi que le projet de règlement modifié, commun à l'ensemble des établissements d'accueil de jeunes enfants de la Ville de Bayonne, tels qu'annexés à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Cette fois, Mme BENSOUSSAN, vous pouvez intervenir.

Mme BENSOUSSAN : Oui, merci Monsieur le Maire. Donc pour rebondir, quand vous parlez du bon périmètre pour les politiques publiques, je voudrais que nous parlions du bon périmètre pour les politiques Petite enfance. Il y a deux sujets importants en ce qui concerne la petite enfance au niveau national en ce moment. En premier, la sortie du livre *Les Ogres*, de Victor CASTANET, qui avait déjà permis de révéler les pratiques du groupe Orpea et qui ne fait que confirmer les nombreux constats de plusieurs rapports, notamment celui de l'IGAS. Il pointe les dérives de certains groupes privés de crèches, que nous connaissions déjà. En dépit de ces multiples alertes, et du fait que les professionnels dénoncent depuis de nombreuses années les risques liés à l'abaissement des normes et à la marchandisation du secteur, il est malheureusement peu probable que cela se traduise par une amélioration de la prise en charge des jeunes enfants. En effet, la constance des orientations politiques de ces dernières années, privilégiant la dérégulation et la financiarisation du secteur, est assez consternante. Je voulais parler de cela. Le deuxième sujet important, dont on parle aussi beaucoup, c'est le service public de la petite enfance. La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi crée le service public de la petite enfance, SPPE, à compter du 1er janvier 2025, en désignant notamment les communes comme autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Elle crée également un

droit de veto du maire, ou de l'intercommunalité si compétente, pour tout projet de création, d'extension ou de transformation d'un établissement ou d'un service de droit privé accueillant des enfants de moins de 6 ans. L'avis du maire était donc jusqu'à présent consultatif, mais il était non contraignant, désormais le président du Conseil départemental ne pourra autoriser l'ouverture que si le maire est favorable. Quatre compétences découlent de ce SPPE : recenser les besoins de l'offre, informer et accompagner les familles et les assistantes maternelles, planifier le développement des modes d'accueil et soutenir la qualité des modes d'accueil. Je ne suis pas juriste, mais de ce que j'ai compris ce n'est pas un bloc, il est sécable, les quatre missions sont indépendantes. Et si l'EPCI a déjà la compétence Action sociale d'intérêt communautaire, le service public Petite enfance y rentre de manière assez logique. L'intérêt communautaire peut alors évoluer, pour intégrer, éventuellement, tout ou partie des missions du SPPE. Vous savez qu'aujourd'hui, la CAPB a la compétence partielle, en fait. Puisqu'en gros, les communes de la côte n'ont pas transféré la compétence. Nous sommes du coup dans un environnement législatif incertain, avec cette loi, avec beaucoup d'interrogations, notamment de la part de l'Association des maires de France qui a surtout dénoncé le manque de financements. Je vois finalement aujourd'hui, dans la mise en œuvre du SPPE, une brèche pour mettre sur le tapis une CAPB « autorité organisatrice » sur tout le territoire. Pas une situation « mi-figue, mi-raisin », comme c'est le cas aujourd'hui. Je voulais avoir votre avis, et celui des élus, sur la bonne échelle, le périmètre qui permettrait de faire preuve d'une vraie volonté politique et volontariste autour des défis de la petite enfance aujourd'hui. Et la deuxième question que je voudrais vous poser, vu le cadre juridique qui, du coup, va vous le permettre désormais : est-ce que vous allez continuer à autoriser l'implantation des groupes privés de crèches sur notre territoire ?

M. ETCHEGARAY : Nous allons commencer avec Mme MOTHES, et sur l'aspect agglomération, je me sens un peu obligé de répondre.

Mme MOTHES : Pour répondre à Mme BENSOUSSAN, nous avons bien sûr tous conscience des dérives qu'il y a eu ces temps-ci sur la petite enfance. Après, sur Bayonne, nous avons quand même un regard attentif sur ce qui se passe dans nos structures. Et comme le soulignait justement le directeur de la CAF lors de l'inauguration de 1, 2, 3 Soleil !, nous sommes quand même très vigilants sur le territoire et nous faisons attention. Il y a effectivement des dérives, mais il y a aussi des professionnels de la petite enfance qui font un travail remarquable, qu'il faut souligner et surtout accompagner dans leurs démarches et leurs métiers au quotidien. Pour M. ABADIE, concernant les règles de fonctionnement, nous avons profité du fait que 1, 2, 3 Soleil ! ait un nouveau règlement à mettre en place pour uniformiser les règlements des autres crèches, qui ne l'avaient pas été depuis les dernières normes imposées par la CAF et les partenaires institutionnels. Rien de bien nouveau sous le soleil, des protocoles qui uniformisent notamment les règles de sortie des enfants, l'administration des médicaments et la mise en place d'un référent au niveau de chaque structure qui sera le directeur ou la directrice de la structure.

M. ABADIE : Sur le fait de l'appartenance des familles à Bayonne, c'est exact ? 30 % pour les crèches associatives et 0 % pour les... Ce n'est pas une critique.

Mme MOTHES : Non, il y a une critérisation qui est mise en place justement pour favoriser l'accueil des enfants bayonnais et il y a des crèches associatives qui ont 100 % d'enfants qui sont bayonnais. Elles aspirent à ça, en fait.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Si je peux compléter les propos de Jennifer, sur les crèches municipales, c'est en effet 100 % de Bayonnais, bien évidemment. Sur toutes les crèches, qu'elles soient micro-crèches ou crèches municipales que nous avons déjà. Après, nous

travaillons avec les crèches associatives pour faire en sorte qu'un maximum de Bayonnais soient accueillis. Il nous paraît normal de donner la priorité aux enfants de nos citoyens. Ceci dit, il est très clair qu'il y a des crèches sur lesquelles nous n'avons pas la main. Et je rebondis là sur ce que disait Madame BENSOUSSAN, il existe des structures privées avec lesquelles nous n'arrivons pas à travailler. Nous avons mis en place un cahier des charges très sévère, restrictif au niveau de la qualité de ce qui est produit dans nos crèches, mais également dans les crèches associatives qui font partie de la CAU et qui travaillent en très étroite collaboration avec nous. Lorsque nous avons inauguré la crèche 1, 2, 3 Soleil !, cela a été l'objet de mes propos de dire « attention » ! Et je rebondissais justement sur ce livre qui est sorti, puisqu'il existe des scandales au niveau de la petite enfance, comme il existe des scandales au niveau de l'accueil des personnes âgées. C'est donc à nous, collectivités territoriales, d'être extrêmement exigeants par rapport à ce que nous fournissons comme qualité d'accueil aux parents, aux enfants. On sait combien il est contraignant d'ouvrir une micro-crèche. Nous l'avons vu sur celle que nous avons ouverte dernièrement, la PMI est extrêmement rigoureuse, avec un cahier des charges très, très précis et qui nous permet de garantir une qualité d'accueil qu'on ne peut pas remettre en cause. Après, il est très clair que quand un privé veut s'installer dans un local privé, la mairie n'a pas la main. Le travail que nous essayons de faire, c'est donc de travailler en cohérence avec eux. Pour autant, ce sont des structures sur lesquelles nous avons un regard très critique, puisque lorsque des projets nous sont proposés, il y a une commission Projets qui existe. Nous faisons en sorte d'essayer de mettre le plus de restrictions possibles, et de mettre le plus d'injonctions possibles sur des ouvertures d'établissements qui pourraient ne pas nous paraître cohérentes. Nous avons eu l'occasion de le faire, je crois de mémoire que c'était l'année dernière, avec une structure qui voulait s'implanter sur Bayonne. On peut le dire, c'était la Maison Bleue. Nous avons eu des exigences par rapport à cet établissement, parce que nous estimions, la PMI également, qu'il n'y avait pas la qualité nécessaire pour ouvrir cet établissement. Nous sommes donc extrêmement vigilants sur les ouvertures. Pour tout ce qui est structures municipales, de toute façon, la validation est faite par le Département, par la PMI. On ne peut pas remettre en cause ces structures. Je pense qu'il faut au contraire les louer, parce que ce sont les garants d'une qualité qui est apportée. C'est à nous, bien entendu, d'être courageux, parce qu'ouvrir des structures municipales par les temps qui courent, ce n'est pas forcément le choix que font toutes les collectivités. C'est le choix de la collectivité de Bayonne, nous avons en projet deux autres micro-crèches. Je crois que nous pouvons donc saluer le courage de la Ville de Bayonne, qui fait en sorte d'avancer dans le bon sens, de faire remonter le taux de couverture, comme l'a expliqué Jennifer, et d'apporter un maximum de qualité aux parents qui le demandent. Je rappelle aussi que ces micro-crèches dont nous parlons, 1, 2, 3 Soleil ! et les trois qui vont venir, sont des crèches en tarification PSU. Elles permettent donc aux parents les plus modestes d'avoir un mode de garde très qualitatif pour leur enfant. Il est très clair que les crèches privées, avec les tarifications qui sont proposées, ne touchent pas la même frange de population.

M. ETCHEGARAY : Merci. Je complète sur votre proposition que la Communauté d'agglomération prenne une nouvelle compétence. Vous dites cela au moment où le Préfet nous conteste le droit d'augmenter notre taux de CFE, contribution foncière des entreprises. 2,3 millions d'euros qui vont nous manquer. Vous me dites cela au moment où l'État a décidé de nous priver de 3,4 millions d'euros de ressources fiscales. L'État va directement, par douzième, prendre sur les ressources fiscales qui reviennent normalement à notre collectivité l'équivalent au total de 3,4 millions d'euros. La Ville est également concernée par cela, vous le savez, à une hauteur certes différente, puisque c'est à peu près 1,68 millions d'euros. S'agissant de l'agglomération, je viens de vous le dire, je pense que nous allons devoir beaucoup réfléchir sur les compétences que nous avons déjà et sur comment nous allons pouvoir les assumer. Ce que je dis là est vrai pour l'agglomération, je crois que ce sera vrai pour la Ville aussi. Cela n'enlève rien à la pertinence de votre proposition. J'aimerais bien

pouvoir tout faire, mais je vais vous dire une chose : vous n'avez pas le droit d'augmenter les impôts des entreprises, ce qui est choquant, je parle de la Communauté d'agglomération, imaginez que depuis la création de l'agglomération, nous n'avons pas augmenté le taux de CFE, l'impôt économique, et à côté de ça, les ménages, eux, ont bien évidemment dû payer leur obole pour faire avancer les politiques publiques. Je ne dis pas que les entreprises ne paient rien, je dis qu'il n'y a eu aucune augmentation de fiscalité alors qu'elle a augmenté pour les ménages. Mais ce n'est pas le sujet. Si, c'est un peu le sujet, mais ce n'est pas la réponse directe à ce que dit Mme BENSOUSSAN.

M. ETCHEGARAY : Bien sûr. Écoutez, je vais mettre aux voix cette délibération numéro 26, parce qu'il ne faut pas que nous nous perdions sur ce que nous approuvons. Il n'y a pas d'abstentions, ni de votes contres, on l'avait compris. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

27.Reconstruction et extension du groupe scolaire du Prissé – Fonds de concours de la Communauté d'agglomération du Pays Basque

M. ETCHEGARAY : Mme MARTIN-DOLHAGARAY va garder le micro pour les rapports suivants.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Oui, merci Monsieur le Maire. Il s'agit donc de la reconstruction et extension du groupe scolaire du Prissé, fonds de concours de la Communauté d'agglomération du Pays Basque. Dans le cadre du déploiement de sa politique d'aide aux communes, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Pays basque a adopté un dispositif d'attribution de fonds de concours à ses communes membres, sur la période 2023-2026. Dans ce cadre, une aide financière pour la reconstruction et l'extension du groupe scolaire du Prissé a été attribuée à la Ville de Bayonne pour un montant total de 1 386 096 €. Afin de définir les modalités de versement du fonds de concours correspondant, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Y a-t-il des... Oui, Mme HERRERA LANDA.

Mme HERRERA LANDA : Monsieur le Maire, chers collègues, la reconstruction et l'extension de l'école du Prissé aux derniers standards en matière d'adaptation aux besoins pédagogiques et d'écoconstruction relèvent d'un choix ambitieux de votre part, qui se traduit par un investissement important, 7 856 000 euros hors-tax. Il s'agit également d'un pari sur l'avenir, puisque cet établissement a été dimensionné pour accueillir un nombre plus important d'élèves que ceux qui le fréquentent actuellement, en raison des nombreux projets immobiliers présents sur le quartier et de leurs conséquences sur les futurs besoins de scolarisation. Parallèlement à ces aspects positifs, deux sujets nous questionnent. Le premier concerne l'inégalité des conditions d'accueil des élèves bayonnais, en matière de locaux et, par là même, de qualité de vie scolaire. Accessibilité, isolation thermique, phonique, le patrimoine scolaire bayonnais est hétérogène de ce point de vue et n'a pas, à notre connaissance, donné lieu à un diagnostic global permettant de programmer, de financer des travaux dans le cadre d'un PPI très attendu. Les travaux actuels non réalisés semblent l'être au cas par cas, à l'instar de la pose d'ascenseur pour une mise en accessibilité dans deux écoles, Aristide Briand et Les Arènes. Cela est évoqué dans les décisions du Maire, que nous avons vues tout à l'heure. Avez-vous des informations complémentaires à nous communiquer sur ce sujet ? Car sans cette perspective, l'école du Prissé pourrait apparaître comme l'arbre

qui cache la forêt. Second point de vigilance qui nous questionne, j'ai posé une question en commission et je n'avais pas eu la réponse, je suis donc allée la chercher : le niveau du recours au crédit du fonds de concours de la CAPB. Pour les personnes qui nous écoutent, la CAPB a un fonds de concours qui permet de financer des projets municipaux. Une partie est forfaitaire, à hauteur de 30 000 euros, et une partie plus récente porte sur le volet transition écologique. Ce volet de transition écologique est attribué selon des calculs qui sont d'ailleurs très facilement disponibles en ligne, par pôle territorial. Sur la période 2023-2026, le pôle territorial qui nous correspond est doté d'un montant de 4 197 450 euros, pour l'ensemble des communes de ce pôle Côte Basque - Adour. Or, le montant de 1 386 000 euros est fléché sur ce fonds, sur le seul projet du groupe scolaire du Prissé. Ce qui représente plus d'un quart du total du montant de ce fonds de concours 2023-2026, pour l'ensemble du pôle territorial. Ceci signifie que, sauf à imaginer que Bayonne monopolise les crédits au détriment des villes voisines, ce que nous ne voulons pas croire, le recours à ce fonds de concours particulièrement stratégique en matière de transition ne pourra plus être mobilisé, ou à des montants bien plus faibles, voire marginaux, pour d'autres projets d'investissement bayonnais et ceci jusqu'en 2027, fin 2026, début 2027. Merci de votre attention.

M. ETCHEGARAY : Donc la mariée est trop belle ?

Mme HERRERA LANDA : Non, je n'ai pas dit ça, ou alors vous ne m'avez pas bien écouté.

M. ETCHEGARAY : La mariée est trop belle, l'école est trop belle. Mme HERRERA LANDA, ne soyez pas triste. Je suis heureux de vous dire que ces huit classes, qui vont venir en remplacement des trois classes que nous avons, vont accueillir la population qui va arriver au Prissé. Et cela me donne l'occasion de dire quelque chose, que je sais depuis peu : ceux qui accèdent à la propriété, je dis bien ceux qui accèdent à la propriété, dans cette opération de 350 logements, nous connaissons maintenant qui ils sont, nous savons d'où ils viennent. Ils viennent de Bayonne, du Pays Basque, quelquefois du Sud des Landes. Un tiers de ces accédants à la propriété ont moins de 30 ans. Vous avez bien compris : un tiers de ces accédants à la propriété ont moins de 30 ans. Et 50 % de ces mêmes accédants ont moins de 40 ans. Il y aura donc, à priori, des enfants. Voilà la cohérence de notre politique. Nous sommes gourmands auprès de la Communauté d'agglomération et nous serions bien servis. Autrement dit, le président de l'agglomération, maire de Bayonne, est en train... Par contre, vous avez des renseignements qui sont tout à fait justes. Cela va de 2023 à 2026. Vous dites que chaque commune dispose de 30 000 euros, chacune des 158 communes. Dans le fonds de concours, il y a 30 000 euros qui sont fléchés. Chaque pôle a ensuite une somme, c'est bien ce que vous avez indiqué, dans les 4,2 millions d'euros, sur laquelle il a effectivement la possibilité d'inscrire un projet. Nous avons pris la décision de prendre le projet phare du groupe du Prissé, cela veut dire qu'on ne pourra plus venir demander des sommes supplémentaires jusqu'en 2026, vous l'avez parfaitement compris aussi. Tout ceci se fait dans ce club des cinq, où nous nous entendons bien quand même. Vous savez, on s'entend bien. C'est un entre soi, il y a eu des questions tout à l'heure. Voilà, nous avons donc décidé de le mettre là. Le maire d'Anglet a un projet de piscine extrêmement important, ce sera sur la piscine, etc. La politique communautaire a donc des répercussions et cela est particulièrement heureux. Moi, je trouve ce projet tout à fait intéressant. Nous évoquons le sujet parce que nous demandons l'autorisation de recevoir le fonds de concours de la Communauté d'agglomération, personne ne va contester le fait que l'on veuille bien élarger dans les fonds de concours. Mais il y a d'autres questions qui ont été posées et ce n'est pas moi qui vais y répondre, Mme MARTIN-DOLHAGARAY.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Merci, Monsieur le Maire. Oui, je vais revenir sur les travaux. J'ai envie de dire que, même l'année dernière, nous avons fait une réfection totale de

la toiture de l'école maternelle Jules Ferry. Je n'ai plus le montant exact, mais je crois de mémoire que c'était aux alentours de 400 000 euros. Sur l'école élémentaire Jules Ferry, nous avons également amené des aménagements sur des stores qui étaient réclamés depuis longtemps. Tous les ans, des travaux conséquents sont faits sur nos établissements. Pour autant, la richesse de Bayonne est due au fait que nous avons 21 établissements scolaires, avec de jolis groupes, qui nécessitent en effet beaucoup de travaux d'entretien. Nous avons d'ores et déjà ciblé des établissements tels que Malégarie, sur lesquels nous savons qu'il y aura une réfection totale à faire. Ce sont des choses qui ont été ciblées dans le PPI. Pas des écoles, je vous arrête Mme HERRERA LANDA, j'ai vu votre réaction. Vous seriez au courant, sinon. Non, des travaux à faire, qui ont été ciblés dans le PPI. Bien entendu, nous ne sommes pas parfaits. Le Prissé est en effet une école qui fait un peu rêver, parce qu'elle est qualitative mais elle répond aussi à toutes les règles environnementales actuelles. Elle permet, en termes éducatifs, d'avoir des enfants qui bénéficient d'équipements de pointe avec, vous avez pu le noter quand vous avez visité, des volumes qui font en sorte que les enfants travaillent maintenant tout simplement dans des atmosphères très calmes et très apaisées. Plus de problèmes de chaud et de froid, grâce au système innovateur de ventilation. Je ne vais pas refaire l'article. Je pense qu'il faut voir tous les pas qui avancent, non pas ceux qui n'avancent pas. Je crois que depuis 2014, l'année où Monsieur le Maire est arrivé aux manettes de la Ville, beaucoup de travaux ont été faits, ont été mis en place. Nous pourrions peut-être retrouver ces chiffres ? Ce serait intéressant. Je conviens que les écoles de Bayonne étaient dans un état, on peut le dire, assez préoccupant. Pour autant, je pense que la municipalité a vraiment pris ce sujet à bras le corps. Il reste du travail à faire, nous ne disons pas le contraire. Mais je pense que lorsque nous pourrons vous fournir les chiffres, vous vous apercevrez que c'est conséquent.

M. ETCHEGARAY : Les chiffres, justement, Mme DURRUTY les a retrouvés.

Mme DURRUTY : Oui, peut-être pour rappel, un des éléments budgétaires que vous avez forcément vu passer et que nous votons chaque année : dans le cadre de nos investissements, nous avons un volet consacré, le fameux PEA, à l'entretien et à l'amélioration qui est de 6 millions d'euros au total. Mais pour la partie bâimentaire, c'est un peu plus de 2 millions qui sont consacrés à cette partie. Et sur ces 2 millions, c'est quasiment la moitié, en tout cas 825 000 euros très précisément, qui sont consacrés aux écoles pour l'exercice 2024. Tous les ans, ce sont globalement 7 à 800 000 euros, sur ces 2,5 millions, qui sont consacrés à l'amélioration, à l'entretien des écoles. Cela vient donc corroborer les propos que Mme MARTIN-DOLHAGARAY vient d'évoquer. Je rappelle aussi que nous avons voté en 2024 une nouvelle AP, qui est celle de la Citadelle. Elle figure désormais aux AP, avec un montant inscrit à ce jour de 7,3 millions d'euros. Là encore, poursuite de la logique qui est la nôtre, de procéder notamment, bien sûr, à tout ce qui relève de la rénovation énergétique. Puisque dans les chiffres que j'évoquais, il y a bien sûr une partie des travaux qui relève de la rénovation énergétique.

M. ETCHEGARAY : Merci, Mme DURRUTY. Je crois que vous voulez dire quelque chose ?

Mme BROCARD : Oui, je voudrais réagir parce que la difficulté, en effet, c'est que cette école du Prissé fait rêver et elle fait des envieux. Elle fait des envieux, de tous les petits écoliers qui ne bénéficient pas de cette chance d'avoir une école rénovée. Et force est de constater qu'il y a encore beaucoup, beaucoup d'écoles qui n'ont pas été rénovées. On en fait des nouvelles, l'école que vous avez citée ce n'est encore pas une école nouvelle. On la refait, celle qui vient d'être inscrite. Et le montant de travaux dont vous parlez, cela concerne en fait des travaux de gros entretiens. Des gros entretiens de nos bâtiments, que nous nous devons, quand même, de rénover. Il se trouve que des écoles, nous en avons 21. Cela fait donc partie d'une

majeure partie de notre patrimoine, nous avons la responsabilité de l'entretenir. Il est donc complètement normal que, chaque année, il y ait des gros montants. C'est quand même normal de refaire une toiture. Je pense que les écoles et l'ensemble de nos petits écoliers méritent d'avoir une plus grande ambition. Nous attendons toujours un PPI sur nos écoles, nous avons aussi des quartiers qui attendent toujours des écoles. Et qui sont maintenant les écoliers ? Ils sont devenus des lycéens, ils sont à la fac, on n'en parle plus. Mais c'est quand même bien de le rappeler. Ensuite, par rapport aux habitants que nous allons recevoir dans le nouveau quartier du Prissé, bien sûr que nous sommes très satisfaits et que nous partageons la satisfaction d'accueillir des jeunes. Nous espérons qu'une fois qu'ils auront fait des enfants, nous arriverons à les maintenir sur place et qu'ils ne seront pas contraints de partir ailleurs, quand ils auront peut-être un, voire deux enfants et que leurs logements seront trop petits. Parce que c'est aussi cela qui se passe actuellement. On le voit sur les chiffres, nous avons besoin de crèches, nous avons des besoins dans les écoles et en petites sections. Et puis souvent, on voit que le nombre de postes, notamment dans les écoles élémentaires, baisse et nous sommes contraints de fermer les classes. Nous en reparlerons plus tard.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, qu'est-ce que vous avez décidé de voter ? Pour ? Il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre, la libération est adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

28. Désaffectation et déclassement des locaux de l'école Marie Curie

M. ETCHEGARAY : Vous poursuivez, Mme MARTIN-DOLHAGARAY ?

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Oui, il s'agit maintenant de la désaffectation et du déclassement des locaux de l'école Marie Curie. Au vu de la baisse régulière des effectifs et en concertation avec les services de l'État, l'école Marie Curie, qui comporte une classe maternelle et une classe élémentaire, n'accueille plus d'élèves depuis la rentrée 2024. Il convient dès lors que le Conseil municipal approuve la désaffectation de ces locaux du service public de l'enseignement et leur intégration dans le domaine privé communal, après déclassement.

M. ETCHEGARAY : C'est une délibération purement administrative, mais Mme BENSOUSSAN, d'abord, et ensuite Mme DUPREUILH.

Mme BENSOUSSAN : Merci, Monsieur le Maire. Par cette délibération, le Conseil municipal demande d'acter la fermeture de l'école Marie Curie, à compter de septembre 2024. Je souhaiterais revenir sur cette séquence. La fermeture d'une école n'est pas un acte anodin. Elle peut être mal vécue par les habitants, les parents, les enfants. Et elle peut aussi être synonyme d'échec pour les élus. Les raisons de fermer une école sont multiples et doivent répondre à des enjeux réels et identifiés pour être partagés par les acteurs, par tous les acteurs. Fermer en raison d'une baisse démographique, on peut fermer pour regrouper et atteindre une taille optimale, fermer pour favoriser une mixité sociale, fermer pour des raisons économiques et mieux répartir les moyens existants sur le territoire. La fermeture n'est pas une fin en soi. Elle doit correspondre, pour les enfants et la communauté éducative, à un projet nouveau qui reconstruit et motive. Un projet nouveau, qui reconstruit et motive. En fait, ça n'a pas trop été ça pour la fermeture de l'école Marie Curie. C'est-à-dire que depuis une dizaine d'années, l'école était en sursis et voyait la baisse continue de ses effectifs scolaires. Et aucun calendrier concerté visant à co-construire, à partager des arguments n'a été mis en place. La seule stratégie adoptée par la ville consistait à serrer les fesses d'année en année, compter à chaque rentrée le nombre d'enfants, jusqu'à ce qu'ils puissent tenir dans une cabine téléphonique. Ce n'est quand même pas très raisonnable, très sérieux et un peu irresponsable.

Il n'y a donc pas eu de réflexion sur une réorganisation de la sectorisation scolaire, pourtant réclamée, pas de réflexion partagée sur la relocalisation des élèves, mais une injonction à inscrire les enfants dans leur nouvelle école dans les 15 jours qui ont suivi l'annonce de la fermeture. Aucun calendrier de concertation des acteurs avec une argumentation préparée et partagée, aucune appréhension du temps politique qui aurait pu ouvrir de nouvelles perspectives, en distinguant explicitement le temps de la consultation de celui de la prise de décision, aucun débat autour des enjeux de la fermeture, aucune réflexion commune, aucune information sur le devenir du bâtiment. Au dialogue, au compromis, à la capacité de mettre sur la table des désaccords pour construire des accords, vous avez préféré la brutalisation de l'annonce avec un festival d'arguments fallacieux et infantilisants. Vous avez invoqué la loi climat et résilience, le jour de l'unique et seule réunion avec les parents, et l'impossibilité d'ouvrir à l'urbanisation un grand nombre d'hectares dans le quartier pour faire passer, quelques semaines plus tard, un projet d'urbanisation de plus de 1 000 logements sur le quartier, en Conseil municipal. Vous évoquez une baisse de la démographie, mais nous n'avons aucun chiffre sur la diminution de la taille des ménages sur le quartier, sur la baisse de la part des enfants dans la population du quartier. Et je passe sur les propos du genre : « ce n'est pas moi qui vais remplir l'école, vos enfants se feront de nouveaux amis, les enfants savent s'adapter ». Vous avez été jusqu'à proposer une navette, qui pourrait prendre les enfants le matin pour les déposer dans leur nouvelle école. Comme si, bien sûr, la Ville de Bayonne allait affréter un bus. D'un côté les experts, les sachants qui savent, avec l'Éducation Nationale nous avons décidé que c'est ça qu'il fallait faire ; de l'autre, les « béni-oui-oui » de parents, incapables de penser de manière rationnelle et nuancée parce qu'obnubilés par le bien-être de leurs bambins. Vous conviendrez donc quand même, Monsieur le Maire, qu'en tant qu'élue faisant partie de ce Conseil municipal, faisant partie de la commission Éducation, c'est tout de même assez malvenu d'apprendre en même temps que les parents, la fermeture de l'école de mes enfants, sans en avoir été informée au préalable. Cela montre quand même l'état de délitement de la communication qui règne, des débats, du dialogue et de la considération envers les élus, parfois, qui vous entourent. C'est assez inadmissible. Je voudrais vous raconter une anecdote, j'ai bientôt fini. Au cours de la dernière fête de l'école, c'était la veille des élections législatives, je me suis retrouvée en fin d'après-midi à discuter politique avec quelques parents. Je parle souvent politique. Alors que je leur parlais de la vie municipale, ils m'ont dit ce que j'entends très souvent, peut-être l'entendez-vous vous aussi, mes chers collègues : « je ne sais pas comment tu fais ». Je leur ai répondu que je croyais encore en la noblesse de la politique. Alors là, ils se sont bien foutus de ma gueule. Oui, le plus terrible n'est pas qu'ils ne voteront plus pour vous, Monsieur le Maire, c'est qu'au final, cela creuse un peu plus le fossé entre les élus et les citoyens. Et ça entache sérieusement le rapport à la politique en général et l'engagement citoyen. Je voudrais également revenir sur le devenir des locaux. Une école, elle est ancrée dans l'histoire d'un quartier, dans les souvenirs de plusieurs générations. Savoir d'où l'on vient, par où on est passé, le transmettre à sa descendance, contribue à la cohésion sociale dont nous avons beaucoup besoin aujourd'hui. J'entends bien le besoin de vendre les bijoux de famille pour remplir les caisses de la Ville, mais je pense que cela doit être concerté avec l'ensemble des habitants du quartier, les anciens élèves et parents d'élèves de l'école. Car il s'agit d'une partie de leur histoire, que vous et vous seul ne pouvez pas voler. Je voudrais donc que soit saisi le Conseil des quartiers, par exemple, sur le devenir de ce bâtiment. Et dernière chose, parce qu'il n'y a pas encore assez de mépris et d'ignorance, c'est toujours très appréciable de lire dans votre édito du magazine municipal, consacré à la rentrée scolaire, l'évocation de l'ouverture de l'école du Prissé et pas un mot sur la fermeture de l'école Marie Curie. Tout le monde a apprécié, quand même, ce petit clin d'œil. Merci monsieur le Maire.

M. ETCHEGARAY : Merci. Parent d'élève, conseillère municipale, difficile de pouvoir, évidemment, avec... Si, un peu, mais attendez, je vais répondre sur le fond.

Mme BENSOUSSAN : Vous ne pouvez pas réduire le rôle d'élu. Quand on est élue, une femme, c'est marrant mais on est toujours considérée en tant que mère, en fait.

M. ETCHEGARAY : Non, pas du tout.

Mme BENSOUSSAN : Mais non, ce n'est pas ça.

M. ETCHEGARAY : Écoutez, je vais répondre, mais je vais répondre brièvement. Là, nous sommes sur une délibération où nous prenons acte d'une fermeture d'école. Et nous prenons une décision purement juridique, où nous disons qu'elle ne fait plus partie du domaine public. En creux, cela veut dire « domaine privé communal ». Je parlerai de l'avenir du lieu dans un instant. Lieu, où nous étions un certain nombre, je ne vous ai pas vue, pour faire une réunion publique. Nous avons fait une réunion publique et j'ai beaucoup parlé avec les habitants du quartier. Ils étaient près de 80 à assister à cette réunion, qui était fort intéressante et où nous avons évidemment raconté pas mal de choses concernant ce quartier. Alors, vous dire que... Madame, vous pourrez reprendre la parole après, mais vous avez dit des choses, vous permettrez que je réponde. Tout à l'heure, je parlais de l'arrivée de nouvelles populations dans le quartier du Prissé. C'est le hasard, la succession de ces délibérations, ici, c'est le contraire. Je m'explique. Heureusement que dans la même délibération, nous avons acté tout à l'heure le fait que le ZAN avait entraîné la suppression de 47 hectares, qui étaient prévus en ouverture à l'urbanisation. Une bonne partie de ces hectares-là se trouve dans le quartier Saint-Bernard. Si, et ce n'est pas nous, l'inspecteur d'académie considère à un moment donné qu'il faut supprimer une école et nous met devant la situation suivante : est-ce que vous allez garder une classe ? Nous avons posé la question à un certain nombre de parents d'élèves, figurez-vous, tout en leur disant que n'avoir qu'une classe dans un quartier, cela veut dire que tous les niveaux se trouvent mélangés. En tant que président de la Communauté d'agglomération, je n'ai vu cela que dans une commune, qui s'appelle Larrau. En plus de ça, c'était avec une section bilingue. Je ne vous dis pas ! Non, il y a des enseignants ici, je n'en suis pas, tous les niveaux dans une même classe. Alors effectivement, ce n'était pas imaginable de pouvoir maintenir une classe unique à l'intérieur de ce groupe scolaire. Mais attendez, pourquoi ? Pas seulement pour la raison que je viens de dire. C'est que si nous voulons parler de démographie, c'est paradoxal parce que Bayonne gagne des habitants, mais pas partout. Et la ville n'en gagnera pas dans ce quartier, où la plupart des terrains, qui sont d'anciens terrains maraîchers, Saint-Bernard, c'est le quartier des maraîchers, ne pourront pas être vendus. Il y a un maraîcher, M. LACASSAGNE le sait bien, qui pensait il y a dix ans, quand il a pris sa retraite, pouvoir vendre ses terrains. Nous lui avons expliqué qu'avec la loi climat et résilience, il ne le pourrait pas. Il a fallu que nous le rencontrions, que nous expliquions tout cela, c'est notre travail que de le faire. Mais la conséquence de tout cela, c'est que ces terrains sont inconstructibles parce qu'ils deviendront des terrains agricoles, naturels ou forestiers. La plupart des habitants de ce quartier, que vous connaissez, trouvent très bien qu'il n'y ait pas de nouvelles constructions. Parce que nous vivons aussi un pays où on se réjouit de ne pas avoir de voisins. Je ne suis pas en train de dire que c'est bien de raisonner comme cela, pas du tout. Sauf qu'il y a des endroits où la nature des terres rend les choses inexorables. C'est là la situation de Saint-Bernard. Vous croyez que c'est comme cela, parce que nous avons décidé de jeter un sort, comme ça, sur une partie de notre ville, en particulier sur ce quartier, où nous aurions décidé tout d'un coup qu'il n'y aurait plus d'enseignement ? Des réponses ont été trouvées pour les personnes concernées. J'ai la répartition des élèves lors de la rentrée 2024-2025. Je l'ai sous les yeux, mais je ne vais pas le donner parce que ce n'est pas correct de le dire. Mais tous les élèves qui sont passés, certains au collège, ça vous le savez, d'autres qui ont déménagé et qui sont inscrits au Boucau, Aristide Briand, aux Arènes, Jules Ferry, Simone Veil, Jean-Pierre Brana et Sainte-Agnès. Ce n'est pas très agréable, mais ça n'a pas

été une révolution, Mme BENSOUSSAN. Ça n'a pas été une révolution. Nous avons trouvé des solutions, parce que c'était notre devoir que de trouver des solutions. Mais c'est aussi être responsable et réaliste, que de prévoir l'avenir. Si vous considérez tout à l'heure être d'accord avec nous sur le fait qu'il faut concevoir l'avenir en fonction des potentialités que les terrains présentent, je vous le dis, là, nous n'aurons quasiment pas de construction possible. Chemin de Laharie peut-être, M. LACASSAGNE, et encore, sur la partie la plus haute. Ce n'est même pas tout à fait certain. Voilà, c'est ce que je voulais répondre, ce que je voulais dire. Mais vous vouliez à nouveau prendre la parole, et vous le pouvez bien sûr, mais je ne répondrai pas. Non pas pour mettre fin au débat...

Mme BENSOUSSAN : Par rapport à la réunion publique, effectivement, elle a eu lieu un mercredi soir à 18h. Vous n'aurez jamais les familles, en réunion publique un mercredi soir à 18h, Monsieur le Maire.

M. ETCHEGARAY : Mais il y en avait. Il y avait des enfants.

Mme BENSOUSSAN : J'ai quand même vu beaucoup de cheveux blancs, sur les photos de la mairie Bayonne.

M. ETCHEGARAY : Excusez-moi, mais qu'est-ce que vous avez contre les cheveux blancs, Mme BENSOUSSAN ?

Mme BENSOUSSAN : Non mais vous savez, ces réunions publiques, dans les années 90, ce n'est vraiment plus comme ça qu'il faut faire aujourd'hui.

M. ETCHEGARAY : Là, vous glissez, Madame, vous glissez. Eh bien, moi, je continuerai à faire des réunions publiques.

Mme BENSOUSSAN : Les parents n'étaient pas prévenus.

M. ETCHEGARAY : J'en ai fait cinq depuis ces huit ou neuf derniers jours, et je me régale. Sans doute parce que j'ai des cheveux blancs et que je sais encore continuer à parler aux gens. Heureusement que je sais parler aux gens. C'est invraisemblable ce que vous dites.

Mme BENSOUSSAN : Non mais Monsieur le Maire...

M. ETCHEGARAY : Vous êtes à la limite de ce qui peut être audible, voyez-vous ?

Mme BENSOUSSAN : Quand vous faites des réunions le mercredi soir à 18h, à destination de tous les gens du quartier, je peux déjà vous dire que les parents n'ont pas eu l'information, c'est moi qui leur ai dit. Et vous ne touchez pas tout le monde, vous en avez quand même bien conscience ?

M. ETCHEGARAY : Jamais, jamais. Nous avons commencé à 18h30, et non pas à 18h, et encore nous avons commencé à 18h45. Nous étions 80, Madame.

Mme BENSOUSSAN : Si vous faites de la démocratie comme cela, tant mieux, Monsieur le Maire. Ce n'est pas une révolution démocratique, la fermeture de l'école, je vous le dis.

M. ETCHEGARAY : La révolution démocratique. Écoutez, vous me raconterez tout cela. On ne me l'a pas enseigné ça, à Sciences Po, encore, mais vous me l'apprendrez.

M. ETCHEGARAY : Oui, il y a longtemps. À vous Mme DUPREUILH, et après Mme HERRERA LANDA.

Mme DUPREUILH : Monsieur le maire, mes chers collègues, après 40 ans d'existence, l'école Marie Curie n'a pas ouvert ses portes à la rentrée 2024. Nous le déplorons, comme vous tous ici. Vous nous proposez de prendre acte ce soir de la fermeture des locaux, d'approuver la désaffectation de ceux-ci du service public de l'enseignement. Vous nous demandez d'approuver aussi votre proposition de déclassement du domaine public communal, pour son domaine privé. Vous rendrez donc le bien aliénable, comme l'ensemble des biens de la commune que vous êtes en train de céder. Nous le verrons dans les prochaines délibérations. Il semblait, en commission Éducation, que la future destination de ces locaux n'avait pas encore été évoquée. Mais nous constatons par cet acte que la perspective d'une vente peut être envisageable. Et si c'était le cas, nous le déplorons aussi. Nous voterons donc contre cette délibération.

M. ETCHEGARAY : Dans mon intervention, qui était déjà trop longue, j'ai oublié de dire qu'il n'était pas question de vendre ce bien et qu'il y avait des perspectives. Ce n'est pas parce qu'il est déclassé, il est déclassé du fait qu'il n'a plus une vocation publique, mais ce local peut abriter un certain nombre d'activités. Nous commençons à y réfléchir, mais nous verrons le moment venu, Nous y reviendrons. Mais nous n'avons pas, ici, une proposition à faire ce soir. Ce soir, nous prenons un acte administratif un peu banal, qui s'appelle la désaffectation. Et c'est Mme HERRERA LANDA qui prend la parole.

Mme HERRERA LANDA : Cela va être très rapide. La première remarque, c'est que nous souhaiterions aussi participer aux réunions d'information, sauf qu'elles sont très souvent programmées en même temps qu'une, voire deux réunions à la mairie. Donc j'ai des cheveux blancs, je souhaiterais participer, mais j'ai un choix à faire entre mes impératifs municipaux et l'information citoyenne que je voudrais obtenir. C'est le premier sujet. Le deuxième, c'est que M. ABADIE avait un temps d'avance tout à l'heure, mais très souvent on nous présente des projets quand ils sont aboutis et finis. Souhaitons donc que l'école Marie Curie fasse l'objet d'une réflexion collective, pour arriver à un résultat qui soit le travail d'une réflexion collective et que nous n'ayons pas un jour une surprise, bonne ou plutôt mauvaise, au détour d'un article dans la presse, par exemple. Merci.

M. ETCHEGARAY : Bien. Il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole sur ce rapport ? Qu'avez-vous dit ? Contre. Donc contre, Mme BENSOUSSAN.

Mme CAPDEVIELLE : M. ESTEBAN également. J'ai son pouvoir, c'est contre.

M. ETCHEGARAY : C'est contre ? Parfait. Et vous ? C'est contre. Et la majorité vote pour, la délibération est adoptée. Je vous remercie.

ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Votes contre : 11, Mme BENSOUSSAN, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

29. Signature de la convention « la CTG dans ma poche »

M. ETCHEGARAY : Mme MARTIN-DOLHAGARAY, vous poursuivez, rapport 29

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Oui, Monsieur le Maire, il s'agit maintenant de la signature de la convention la CTG dans ma poche. La Ville de Bayonne et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) se sont engagées dans une Convention Territoriale Globale, signée en mai dernier pour la période 2023-2026. Afin de faciliter le suivi des actions inscrites, la CAF propose un nouvel outil collaboratif de gestion en ligne à l'échelle locale intitulé « la CTG dans ma poche ». Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion à cette plateforme, telle qu'annexée à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Sur ce rapport, par d'abstentions ni de votes contre ? Il est adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

30. Convention de partenariat avec l'association « Coup de Pouce » - Accompagnement du programme de Réussite Éducative de la Ville de Bayonne

M. ETCHEGARAY : Rapport 30, toujours Mme MARTIN-DOLHAGARAY.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Oui, il s'agit de la convention de partenariat avec l'association Coup de Pouce, l'accompagnement du programme de Réussite Éducative de la Ville de Bayonne. Le dispositif Coup de Pouce est une action de prévention des échecs précoces en lecture et en écriture, à destination d'enfants du CP et de grande section de maternelle, pour lesquels des fragilités d'apprentissage des langages, de la lecture et de l'écriture ont été repérés par les enseignants. L'association Coup de Pouce assure l'ingénierie des 12 clubs organisés dans les écoles du Réseau d'Éducation Prioritaire, en prenant en charge la formation des intervenants et le suivi administratif, financier et pédagogique de l'action. Pour accompagner cette démarche, la Ville de Bayonne, sous couvert d'une convention, participe au financement de cette action au moyen du versement d'une subvention maximale provisionnelle estimée à 49 291 €, pour l'année scolaire 2024-2025. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec l'association Coup de Pouce, telle qu'annexée à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, Mme BENSOUSSAN.

Mme BENSOUSSAN : Très vite. Je suis en fait très mitigée par rapport à ce dispositif et je m'interroge depuis quelque temps sur son efficacité. L'idée des clubs Coup de Pouce, c'est de novembre à juin, quatre soirs par semaine après la classe durant 1h30, dans des locaux mis à disposition par l'école. Chaque club Coup de Pouce CLE réunit cinq enfants autour d'un animateur chargé de les accompagner, d'instaurer un lien de confiance avec leurs parents pour favoriser leur engagement. Un goûter inaugure chaque séance et une cérémonie de remise de certificat en présence des parents clôt chaque année scolaire. C'est donc quelque chose de très modélisé, outillé de façon standard. Le produit club CLE peut se décliner sous forme d'ateliers ludiques complémentaires. En fait, un débat fait rage en ce moment sur le rapport qualité-prix et les résultats des clubs Coup de Pouce CLE. L'alarme a été sonnée par une étude co-financée par le Fond d'expérimentation pour la jeunesse, et il note que Coup de Pouce

concurrence parfois les activités gratuites de soutien proposées par les écoles. Et que bien qu'il joue un rôle positif dans la familiarisation avec la lecture et le goût de l'école, le dispositif ne modifie pas les compétences cognitives en fin d'année scolaire du CP. Il n'y a aucune différence de résultats apparente au test entre les élèves participant à Coup de Pouce et d'autres élèves prioritaires en lecture et en mathématiques. En CE1, les performances des élèves des classes test ne sont pas meilleures non plus. Je pense donc que c'est un système qui génère des reproches, mais qui ne lui enlèvent pas du tout son intérêt. Parce que c'est un dispositif pour lequel on peut faire valoir, quand même, que faute d'apprendre à mieux lire, il motive les élèves qui réussissent couramment. Enfin, ça réussit une osmose et ça peut faire envie aux enseignants entre écoles, enfants et familles défavorisés. Je ne dis pas qu'il faut l'arrêter, mais je m'interroge et je pense qu'aujourd'hui, il faut vraiment que nous, élus, nous soyons très vigilants sur l'efficacité de nos politiques publiques, surtout en matière de réussite éducative. Il faut que nous les évaluions de manière rigoureuse et parfois avec le courage de dire qu'à un moment donné, peut-être, tel ou tel dispositif ne répond pas à nos objectifs et qu'il faut l'arrêter. Parce qu'aujourd'hui, il s'agit d'un financement à quasiment 50 000 euros, porté par la Ville seule puisque la CAF et l'Éducation Nationale, cofinanceurs historiques, se sont désengagés pour ces raisons. L'Éducation Nationale n'a pas renouvelé son partenariat, parce qu'elle a estimé que le rapport n'était pas assez impactant pour la réussite éducative. J'ai vu qu'il y avait un Comité de suivi technique dans la convention, un Comité de pilotage, donc je voulais savoir s'il y avait des indicateurs de suivi objectifs au niveau local ? Encore une fois, c'est un dispositif que je trouve intéressant. Il est très vieux, les clubs Coup de Pouce CLE datent du début des années 2000, et la réussite éducative revêt aujourd'hui d'autres particularités, d'autres problématiques. Je pose la question parce que nous sommes quand même sur un gros financement, je m'interroge.

M. ETCHEGARAY : Merci, Mme MARTIN-DOLHAGARAY est-ce que vous pouvez répondre ?

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Oui, je vais répondre. Déjà, j'ai envie de dire que je vous invite, Mme BENSOUSSAN, à venir lorsqu'il y a les clubs Coup de Pouce. Parce qu'on peut très bien aller voir ce qu'il s'y passe. À venir surtout, Monsieur le Maire a eu l'occasion de le faire, lorsque nous signons les engagements. Les enfants signent leurs engagements et les parents s'engagent également. Le retour, lorsque les enfants reçoivent leur diplôme, reçoivent leur livre, je crois qu'on ne peut pas nier déjà l'effet d'intérêt que l'on suscite auprès des parents, la prise de conscience des parents de l'importance de l'école. Donc à ce niveau-là, déjà, c'est une réussite totale. Pour autant, quand on parle de financement, l'Éducation Nationale s'est désengagée, non pas parce qu'elle pense que ce dispositif n'est pas à la hauteur, mais bien parce qu'ils avaient besoin d'argent. Nous nous sommes donc retrouvés à financer 16 000 euros de plus du jour au lendemain. Je ne sais plus à quelle date exactement. La mairie avait fait l'effort et continue à le faire, mais ça n'avait rien à voir avec une estimation du système. Pour autant, la CAF, qui est quand même très vigilante aussi sur ses financements, continue à cofinancer. Ça, c'était pour le côté finance. Après, je pense que les meilleures évaluations que l'on puisse faire, c'est rencontrer les enseignants qui ont ces élèves en classe. Puisque c'est vraiment sur un dépistage Éducation Nationale que ces enfants sont pris en charge. Il ne s'agit absolument pas de faire au petit bonheur la chance, comme ça. Ce sont vraiment des enfants qui sont repérés dès la rentrée et qui pourraient être en difficulté. C'est donc bien d'anticiper sur ces difficultés. Le retour que j'ai de ce système, et de tous les enseignants qui nous amènent les enfants de toutes les écoles qui participent sur la rive droite, est unanime. Tous disent que les enfants prennent confiance en eux, abordent le côté rébarbatif de la lecture sous un autre prisme, et ça leur permet d'avancer et d'évoluer. Le résultat et les retours des enseignants ne sont que positifs. Je vous incite donc, Mme BENSOUSSAN, à venir lorsqu'il y a ces retours de clubs Coup de Pouce et à en discuter avec les enseignants. Après, bien sûr, au niveau des normes nationales, il y a les évaluations nationales. Je les connais par cœur, il n'y

a pas de problème, je les ai fait passer pendant des années. On sait aussi très bien comment ça fonctionne. Je pense donc qu'il faut voir cela par plusieurs prismes, l'intérêt de la lecture, l'intérêt de l'école, la prise de conscience de la part des parents, la prise de conscience de la part des enfants, l'enjeu énorme qu'il y a à réussir, c'est sa première année en scolarité, en CP, c'est là où ils vont rentrer dans le monde de la lecture. En grande section, également, on sait que nous avons, sur les hauts de Bayonne, des populations qui ont parfois du mal avec le langage, du mal à s'approprier la langue. Ces clubs Coup de Pouce, qui ont été mis en place à la suite de ceux de lecture, en grande section, permettent aux enfants de mieux maîtriser la langue, de mieux maîtriser l'expression, et font qu'ils pourront ensuite mieux rentrer dans la lecture. Donc sincèrement, je n'ai vraiment pas l'impression que nous dilapidons l'argent public sur des systèmes qui ne marchent pas. Peut-être qu'à certains endroits, ils ne marchent pas, tout dépend de comment sont menés ces clubs. Mais je sais que nous, à Bayonne en tout cas, nous le faisons de manière très, très, très rigoureuse, avec un va-et-vient permanent avec l'Éducation Nationale qui, bien qu'elle ne nous finance plus, sait nous donner son avis. Je pense que si c'était un système qui ne marchait vraiment pas, l'Éducation Nationale ne donnerait pas son avis, elle ne nous proposerait pas de nous accompagner dans ce parcours.

M. ETCHEGARAY : Oui, rapidement Mme BENSOUSSAN, il faut conclure.

Mme BENSOUSSAN : Oui, très rapidement, je vous le jure. Je connais bien ce dispositif, il a été soutenu par l'État, c'est M. Jean-Louis BORLOO qui avait commencé à faire ces clubs Coup de Pouce à Valenciennes en 2005, et à l'époque j'étais étudiante en orthophonie et j'avais été bénévole pour faire ces ateliers. Je connais donc très bien ce dispositif. Mais 2005, c'était une autre époque. Les enfants, la réussite éducative, ce n'était pas la même chose. Les enfants n'étaient pas les mêmes, le rapport à l'école n'était pas le même. La réussite éducative, c'est quelque chose, quand même, qui évolue, qui est très transversal, qui est aussi le miroir d'une société. En 2005, donc, ce n'était pas la même chose. Je suis d'accord avec tout ce que vous dites, Mme MARTIN-DOLHAGARAY. Mais c'est un dispositif qui, pour le coup, n'a pas évolué. Il s'inscrit aussi dans un environnement. À Bayonne, par exemple, où nous avons des CLAS, des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité. Il y a beaucoup de dispositifs, beaucoup de politiques publiques. Parfois, à force de les superposer, à force qu'il y en ait partout, on perd finalement en efficacité et en action publique. C'est cela que je dis, mais je suis d'accord avec ce que vous dites.

M. ETCHEGARAY : Je vous propose de donner un coup de pouce à notre ordre du jour et donc d'avancer et de mettre cela aux voix. Je n'ai pas compris ce que vous votez là-dessus, Mme BENSOUSSAN ?

Mme BENSOUSSAN : Pour, bien sûr.

M. ETCHEGARAY : Je voulais en être sûr. Il n'y a pas de votes contre ni d'abstentions ? C'est parfait, adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

31. Fourniture de repas pour les services de restauration collective assurés par la Ville – Lancement de la consultation, signature de l'accord-cadre

M. ETCHEGARAY : Rapport 31, Mme MARTIN-DOLHAGARAY.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Oui, il s'agit donc de la fourniture de repas pour les services de restauration scolaire assurés par la Ville, le lancement de la consultation avec la signature de l'accord cadre. En préalable à la lecture de ce rapport, je souhaiterais quand même faire un rappel et un petit point avec vous sur tout le travail qui a été fait, en collaboration bien entendu avec Mme Laurence HARDOUIN-TORRE, avec les services qui s'occupent de la qualité des repas des enfants. Le cahier des charges qui va être proposé à Éole est quelque chose d'extrêmement contraint pour eux, très exigeant de notre part. Nous sommes sur des problématiques de santé publique. Les enfants qui bénéficient du repas de la restauration scolaire du midi ont un repas équilibré par jour, parfois c'est le seul de la journée. Donc Il est donc extrêmement important pour la Ville de Bayonne de s'engager et de continuer à pérenniser cette exigence que nous avons par rapport à une qualité de produit, à un travail qui est fait également en circuit court, à travailler également, et nous y serons vigilants, sur la restructuration des déchets alimentaires. Nous allons mettre en place une association, qui viendra récolter les déchets pour essayer d'être le plus exemplaires possible. Dans ce cahier des charges, nous essayons donc d'aller encore plus loin à chaque fois. Nous sommes quand même arrivés, déjà, à un niveau assez important, je tenais vraiment à le souligner. Comme nous parlions de finances tout à l'heure par rapport aux établissements scolaires et aux travaux à faire, j'ai quand même envie de souligner le reste à charge pour chaque repas et l'engagement de la Mairie de Bayonne pour faire en sorte que chaque enfant, quel que soit son milieu social, puisse avoir un repas équilibré. Quoi qu'il en coûte, certains l'ont dit, mais nous le faisons. Le reste à charge est donc de 10,20 € par repas. La Mairie de Bayonne donne à peu près 320 000 repas par an, donc quand on fait le calcul nous sommes au-dessus des 3 millions. Nous sommes à 3 200 000 € et des poussières. Donc dire qu'une collectivité qui s'engage à ce niveau, à cette hauteur de financement, c'est forcément une collectivité qui fait attention à ses enfants, qui fait attention aux enfants de ses concitoyens. J'avais vraiment envie de dire ce préalable, parce que dans les moments difficiles qui sont à venir, je sais pertinemment que mes collègues me suivront, je leur fais un clin d'œil, sur le fait que nous sommes très exigeants par rapport à la qualité qui est donnée et à la tarification également, de manière à ce que chacun puisse avoir accès à un repas équilibré par jour. Je vais donc maintenant vous lire la délibération. La Ville de Bayonne assure un service de restauration en liaison froide dans 20 établissements scolaires (15 restaurants publics et 5 restaurants privés) de la commune ainsi que dans les 3 crèches municipales, 1 micro-crèche et le centre Pausa. Le marché de prestations actuel venant à expiration au 31 décembre 2024, il convient de procéder à une nouvelle consultation, sur la base des éléments développés en note explicative de synthèse, sous la forme d'un appel d'offres ouvert d'une durée d'un an reconductible deux fois. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la consultation correspondante et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit accord-cadre.

M. ETCHEGARAY : Merci. Mme DUPREUILH, vous avez la parole.

Mme DUPREUILH : Nous voterons cette délibération, mais je voudrais revenir, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, vous avez parlé de certains enfants qui n'ont qu'un repas par jour et c'est celui de l'école. J'ai cru comprendre, lors de la commission Éducation, qu'il serait question de deux menus végétariens par semaine dans le cahier des charges. Le mieux n'est-il pas l'ennemi du bien ? La loi climat et résilience de 2021 n'en impose qu'un seul aux écoles. Pourquoi en imposer deux à nos enfants ? Pour répondre à une demande des familles, peut-être ? Pourtant, la consommation de la viande fait partie de la culture ou des habitudes alimentaires pour certaines d'entre elles. Le Pays Basque n'est-il pas, d'ailleurs, une terre d'élevage ? Imposer des repas végétariens peut être perçu comme une intrusion dans leurs choix personnels. La préparation ou la variété de ces menus peuvent être perçus comme une contrainte et non plus comme un plaisir alimentaire par les enfants. Répondre à une injonction

écologique au-delà de ces demandes pourrait entraîner un manque de flexibilité dans les choix alimentaires. Imposer une certaine alimentation peut paraître restrictif. Vous avez parlé aussi, lors de cette commission Éducation, d'une concertation avec les parents, Mme MARTIN-DOLHAGARAY. Il faudra en effet être attentifs à la manière dont vous allez introduire ces deux menus végétariens par semaine et, surtout, à comment vous allez prendre en compte les avis des familles. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Nous pouvons peut-être faire une réponse à deux voix, puisque Mme HARDOUIN-TORRE est aussi parfaitement concernée. Tel que je vous l'annonçais en commission, nous n'allons rien imposer. Cela va être une proposition. Je tiens à ce que les parents d'élèves soient informés de cette proposition, avec les tenants et les aboutissants. Nous allons recueillir leurs paroles. C'est une proposition qui a été inscrite au schéma directeur, cela fait partie des évolutions possibles. Je vais laisser Mme HARDOUIN-TORRE continuer.

Mme HARDOUIN-TORRE : Oui, Mme DUPREUILH, il va y avoir un travail de concertation avec les parents d'élèves, bien évidemment. Par contre, je voudrais quand même réagir un peu par rapport à ce que vous dites. Un repas végétarien n'est pas un sous-repas. On peut très bien manger, sans forcément manger de la viande à chaque repas. Et on peut être en très bonne santé, sans forcément manger de la viande tous les jours. L'objectif n'est donc pas de restreindre les enfants dans leur régime alimentaire. L'objectif n'est pas de faire des économies sur un repas. Il y a aujourd'hui une évolution, on sait que manger moins de viande contribue aussi à réduire notre empreinte carbone. Cela fait partie des petites choses, comme d'autres, la réflexion est donc menée. Cela a été voté lors du vote du Plan de transition écologique, ça fait partie des fiches actions de voir s'il est possible, à l'avenir, d'avoir deux repas végétariens par semaine. Mais la discussion reste bien évidemment ouverte, ce ne sera pas décidé de façon autoritaire. Je voulais quand même que l'on aborde la question du repas végétarien avec moins de crainte et moins d'a priori. Ce n'est pas quelque chose de réducteur.

Mme DUPREUILH : Je vous rassure, je n'ai absolument pas peur du menu végétarien, je n'ai aucun problème. Sauf que les enfants, comme vous le savez, les légumes ce n'est pas vraiment leur fort. Souvent, en bas âge surtout, ce n'est pas vraiment leur priorité, ce ne sont pas les légumes qu'ils préfèrent. Si, en revanche, ils ne mangent pas le midi, cela veut dire qu'il faut qu'ils se rattrapent sur le repas du soir. Et parfois, comme le disait Mme MARTIN-DOLHAGARAY, ils n'ont qu'un seul repas. Le repas du midi, c'est le seul repas de la journée. Donc le soir, ils ne se rattrapent pas. S'ils n'ont pas le choix, je trouve dommage d'imposer sur quatre repas dans la semaine deux repas végétariens. Ce n'est pas le repas végétarien qui...

Mme HARDOUIN-TORRE : Je vous ai dit que nous n'imposons pas. Cela va se travailler et se discuter, c'est ce que nous avons dit. Je reviens par contre sur le fait que nous avons aujourd'hui, quand même, des soucis en termes de santé publique, d'obésité chez les très jeunes, que nous n'avions pas avant.

Mme DUPREUILH : Là, vous vous trompez, cela n'a rien à voir.

Mme HARDOUIN-TORRE : Dire aux enfants que s'ils n'aiment pas les légumes on va leur servir de la viande, ce n'est pas non plus la bonne solution. Parce qu'il faut éduquer les enfants au goût. Et cela passe aussi, parfois, par des aliments qu'ils ne sont pas habitués à manger à la maison parce qu'ils ne sont pas cuisinés. Le débat est donc très vaste. Mais des deux côtés, il y a de bonnes raisons de réfléchir à manger autrement et à nourrir nos enfants autrement.

M. ETCHEGARAY : Mme CAPDEVIELLE.

Mme CAPDEVIELLE : Par rapport à ce qui vient d'être dit, il y a aussi autre chose dans la réalité de nos cantines, c'est qu'il y a des enfants qui ne mangent pas une catégorie de viande, c'est-à-dire du porc. Donc sans que ce soit dit, le fait de proposer des repas végétariens permet aussi à ces enfants de pouvoir se nourrir dans ce cadre-là, sans pour autant... Parce que c'est la difficulté de beaucoup d'enfants dans toutes les écoles. C'est une question qui se pose dans la plupart des villes du pays, notamment dans les banlieues, et c'est souvent la solution qui peut être proposée pour que ces enfants ne soient pas contraints, si on parle de laïcité, de solliciter des menus dans lesquels il n'y a pas de porc. Très clairement. Donc si c'est une possibilité qui est donnée aux familles, ça ne pose pas de difficulté. Sachant que ce qui est important pour les enfants, c'est la diversité alimentaire. C'est de pouvoir les éduquer à tous les goûts, sans leur imposer quoi que ce soit, sans dire que l'un ou l'autre est bon pour eux. C'est les éveiller au maximum au goût, donc faire en sorte qu'ils puissent manger toutes formes d'aliments cuisinés, et le bio en fait partie.

M. ETCHEGARAY : Mme HERRERA LANDA.

Mme HERRERA LANDA : Je crois que le Conseil municipal en est en témoignage ce soir, nous avons là un débat qui devient de suite clivant. C'est-à-dire que, grosso modo, il y a ceux qui sont pour et ceux qui sont contre.

Mme HERRERA LANDA : J'ai dit que les débats pouvaient très vite être clivants. Il y aura donc un enjeu très important au niveau des parents. Les consulter c'est bien, mais informer c'est très bien aussi. Parce qu'il y a aujourd'hui des moyens d'information qui sont quand même avec des miroirs déformants sur les réalités. Cela est donc important, pour qu'ils puissent choisir sans partir sur des idées reçues ou des débats clivants, se positionner en connaissance de cause. La deuxième chose, c'est qu'en commission on nous a donné deux chiffres. Le premier, c'est qu'entre 13 et 17 % de repas sont pris à l'école.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : 13 %.

Mme HERRERA LANDA : Et les professionnels qui étaient présents à la commission ont signalé que c'était quand il y avait des repas végétariens qu'il y avait le moins de volume qui n'était pas consommé. Donc si l'on doit partir sur les chiffres, il est important de donner tous ces chiffres aux parents, de manière à ce qu'ils puissent décider en leur âme conscience. Mais il y a un grand enjeu d'information. Merci.

M. ETCHEGARAY : Merci. Nous allons pouvoir voter, mais il va falloir que nous soyons clairs. Vous votez pour, mais avec les réserves que vous avez dites. Pour le groupe, Mme BENSOUSSAN, vous votez pour. Vous votez pour, M. ESTEBAN vote pour. Eh bien c'est une unanimité. Parfait.

ADOPTE A L'UNANIMITE

32. Bayonne Info Jeunes – Partenariat avec les acteurs et dispositifs jeunesse

M. ETCHEGARAY : On poursuit, M. BOUTONNET-LOUSTAU, avec votre rapport 32.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : Oui, merci M. le maire, un rapport sur... Je trouvais que ça ne bougeait pas... Non, je vais rester dans le cadre des conventions de Genève. Un rapport sur le BIJ. Le BIJ a donc fait sa petite révolution démocratique, il l'avait déjà fait, puisque nous avons vraiment pris le parti de construire nos politiques publiques en allant vers les jeunes, en allant

trouver les jeunes. Parce que ce n'est pas forcément un public qui se sent légitime pour donner son avis, donc nous sommes allés voir les jeunes et les jeunes en allant les consulter. Mais « sa révolution », puisque le BIJ n'est plus le Bureau Information Jeunesse mais Bayonne Info Jeunes, puisque le label Information Jeunesse est devenu Info Jeunes. J'étais d'ailleurs à Saint-Denis, mercredi, pour le congrès national de l'Info Jeunes, avec plein d'idées et un tote-bag, que j'ai ramené et restitué, évidemment, à la collectivité, au BIJ. Tout cela pour vous dire qu'un travail de fourmis est vraiment conduit. Je rappelle que le BIJ, c'est vraiment un outil qui a vocation, avant tout, à informer les jeunes, comme son nom l'indique. Nous faisons de la prestation sur mesure, selon les besoins des jeunes. Vous l'avez peut-être vu, nous avons fait notre rentrée en mettant l'accent sur le logement étudiant. Là, nous sommes en train d'accompagner plein de jeunes, cela peut être de leur apprendre à faire un CV, leur montrer plein de dispositifs existants. Nous avons maintenant deux personnels, Johanna HENG et Charlène HEBERT, qui travaillent de manière incroyable et font preuve d'une polyvalence à toute épreuve. Je vous invite à aller les voir, peu importe la couleur de vos cheveux, si vous en avez toujours. C'est vraiment un endroit où les parents peuvent venir, où les grands-parents peuvent venir avec leurs jeunes, et les jeunes aussi tout seuls, qui font preuve parfois d'une autonomie incroyable. Nous les aidons à monter leurs projets, nous avons donc besoin de conventionner pour cela. C'est pour ça qu'il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout type de conventions ou d'agrémentés liés à l'organisation et au fonctionnement du BIJ, dès lors qu'aucune contrepartie financière ne serait demandée à la Ville. Merci.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre, délibération adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

33.Voyage mémoriel à Auschwitz-Birkenau pour une classe de terminale du lycée René Cassin

M. ETCHEGARAY : Mme LOUPIEN-SUARES, vous présentez le rapport 33.

Mme LOUPIEN-SUARES : Oui, merci Monsieur le Maire. Chères et chers collègues, le rapport 33 a pour vocation de vous parler du voyage mémoriel à Auschwitz-Birkenau pour une classe non pas de première, mais de terminale du lycée René Cassin. La Ville soutient le travail de mémoire auprès des jeunes générations, régulièrement confrontées à des informations contradictoires véhiculées par des médias et des réseaux sociaux dont les propos viennent parfois remettre en cause des faits historiques. Chaque année au mois de décembre, le Grand Rabinat de France organise un voyage mémoriel en Pologne pour visiter les camps d'Auschwitz et Birkenau. Comme l'an passé, une classe de terminale du lycée René Cassin bénéficiera de ce voyage mémoriel. Sur la base des éléments précisés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une aide de 7 000 € à ce déplacement de jeunes bayonnais et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents permettant son organisation.

M. ETCHEGARAY : Merci, Mme CAPDEVIELLE.

Mme CAPDEVIELLE : Merci Monsieur Le Maire. Chers collègues, cette subvention va être très bien utilisée puisqu'au retour, le 6 décembre, grâce à cette subvention, les lycéens vont s'arrêter à l'Assemblée nationale à Paris où j'aurai le plaisir de les accueillir. Ils assisteront à une séance et pourront visiter l'Assemblée nationale, c'est bien de l'avoir couplé avec cela. C'est une belle utilisation de l'argent public pour ces lycéens, dans le cadre d'un vrai projet

éducatif et pédagogique pour lequel j'ai pris contact avec l'enseignant. Je vous assure que, tant ce qu'ils vont faire avec la visite de ces camps que ce qu'ils vont faire à l'Assemblée nationale, marquent beaucoup ces jeunes et ces générations puisqu'ils en parlent très souvent longtemps après. Donc chaque fois que nous pouvons accompagner ce type de projet, vraiment, il faut le faire.

M. ETCHEGARAY : Merci, Mme CAPDEVIELLE. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je mets aux voix. Pas d'abstentions ni de votes contre ? Délibération adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

34. Service Civique – Convention de partenariat avec les établissements d'enseignement scolaire bayonnais

M. ETCHEGARAY : Mme HARDOUIN-TORRE, vous prenez la parole pour le rapport 34, Service Civique.

Mme HARDOUIN-TORRE : Merci, Monsieur le Maire. Convention de partenariat avec les établissements d'enseignement scolaire bayonnais. Dans le cadre de sa mission de service civique « Médiation par les pairs - Aller à la rencontre et échanger avec les jeunes sur le consentement, les relations, le harcèlement et les pratiques festives », la Ville de Bayonne souhaite développer une collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire bayonnais afin de mettre en œuvre des actions de médiation auprès des élèves de la 4ème à la 1ère. La mise en œuvre de ces interventions s'accompagne de la signature de partenariats avec les établissements scolaires, définissant notamment les modalités de collaboration sans contrepartie financière. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat type, telle qu'annexée à la note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les établissements d'enseignement scolaire souhaitant s'inscrire dans cette démarche.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, Mme HERRERA LANDA.

Mme HERRERA LANDA : Juste une question, cela nous a été dit en commission Éducation, il semblerait que certains établissements refusent d'accueillir ce service proposé par la Ville, enfin, ne souhaitent pas signer la convention ?

Mme HARDOUIN-TORRE : Ce n'est pas un refus de principe ou pour des raisons objectives, c'est juste qu'ils estiment qu'ils n'ont pas le temps de se saisir de l'outil pour le mettre en œuvre. C'est regrettable, mais nous ne pouvons pas les y obliger non plus.

Oui, parce qu'ils estiment qu'ils n'ont pas le temps d'organiser les relations entre nos services civiques et leurs enseignants ou leurs élèves.

M. ETCHEGARAY : Bien, nous mettons aux voix. Pas d'abstentions, de votes contre ? Adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ÉVÉNEMENTIEL ET ANIMATION

35. Tarifs de la grande roue de Noël

M. ETCHEGARAY : M. UGALDE, vous allez nous parler des tarifs de la grande roue de Noël.

M. UGALDE : Oui, dans le cadre de Noël à Bayonne et pour harmoniser les tarifs et tenir compte de l'inflation sur l'ensemble des postes de dépenses, il est proposé d'ajuster le prix des billets vendus par la Ville et de les fixer à 4 € pour les comités d'entreprises, les associations et les particuliers et à 3,5 € pour les centres sociaux et les commerçants bayonnais. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ces tarifs proposés, dans le cadre de cette grande roue qui sera, si je puis permettre, encore plus grande que les années précédentes, ne l'oublions pas.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre, délibération adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fêtes traditionnelles

36. Fêtes de Bayonne 2024 – Prise en charge des coûts des forces de sécurité mobilisées par les services de l'État

M. ETCHEGARAY : C'est Mme DURRUTY qui va prendre le rapport 36, puisque M. MILLET-BARBÉ n'a pas pu nous rejoindre ce soir, il est souffrant.

Mme DURRUTY : Oui, un rapport qui concerne la prise en charge des coûts des forces de sécurité mobilisées par les services de l'État. Le ministère de l'Intérieur a engagé les moyens nécessaires au bon déroulement des fêtes de Bayonne, qui se sont déroulées entre le 10 et le 14 juillet 2024. Sur la base des éléments contenus en note explicative de synthèse, la Ville doit prendre en compte les dépenses correspondantes suivant le périmètre des missions confiées à la Police nationale pendant les fêtes, soit une somme de 111 534,8 €. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Sur ce rapport, Mme HERRERA LANDA.

Mme HERRERA LANDA : Juste une question. La presse a fait état de votre rencontre avec le maire de Mont-de-Marsan, hier. Vous l'attendiez ! Vous aviez précisé, pour justifier le manque de concertation, que le choix des dates des fêtes relevait, je vous cite, de votre pouvoir régalien au titre de vos responsabilités. Êtes-vous en mesure de nous donner des informations supplémentaires sur le changement de date opéré et ses critères de choix ? Nous vous remercions.

M. ABADIE : C'est pour la presse.

M. ETCHEGARAY : La presse a quand même le courage de rester jusqu'au bout. J'espère que ce n'est pas que pour ce sujet, parce que nous avons eu des débats, tout à l'heure, sur le PADD.

Mme HERRERA LANDA : Nous interviendrons jusqu'à la dernière question.

M. ETCHEGARAY : Nous verrons demain la place qui sera réservée sur le débat fort intéressant sur le PADD, et puis sur les fêtes. Je vous propose de faire une vérification du nombre de caractères, espaces compris. C'est incroyable comme ce sujet peut déchaîner les

passions. Mme DUPREUILH a raison, il y a aussi l'Aviron Bayonnais. Je pourrais vous en parler pendant deux heures, je crois que nous ne les avons pas.

Mme HERRERA LANDA : Ce n'est pas une question de passion, c'est une question de curiosité puisque la commission extra-municipale des fêtes a reçu un communiqué de presse, comme la presse. Mais nous imaginons que vous avez peut-être quelques autres informations à nous livrer ce soir.

M. ETCHEGARAY : Nous avons, en réunion de majorité, retenu l'idée que ces fêtes, l'année à venir, en 2025, se dérouleraient entre le 16 et le 20 juillet. Retour en arrière, très rapide. Excellent bilan de l'édition 2024, en ce sens de l'apaisement de ces fêtes, qui est l'avis de toutes les personnes que nous avons rencontrées, des gens qui nous écrivent mais aussi des personnes avec lesquelles nous concertons. Sur cette base-là, nous avons considéré qu'il ne fallait pas passer au-delà du 20 juillet. Au-delà du 20 juillet, cela ampute sérieusement le mois de juillet. Sachant que le début du mois de juillet est lui-même, en quelque sorte, amputé par l'activité sociale : scolaire, universitaire. Il y a une vie professionnelle et scolaire qui va jusqu'au... Cette année, du reste, il y aura encore des épreuves du bac le 9 juillet, les enfants seront dans les écoles primaires, sans doute, le 4 et le 5 juillet. Ce qui veut donc dire que nous étions dans un exercice contraint, si l'on considère que les fêtes ne peuvent pas se dérouler avec ce phénomène de surpopulation que nous connaissons, que nous vivons, que nous subissons depuis un certain nombre d'années, l'après-Covid n'ayant pas amélioré les choses et venant montrer que plus on va dans le mois de juillet, deuxième quinzaine du mois de juillet, plus les difficultés s'amplifient. C'est un point sur lequel on a le droit d'affirmer les choses lorsque l'on est en responsabilité. C'est mon cas, certes, c'est le cas aussi des élus qui m'entourent. Avec l'expérience de cette année, merci les JO si l'on peut raisonner de cette manière, nous avons considéré que ces fêtes pouvaient se dérouler entre le 16 et le 20 juillet. Vous savez que nous avons considéré, à cause des JO, que nous étions dans l'obligation d'être plus en amont du mois de juillet pour pouvoir bénéficier des forces de sécurité. Ce sujet vient d'être abordé à l'instant et c'est à l'occasion de la délibération qui porte sur le paiement des forces de sécurité que nous abordons le sujet. Ce n'est pas tout à fait anodin. En effet nous ne pouvons pas nous passer des forces de sécurité et c'est comme cela que nous avons vécu des fêtes du 10 au 14 juillet. Avec le bilan que je viens d'indiquer, je n'y reviens pas. J'ai souhaité, avant que d'annoncer à la presse ce positionnement adopté par notre majorité, appeler mon homologue montois, M. Charles DAYOT, pour lui dire : « voilà, nous nous sommes réunis et nous avons décidé que nos fêtes devaient se dérouler entre le 16 et le 20 ». Il n'a pas, sur le moment, je le répète, il n'a pas, sur le moment, manifesté d'opposition. Sauf une gêne, il préférerait que cela se passe autrement. Mais ce n'était pas une opposition, puisque aussi bien nous étions déjà à discuter avec lui sur les modalités de mutualisation, que nous avons déjà. Je vous rappelle que notre matériel va là-bas, tout comme leur matériel vient, ici dans nos fêtes respectives. La mutualisation va bien au-delà de ce que je suis en train de vous dire, avec aussi un certain nombre de mesures qui sont prises par rapport aux équipements sanitaires, notamment, et surtout, par rapport à l'emploi de personnels de sécurité puisque trois sociétés de sécurité ont fait les dernières fêtes, l'une d'entre elles travaillant également sur Mont-de-Marsan. Tous ces sujets paraissent un peu anodins, mais ils sont de l'ordre de la logistique et c'est loin d'être secondaire. Nous avons donc abordé ces aspects-là. Le lendemain de cette conversation, j'ai eu un appel de mon homologue qui m'a dit : « écoutez, c'est beaucoup plus compliqué que j'imaginai, nous ne pouvons pas modifier nos fêtes ». Au passage, ils n'avaient pas annoncé leurs fêtes, les dates n'avaient pas été annoncées. Je vous rappelle qu'il y a un décalage calendaire, qui fait que les fêtes ne se passent pas les mêmes jours du mois de juillet du fait même qu'il y a toujours un jour de décalage. Cette année, le 14 juillet était un dimanche, l'année prochaine ça sera un lundi, l'année suivante un mardi, mercredi, jeudi, vous avez compris ce que je veux dire. Ce décalage calendaire explique

d'ailleurs aussi beaucoup le fait que nous ayons connu, depuis la création des fêtes de Bayonne, excusez-moi de remonter si haut mais c'était en 1932, un phénomène de décalage assez significatif. Les fêtes de Bayonne, à l'époque se déroulaient à la mi-juillet. J'ai fait ressortir toutes les affiches du musée Basque pour vérifier ce qu'étaient les dates des fêtes de Bayonne entre 1932 et la seconde guerre mondiale, c'était au mois de juillet. Ce décalage s'étant opéré, je viens de le dire, sur autant d'années, quasiment un siècle, vous imaginez qu'il est particulièrement violent. Je vous ai expliqué, en démarrant, que nous considérons qu'il ne s'agissait pas pour nous de revenir sur la tranquillité qu'a représentée cette diminution sensible de la population que nous avons accueillie, de l'ordre de 15 à 20 % d'après les chiffres que nous avons. Et qui a complètement changé la physionomie de nos fêtes, rue par rue, place par place. Les cafetiers sont là aussi pour le dire, rarement pour se plaindre du fait qu'ils avaient moins de clients, disant d'ailleurs « on a mieux travaillé, et quelquefois on a peut-être un peu moins gagné, mais on a gagné en tranquillité et on a, par contre, pu mieux travailler ». Tous ces éléments, bien évidemment, comptaient pour nous. Il a fallu, au regard de la position qui s'est révélée négative de la part de M. DAYOT, renouer le contact. C'est ce que nous avons fait. Tout ceci, nous l'avons fait en nous appelant, en échangeant des mails, etc. Un des derniers courriers qu'il m'a adressé, et que j'ai sous les yeux, est un courrier de deux pages rappelant l'attachement qu'ils ont à leurs fêtes, comprenant l'attachement que nous avons à nos fêtes, un discours qui montre que nous sommes sur des registres assez proches en termes culturels, par rapport à ce phénomène qui est celui des fêtes de nos villes respectives. Il m'a écrit un courrier disant : « je suis convaincu que nous pourrions trouver une solution, sans pour autant renier nos positions. En marquant une pause cette année, nous pourrions envisager une cohabitation harmonieuse », etc. Le courrier est ici et tout ceci méritait que nous nous voyions. Nous nous sommes vus. Ce n'est pas vieux, puisque nous nous sommes vus hier, à l'occasion d'un repas, à mi-parcours entre Mont-de-Marsan et Bayonne. En terrain neutre, si l'on veut, où nous avons retenu cette idée que nous décidions jusqu'à la fin du mandat. Nous avons considéré que nous pouvions nous fixer sur les deux années, 2025-2026. Pas au-delà, parce qu'il faut peut-être respecter le pouvoir des urnes et le positionnement des futures majorités. Avec mes collègues, nous avons donc pris l'initiative de proposer que nos fêtes soient effectivement avancées par rapport à ce que nous avons dit. Très proches de cette année, nous étions du 10 au 14, n'est-ce pas, nous proposons de passer du 9 au 13. Avançant d'une semaine ce que nous avons initialement prévu, acceptant dès lors qu'ils puissent faire leur fête entre le 16 et le 20. Mais à la condition que nous fixions aussi ces mêmes dates de fête pour l'année suivante, ce qui a été accepté par nos amis montois. Nous avons donc fixé les fêtes de cette manière, de la manière la plus logique qu'il soit, entre gens responsables. Dans un climat, d'ailleurs, complètement apaisé, abordant aussi ces aspects de logistique dont je parlais tout à l'heure, qui sont extrêmement importants pour les uns comme pour les autres, bien évidemment. Il y a un sacrifice bayonnais qui est celui des près de 60 ans, je crois, de jumelage avec la fête de la San Fermin. L'année dernière, pas possible pour les raisons que nous connaissons parfaitement. Et l'année prochaine, ce ne sera pas possible pour des raisons qu'il a fallu mettre en avant. J'ai d'ailleurs appelé M. ASIRON, le maire de Pampelune, pour lui dire notre regret, pour la deuxième année, et lui dire que pour l'année suivante, puisque leurs fêtes sont inexorablement fixées entre le 7 et le 14 juillet, nous irons à Pampelune, ils viendront à Bayonne, avec le plus grand plaisir. M. ASIRON est déjà venu dans le mandat qui fut le sien, il y a quelques années, nous aurons à nouveau l'occasion de le rencontrer.

M. ETCHEGARAY : 2026, voilà. 25, 26. Oui, et alors ? Mais vous savez, nous incarnons à cet instant l'institution, on peut continuer à penser qu'il y a une continuité.

M. ETCHEGARAY : Écoutez, ne soyez pas pressés. En étant impatients, on commet des fautes. Acceptez que je puisse parler de 2026, parce que jusqu'en mars 2026 nous serons

encore là. Et que les fêtes de Bayonne ne se préparent pas trois mois avant, elles se préparent un an avant. Ce qui veut dire que pour 2026, elles vont forcément se préparer sous notre majorité. Voilà, j'ai tenté de répondre à vos questions, j'ai été encore trop long, je ne saurais pas vous dire plus de choses que ce que je viens de vous dire. Mme CAPDEVIELLE.

Mme CAPDEVIELLE : Sur la logistique, dont vous avez discuté avec Mont-de-Marsan, de manière à ce que ça ne se chevauche pas, il y avait la question des forains. Je crois qu'elle était aussi importante, enfin très, très importante même. Est-ce que vous avez pu dialoguer avec eux ?

M. ETCHEGARAY : Avec qui ?

Mme CAPDEVIELLE : Non, ils ont fait des opérations qui sont parfaitement inadmissibles.

M. ETCHEGARAY : Vous ne les soutenez pas ?

Mme CAPDEVIELLE : Je ne soutiens pas du tout, non, je pense qu'il y a des limites à tout. Et là, effectivement, on n'a pas à empêcher les autres de cette façon. Mais est-ce que la nouvelle date de Bayonne peut convenir à ces forains, qui semblaient fixés, calés, plutôt sur la fin du mois de juillet qui, pour eux, est importante en termes d'affluence ? C'est donc ma première question. La deuxième : est-ce que Mont-de-Marsan, c'est toujours gratuit, non payant ? Alors que vous parlez de logistique et qu'il y a beaucoup de fréquentation, est-ce que vous avez pu échanger là-dessus, sur le coût à Mont-de-Marsan et comment ils font pour ne pas faire payer ?

M. ETCHEGARAY : D'accord, nous allons vous répondre. Enfin, c'est M. UGALDE qui va vous répondre, parce que je voudrais reposer ma voix un peu et qu'il suit de toute façon ce dossier de très près.

M. UGALDE : Très rapidement, pour ce qui concerne les forains, ils ne sont en aucune manière une barrière, mais non plus une variable d'ajustement pour ce qui concerne la négociation dont nous parlons, hier. Je peux même vous dire que pendant deux heures et demie de repas, il n'y a pas eu un seul moment consacré à ce sujet. Et nous avons parlé de nos férias ou de nos fêtes respectives.

M. UGALDE : Non, je peux vous dire que c'était d'ailleurs très frugal, pour tout vous dire. Nous avons des choses beaucoup plus importantes à faire et nous les avons traitées les unes à la suite des autres. Pendant ces deux heures, il a été dit très clairement... Si vous voulez que l'on s'amuse, on peut le faire, je suis assez doué en la matière. Je vais essayer de revenir sur des sujets un peu plus sérieux. Ce qui nous a animés, c'est de savoir comment nous pouvions trouver une articulation entre les deux événements festifs. Et ce que j'ai apprécié, j'ai le droit, aussi, d'apprécier des choses concernant la ville que je représente, c'est la façon dont, dès le début, nous avons situé la volonté de nous quitter avec quelque chose de constructif. Il n'y a pas eu de jeu de matamore, il n'y a pas eu de combat de boxe, il n'y a pas eu de défi de l'un envers l'autre. Nous avons quelques éléments qui auraient pu nous permettre de jouer ce genre de jeu, j'en reste là. Je peux simplement vous dire que j'ai des chiffres, que je conserverai pour moi parce que je veux aussi être élégant à l'égard de tout le monde, mais qui laissent à penser que s'il y avait, par exemple, frontalité totale des deux manifestations, beaucoup, beaucoup de groupes musicaux auraient choisi une fête au détriment de l'autre. J'en reste là. Tout cela pour vous dire que nous n'avons malgré tout rien à gagner à établir ce genre de rapport de force ridicule, stérile. À partir de là, nous nous sommes attachés à défendre l'état d'esprit que je viens de vous dire. Pour ce qui concerne les forains, ils font

partie de tous les éléments de la problématique. Mais ils ne sont en aucune manière une base de réflexion. On l'a dit, et nous nous le sommes dit les uns les autres. La preuve, c'est que je crois savoir depuis ce matin qu'ils ne sont pas satisfaits du choix que nous avons effectué. Comme quoi, le moins que l'on puisse dire, c'est que nous n'étions pas à leur botte. Nous estimons simplement qu'ils représentent une corporation importante pour le fonctionnement général de vos fêtes. Nous avons largement démontré, l'an dernier, que nous étions de bonnes filles et de bons garçons avec eux, pour le compagnonnage qui a marqué notre cheminement pendant des mois et des mois pour trouver des solutions. Donc nous ne pouvons pas être suspectés d'être des anti-forains ou métiers de ce type. La seule chose que je répète ici, c'est que nous n'avons pas estimé que c'était la base de réflexion essentielle. Et je constate d'ailleurs qu'à travers des communiqués que j'ai pu recevoir depuis ce matin, ils ne sont pas totalement satisfaits du choix des dates qui a pu être fait. Ce que nous avons fait en revanche, dans le raisonnement de construction qui nous animait, c'est trouver encore une fois une solution qui leur permettait d'aborder et le marché montois, et le marché bayonnais. Nous n'étions plus en frontalité directe de dates et, par conséquent, ces professionnels, qui ont aussi leurs arguments de corporation que nous avons entendus, peuvent estimer malgré tout qu'ils pourront faire face à deux marchés différents, qui professionnellement peuvent aussi les intéresser. Cela s'entend tout à fait. Je tenais à le dire, parce que c'est comme cela que ça s'est passé, dans un état d'esprit, je le répète, très respectueux des uns et des autres. Je suis content que nous en arrivions là pour une deuxième raison, que je veux aussi dire, c'est que les Montois ont aussi fait des efforts. Oui, je vais expliquer lesquels. Si nous remontons aujourd'hui nos dates en sacrifiant, je le sais et nous l'avons dit, la symbolique, par exemple, de la San Fermin, entre autres petites souffrances, d'ailleurs, l'année prochaine, c'est eux qui partiront s'approcher de leur Madeleine et qui nous libéreront le créneau de date, je dis bien le créneau de date médian du mois qui nous intéresse, et qui permettra aussi à Bayonne de ne plus être en frontalité avec la San Fermin. C'est donc un raisonnement sur deux ans, c'est un accord et ce sont des équilibres. Si je le dis ici, c'est parce que si la presse ne s'intéresse qu'à l'événement de cette année, en tout cas de l'année qui va arriver, elle n'aborde que la moitié du sujet et de la profondeur des accords que nous avons pu mettre en place. Voilà tout ce que je voulais dire. Dans l'état d'esprit qui nous a animés, nous avons essayé d'être les plus constructifs les uns et les autres, en nous accordant quand même sur le fait que nous n'avions vraiment rien à gagner à aller vers une frontalité des dates, pour les raisons que je viens de le dire. J'ai essayé d'être précis, c'est l'état d'esprit qui nous a animés Monsieur le Maire et je suis assez fier de la façon dont l'état d'esprit qui a régné pour toutes ces négociations a pu nous mener à cet accord sur deux ans, je le répète.

M. ETCHEGARAY : Bon, c'est donc la réponse qui est donnée à la question qui a été posée. Nous étions sur le rapport 36 là, la prise en charge des frais de sécurité. Pardon ?

Mme BROCARD : Pas d'intervention, mais une explication de vote : nous ne prendrons pas part au vote parce que nous considérons que c'est la conséquence de vos choix de faire payer les fêtes.

M. ETCHEGARAY : D'accord, pas de participation au vote.

M. BERGÉ : Et nous, nous sommes encore plus radicaux, nous votons contre parce que c'est une conséquence de vos décisions de faire payer les fêtes. Nous y avons toujours été opposés, nous avons toujours voté contre, donc nous restons cohérents et nous assumons notre radicalisme.

M. ETCHEGARAY : Donc contre, contre, abstention M. ESTEBAN et contre, aussi, M. ABADIE ? Très bien. La délibération est adoptée.

ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Votes contre : 3, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE ; Abstention : 1, M. ESTEBAN ; Non-participations au vote : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, Mme BROCARD (avec mandat)

FINANCES

37.Exercice 2024 – Budget principal – Décision modificative n°2

M. ETCHEGARAY : Nous en arrivons au rapport... S'il vous plaît, chers collègues, il faut que nous essayions d'avancer sur les rapports qui suivent. Et c'est Mme DURRUTY qui va présenter la décision modificative numéro 2, rapport 37.

Mme DURRUTY : Donc d'abord, concernant le budget principal, dans le cadre de l'exécution budgétaire du budget principal, il est proposé une décision modificative numéro 2, qui permet de réaliser les derniers ajustements de crédits, tant en fonctionnement qu'en investissement, et qui s'équilibre en dépenses et recettes à 1 304 800 M€. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 57 et en application des articles L.2312-1 à 3 et L.2313-1 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette décision modificative numéro 2 pour le budget principal, telle que présentée par chapitre dans le document annexé à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, M. BERGÉ.

M. BERGÉ : Oui, extrêmement court. Là aussi nous l'avons évoqué en commission, mais en nous repenchant après sur les documents, est-ce que vous pourriez nous expliquer les raisons du décalage des crédits de paiement, notamment relatifs aux travaux du musée Bonnat ? Et quand seront transférés ces crédits de paiement ? C'est dans le cadre de l'échéancier des autorisations, de crédit de paiement sur autorisation de paiement.

Mme DURRUTY : C'est ce qui figure, logiquement, dans la délibération suivante qui concerne les AP.

M. BERGÉ : C'est évoqué dans les deux, c'est pour ça.

Mme DURRUTY : C'est évoqué dans le document. Et en fait, ce sont simplement des décalages de paiement qui vont avoir lieu début 2025 et qui font que globalement, bien sûr, cela n'empiète pas, ne vient en rien modifier le calendrier de livraison de ce projet, Monsieur le Maire.

M. BERGÉ : C'est là où, justement, vous nous avez expliqué cela en commission. Je suis donc reparti sur les documents, sur les autorisations de programmes et crédits de paiement qui nous avaient été fournis de manière pluriannuelle. Et normalement, nous devons terminer de payer en 2025. Et là, je vois qu'il y a 1,2 million qui passe en 2026. Alors, je me pose la question, d'autant plus que vous nous avez expliqué que nous serions sur un taux de réalisation de 85 % des investissements. Est-ce que ce n'est pas, entre guillemets, une certaine manière d'améliorer un peu les ratios, au moment du compte administratif ? C'est-à-dire d'avoir des ratios plus présentables que de repousser ces paiements-là. Question.

M. ETCHEGARAY : Nous avons compris la question.

Mme DURRUTY : En fait, c'est systématique dans le cadre de grands chantiers. Si on regarde comment les échelonnements de paiement se sont effectués dans le cadre du dossier de l'Atalante, par exemple, on a toujours ce décalage qui se fait, mais qui n'est pas parce que les paiements sont consécutifs à la livraison du chantier. C'est tout.

M. BERGÉ : C'est juste parce qu'il y avait cette différence entre l'explication en commission et ce que j'ai vu sur le tableau. Parce que vous avez expliqué, justement, que ces paiements seraient au premier trimestre 2025. Or, il y a un glissement d'1,2 millions sur 2026. Je suis remonté juste aux autres travaux. Ça lisse un peu plus dans le temps, quoi ?

Mme DURRUTY : Oui, mais c'est simplement parce que c'est la réalité de paiements, des factures qui arrivent au fil de l'eau.

M. BERGÉ : D'accord, je vous remercie.

M. ETCHEGARAY : Nous passons donc au vote. Bien sûr, j'ai bien compris, non-participation au vote. Que va faire M. ESTEBAN ?

M. ETCHEGARAY : 37 à 40. Donc, non-participation au vote et non-participation au vote. La délibération est adoptée par la majorité. Je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participations au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

38. Modification des échéanciers des autorisations de programme et crédits de paiement

M. ETCHEGARAY : Vous poursuivez, Mme DURRUTY, 38.

Mme DURRUTY : Justement, il s'agit de la modification des échéanciers des autorisations de programme et des crédits de paiement. Puisque dans le cadre de l'exécution opérationnelle et budgétaire et conformément à la décision modificative numéro 2 que nous venons de voter, il est proposé d'ajuster les crédits de paiement 2024 des programmes d'investissement selon le tableau repris en note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Sur ce rapport, non-participation au vote. Ça sera le cas aussi de M. ESTEBAN et vous également. La libération est adoptée par la majorité. Je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participations au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

39. Exercice 2024 – Budget annexe des parcs de stationnement – Décision modificative n°2

M. ETCHEGARAY : M. CORRÉGÉ, pour le budget annexe des parcs de stationnement.

M. CORRÉGÉ : Oui, merci Monsieur le Maire. C'est la décision modificative numéro 2 du budget annexe des parcs de stationnement de la Ville de Bayonne. Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2024 du budget annexe des parcs de stationnement, il est proposé une décision modificative numéro 2, qui s'élève à 25 000 €. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4 et en application des articles L.2312-1 à 3 et L.2313-1 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative numéro 2 du budget annexe des parcs de stationnement, telle que détaillée en note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, non-participation au vote des mêmes membres, oppositions et minorités. La déclaration est néanmoins adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participations au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

40.Exercice 2024 – Budget annexe fêtes traditionnelles et de la temporada – Décision modificative n°2

M. ETCHEGARAY : Nous passons avec M. UGALDE au budget annexe des fêtes et temporadas.

M. UGALDE : Dans le cadre de l'exécution du budget annexe fêtes traditionnelles et de la temporada, il est proposé une décision modificative numéro 2, qui permet des ajustements budgétaires sur l'exercice 2024. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 et en application de l'article L.2312-1 à 3 et L.2313-1 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative numéro 2 correspondante, présentée dans le document annexé à la note explicative de synthèse, par nature et par chapitre.

M. ETCHEGARAY : Merci. Non-participation au vote. Oui, vous voulez parler ? Allez-y.

M. BERGÉ : Je suis désolé, mais présenté comme ça, ce n'est pas très clair pour la presse. Non, mais c'est vrai, parce qu'il y a quand même une décision importante, c'est une subvention complémentaire pour équilibrer le budget des fêtes, à hauteur de 300 000 euros. Voilà. Non mais ce n'est pas dit dans la présentation. Je traduis. C'est-à-dire que nous avons eu moins de recettes que prévues, alors que nous avons eu des prévisions de participation aux fêtes, entre guillemets, équivalentes à ce qui avait été prévu. Vous êtes d'accord avec moi ? Vous aviez prévu moins 25 %, c'est ce qu'on nous a dit l'autre jour en commission.

M. ETCHEGARAY : pas 25 %.

M. BERGÉ : Alors au moins de 15 %. Mais en gros, en fréquentation globale, il y a eu moins de 15 %. Par contre, en recettes, il n'y a pas eu ce qui était attendu. On est d'accord sur le constat ? Bon. Alors je trouvais que c'était inspirant. Souvent, quand j'enseigne à mes élèves en sciences économiques et sociales, j'essaie de leur trouver des exemples locaux. Notamment quand je travaillais sur la courbe de l'offre et de la demande, je prenais le marché immobilier en Pays Basque après le Covid. On voyait les courbes, le déplacement de la courbe, ça fonctionne. Et là, cela m'a fait penser à la courbe de Laffer. Est-ce que vous vous rappelez de l'économiste américain Arthur Laffer ?

M. ETCHEGARAY : Oui.

M. BERGÉ : Sur la fiscalité.

M. ETCHEGARAY : Oui.

M. BERGÉ : J'explique le processus. Il tend à démontrer que l'accroissement des taux d'imposition se traduit, au-delà d'un certain seuil, par un amoindrissement des recettes fiscales. Pour un taux d'imposition de 0 %, les recettes fiscales sont nulles. Plus le niveau d'imposition augmente, plus les recettes augmentent, jusqu'au point M. Arrivé au point M, c'est une sorte d'optimum fiscal, les recettes fiscales diminuent malgré l'accroissement de la pression fiscale. Et là, nous avons un cas d'école. En 2018, 8 € le bracelet. 2022, 10 € l'entrée. 2023, 12 € l'entrée. 2025, 15 € l'entrée. Pardon, 2024, 15 €. C'est parce que j'anticipais les 20 € en 2025. Prenons un vrai exemple, celui de la famille M. De Saint-Pierre-d'Irube, composée de 4 personnes, dont 2 jeunes majeurs. Et oui, entre-temps, ils sont devenus majeurs. Vous voyez ce que je veux dire ? Depuis 2018, entre temps, ils sont devenus majeurs. La famille a pour habitude de venir aux fêtes de Bayonne le dimanche en famille.

M. ETCHEGARAY : Mais c'est 16 ans, vous le savez, ce n'est pas la majorité.

M. BERGÉ : C'est encore pire, ils payaient avant.

Maintenant que les enfants ont dépassé 16 ans, si vous voulez, mais sans revenus, faites le calcul. Avant qu'ils aient 16 ans, en 2018, les 2 adultes venaient, ça leur faisait 16 €. En 2022, les deux adultes venaient, ça faisait 20 €. Admettons qu'ils dépassent 16 ans en 2023, ça commence à faire, ça fait 48 €, mais ils trouvent ça acceptable. Ils arrivent maintenant, avec les deux qui dépassent, ça fait 60 €. Et nous arrivons à la fameuse courbe de Laffer. Je vous dis ce que m'a dit cette famille : « avant même d'avoir bu une bière, on a dépensé 60 €. On restera donc à la maison, ou on ira ailleurs ». Si on rajoute le fait qu'ils se déplacent en bus, puisqu'ils n'habitent pas à Bayonne, ça fait 8 euros, l'aller-retour avec Txik Txak. Ça fait 92 € pour une famille de 4 personnes. Non, c'est un exemple réel. Vous connaissez donc notre position historique sur le caractère payant de l'activité festive, par principe, mais se pose aussi la question de l'efficacité économique de vos augmentations irraisonnées. Est-ce que l'augmentation irraisonnée n'a pas eu un effet fiscal négatif sur les recettes ? Cela m'a fait penser, après l'économie, à la poésie. Oui, ça me fait penser à *La poule aux œufs d'or*, fable de Jean de La Fontaine, qui nous rappelle que « l'avarice perd tout en voulant tout gagner », et que « sont nombreux ceux qui sont pauvres devenus, pour vouloir trop tôt être riches ». Non, ils parlaient comme ça à l'époque, Olivier .

M. ETCHEGARAY : Vous êtes arrivés au bout ? Vous n'allez pas prendre la parole l'un et l'autre dans le même groupe ?

Mme HERRERA LANDA : Il y a eu des interventions très longues tout à l'heure, et je vais mettre le point sur un élément précis du bilan en revenant au Conseil municipal du 30 mai, où il s'est passé visiblement pas mal de choses. À l'occasion de ce bilan financier, nous souhaitons donc revenir à notre discussion du 30 mai, portant sur l'augmentation de 3 euros du droit d'entrée aux fêtes de Bayonne, nous restons dans le sujet, que vous motiviez, entre autres, c'est la délibération qui le précisait, par plusieurs dépenses incontournables, qui sont d'ores et déjà identifiées et devront être financées. « Il s'agit principalement d'assumer les conséquences de l'inflation, la prise en compte des indemnités complémentaires (...), versées aux salariés, jours fériés, les surcoûts générés par l'adaptation du dispositif de sécurité, et »,

nous avons eu un débat là-dessus, « l'augmentation du nombre de toilettes, notamment celles réservées aux femmes. Ainsi les dépenses supplémentaires seront de l'ordre de 500 kilos euros ». Nous avons, à l'époque, relevé le caractère stigmatisant et misogyne du texte de la délibération, ce qui avait engendré de votre part une réponse très vive. Le tableau qui nous a été récemment présenté, en commission lors du bilan des fêtes 2024, prouve la pertinence de notre intervention et le caractère injuste et non fondé de cette argumentation. En effet, le bilan précise que les toilettes réservées aux hommes augmentent de 40 unités en 2024 et passent de 170 à 210, alors que celles des femmes n'augmentent que de 11 unités et passent de 51 à 62. Ces installations, même si elles ne sont pas de même nature, posent quand même un souci. À notre connaissance, les toilettes de dames n'étaient pas réalisées en métaux précieux, ni or, ni argent, ni bronze. Donc l'augmentation, même partielle, de 3 euros du prix de 179 000 bracelets, je reprends les chiffres qui nous ont été donnés en commission, ne peut en aucun cas être imputée, même de manière partielle, à l'augmentation du nombre de toilettes de dames, et je tenais ce soir à rétablir cette réalité. Je vous remercie, d'autant qu'il y a encore un très grand retard à rattraper en matière quantitative de toilettes, que ce soit pour les femmes ou pour les hommes. Je vous remercie de votre attention.

M. ETCHEGARAY : Merci. Cela étant dit, nous allons voter. Nous avons bien compris, il y avait donc là non-participation au vote de personnes dans les minorités ou l'opposition. La délibération est néanmoins adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participations au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

41. Demandes d'exonérations exceptionnelles de redevances de mise à disposition d'équipements municipaux

M. ETCHEGARAY : Le rapport qui suit, c'est M. LAIGUILLON et ce sont des exonérations exceptionnelles de redevances.

M. LAIGUILLON : Demande d'exonérations exceptionnelles de redevances de mise à disposition d'équipements municipaux. Selon les éléments détaillés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les demandes d'exonérations exceptionnelles de redevances de mise à disposition d'équipements municipaux, dont le montant total s'élève à 25 509,95 €.

M. ETCHEGARAY : Sur ce rapport il n'y a pas d'abstentions de votes contre, il est donc adopté.

ADOpte A L'UNANIMITE

42. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association culturelle du musée juif de Bayonne pour l'accueil de l'exposition « Les Compagnons de la Libération »

M. ETCHEGARAY : Mme CASTEL va nous présenter le rapport 42.

Mme LOUPIEN SUARES : Pardon, Monsieur le Maire, juste pour préciser que je ne participe pas au vote.

M. ETCHEGARAY : Ah oui, bien sûr.

Mme CASTEL : J'y vais. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association culturelle du musée juif de Bayonne pour l'accueil de l'exposition Les Compagnons de la Libération. Dans le cadre des commémorations nationales organisées pour les 80 ans de la Libération, l'association culturelle du musée juif de Bayonne, Suzanne et Marcel SUARES, a l'opportunité d'accueillir l'exposition de portraits des compagnons du Général De Gaulle, produite par le Studio Harcourt. Cette exposition présentée du 17 novembre 2024 au 10 mars 2025 sera proposée aux écoles de la Ville qui pourront la visiter. L'accueil de cette exposition nécessite un budget conséquent pour l'association de 15 000 €. Dans ce contexte, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette attribution.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, non-participation au vote de Mme LOUPIEN SUARES. Pas d'abstentions, pas de votes contre, délibération adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participation au vote : 1, Mme LOUPIEN SUARES

43. Demandes d'exonérations exceptionnelles de redevances d'occupation du domaine public

M. ETCHEGARAY : 43, exonérations exceptionnelles, c'est Mme MEYZENC, pour l'occupation du domaine public.

Mme MEYZENC : Oui, Monsieur le Maire, merci. Très rapidement, selon les éléments détaillés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les demandes d'exonérations exceptionnelles de redevances d'occupation du domaine public, dont le montant total s'élève à 12 537,60 €.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, pas d'abstentions, pas de votes contre, délibération adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

44. Renouvellement de l'engagement partenarial entre la Ville de Bayonne et la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)

M. ETCHEGARAY : M. PARRILLA ETCHART, rapport 44.

M. PARRILLA ETCHART : Oui, merci Monsieur le Maire. Dans le cadre de l'optimisation de sa gestion et de l'amélioration de la qualité comptable, notre Ville s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité de ses circuits comptables et financiers. Afin de poursuivre cet objectif, la Ville travaille étroitement avec les services de la DDFIP des Pyrénées-Atlantiques. Une première convention de partenariat a été signée en 2021, pour une période de trois ans. Il est proposé de renouveler cette convention et de développer de nouvelles actions selon les 4 axes de travail développés en note explicative de synthèse. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les conditions de la

convention partenariale correspondante à conclure avec la DDFIP pour une durée de trois ans et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre. Délibération adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE

45. Ajustement de la subvention de fonctionnement en faveur de la MVC Bayonne Centre-Ville

M. ETCHEGARAY : Mme LARRÉ, le rapport 45.

Mme LARRÉ : Oui, merci Monsieur Le Maire. Il s'agit donc de l'ajustement de la subvention de fonctionnement en faveur de la MVC Bayonne Centre-Ville. La pérennisation de trois contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) relatifs au fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) a été engagée par la MVC Bayonne centre-ville en 2023. À l'issue d'une rencontre partenariale organisée entre l'association et la Ville de Bayonne, il avait été convenu que cette intégration soit progressive et étalée sur la durée du contrat de projet à raison d'un contrat par an jusqu'en 2025, afin d'absorber ces charges de personnel nouvelles dont le montant est estimé à 27 000 € sur les 3 ans. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention complémentaire de 9 500 € en faveur de la MVC Centre-ville.

M. ETCHEGARAY : Oui, M. ABADIE.

M. ABADIE : Un petit mot. Cette MVC centre-ville, sise quartier Balichon, réalise un excellent travail d'accompagnement par l'éducation populaire auprès de tous les publics, notamment auprès des enfants à travers l'accueil de loisirs sans hébergement. C'est un centre qui a beaucoup de succès, donc merci d'avoir accédé à la demande de sa présidente de pouvoir participer à pérenniser ces trois contrats aidés dans le temps. Bai lan on bat egiten dute elkaretxe honetan. Bereziki haurrentzat. Je me permets de glisser un petit mot supplémentaire sur la situation au Polo Beyris. Depuis la liquidation de l'association qui gérait la MVC, c'est aujourd'hui comme un morceau de dents qui part, il nous manque quelque chose, il y a un grand vide dans ce quartier. Fin septembre dernier, pour information, des habitants du Polo se sont retrouvés en nombre pour relancer un nouveau projet sérieux. Nous croyons savoir qu'une nouvelle rencontre avait lieu ce soir, pour poursuivre ce travail entamé. Nous espérons donc que cette initiative sera accompagnée, comme votre majorité s'y était engagée dans un précédent Conseil municipal, afin de faire un vrai état des lieux à la suite de 60 années d'animations socio-éducatives multiples, dans l'optique d'un nouveau projet ambitieux, cohérent, dans une grande concertation citoyenne, soyons fous, et peut-être novateur dans sa gouvernance. Milesker entzuteagatik.

M. ETCHEGARAY : Je vais, sur ce point du Polo, sous le contrôle de mes collègues qui suivent le dossier, ils sont un certain nombre autour de moi, vous donner quelques mots d'explication. Mais rapide, parce que ce n'est pas l'ordre du jour. Vous l'évoquez, je veux bien l'aborder. Ne revenons pas sur l'origine de tout ça, c'est le retrait d'agrément du centre social qui a été décidé par le conseil de l'administration de la CAF, Caisse d'allocations familiales. C'était en décembre 2022. C'est-à-dire la suppression de tous les financements de la CAF et du Département au fonctionnement de la MVC. Vous dire que le budget de la MVC, à l'époque, était de 450 000 euros, hors valorisation, parce qu'il y avait des subventions qui venaient de la CAF, 128 000, du Département, 101 000, également de l'État et de la Ville de Bayonne,

117 000 euros environ. J'arrondis tout cela, pour aller vite. Le point un, d'abord, c'est que la Ville est convaincue du rôle fondamental d'un centre de vie social sur le quartier du Polo Beyris. Nous avons, tout en accompagnant la fermeture, tout au moins la mise en liquidation de l'association que vous avez bien connue, comme moi, fait en sorte que ces locaux puissent continuer à servir de lieu d'accueil pour les associations qui y développaient leur activité sociale. Il y a toujours, dans toutes les MVC, pas mal d'associations qui s'en servent pour pouvoir continuer leur vie associative. Il faut considérer que le modèle associatif est la bonne forme à retenir pour l'avenir. Il faut partir d'un projet. Le fait même que des personnes se retrouvent, nous ne demandons que ça. J'ai rencontré à plusieurs reprises un certain nombre de personnes du Polo, avec mes collègues élus, au moins trois, voire quatre qui sont ici présents, pour effectivement réfléchir avec ces personnes sur la manière dont ils pouvaient mettre en place un nouveau projet, puisqu'il faut un nouveau projet. La Ville a encore une fois considéré qu'il fallait travailler à l'émergence de ce nouveau centre social dans le quartier, la création d'une nouvelle MVC. Parce qu'au fond cette MVC a disparu, il faut donc effectivement la remettre en place. Je sais que quelques personnalités, que je connais, sont en train de réfléchir à tout cela. C'est tant mieux, parce que ce sont, pour certaines d'entre elles que je connais, des personnes qui ont beaucoup d'expertise dans ce domaine. J'ai même fait savoir à ces personnes que j'étais à leur disposition pour les rencontrer. J'ai conscience, je vais vous le dire, M. ABADIE, qu'il faut avancer là-dessus. Je ne veux pas que l'on tombe dans les errements du passé, vous voyez ce que je veux dire, qui ont créé une véritable crise sociale, y compris à l'intérieur même du personnel qui estimait de ne pas être bien traité. Peu importe la situation réelle qui a pu exister à cette époque-là, l'important pour nous est de remettre en ordre cette situation. Cela passera sans doute par des travaux à réaliser dans les bâtiments, par une nouvelle réflexion sur la place principale, parce qu'elle est appelée de leurs vœux par les habitants de ce quartier, sans doute aussi par cette ancienne ferme dont vous savez que la ville est propriétaire. Vous savez aussi que nous envisageons d'y faire des travaux, pour permettre aux forces vives du quartier de pouvoir s'y réunir. Je veux évidemment parler, à cet instant, de la ferme Urtasun. Tout cela devrait pouvoir constituer des éléments matériels et humains permettant effectivement de faire revivre ce centre social. Je ne peux pas vous en dire plus, ce n'est pas à l'ordre du jour. C'est une volonté que je vous confirme à l'instant, et je suis heureux que cela continue de vous habiter. Je vous propose maintenant de voter. Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? Il n'y en a pas, la libération est adoptée. [04.33.05]

ADOPTE A L'UNANIMITE

46. Remises gracieuses de créances

M. ETCHEGARAY : Les remises gracieuses, M. PARRILLA ETCHART, là vous allez avoir une unanimité.

M. PARRILLA ETCHART : Il est demandé au Conseil municipal de répondre favorablement à des demandes de remises gracieuses de créances pour des factures impayées relatives aux services périscolaires, tout en laissant une part du montant dû à la charge des intéressés. En l'occurrence, le total des factures impayées, pour ce Conseil Municipal, s'élève à 5 328,82 € et le montant des remises gracieuses, toujours à hauteur de 75 %, à 3 996,62 €.

M. ETCHEGARAY : Parfait, pas d'abstention ni vote contre. Voilà, une délibération adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

FONCIER

47. Déclassement du domaine public communal d'une emprise non bâtie à usage de stationnement sise chemin de Loustaounaou

M. ETCHEGARAY : M. LACASSAGNE, on revient vers vous pour un rapport 47, qui nous amène sur le chemin de Loustaounaou, c'est-à-dire au quartier du Séqué.

M. LACASSAGNE : Oui, Monsieur le Maire, il s'agit du déclassement du domaine public communal de l'emprise non bâtie à usage de stationnement sise chemin de Loustaounaou. Lors de sa séance du 30 mai 2024, le Conseil municipal a réaffirmé l'intérêt général que présente la procédure de la déclaration de projet « Séqué 4 », emportant l'approbation de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Bayonne et classant ces terrains en zone 1AUs du PLU, désormais à vocation d'habitat et permettant ainsi leur cessibilité à HSA pour une future urbanisation. Il en est de même pour la Communauté d'agglomération Pays basque, qui a délibéré lors de sa séance du 15 juin 2024. Dans le cadre de cette opération, une enquête publique s'est déroulée du 17 juillet au 1er août 2024, en vue de procéder à la désaffectation et au déclassement d'une emprise non bâtie telle que décrite dans la note explicative de synthèse. Le commissaire enquêteur ayant émis un avis favorable, il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la désaffectation d'une emprise d'une superficie de 784 m², portant sur partie des parcelles cadastrées AK 194 et 195 et de prononcer le déclassement du domaine public routier communal de ladite emprise.

M. ETCHEGARAY : Merci. Mme HERRERA LANDA.

Mme HERRERA LANDA : Il y a juste le problème de la question qu'on a posée tout à l'heure, qui était la dernière décision que vous aviez prise en décision du maire, concernant ce dossier, et sur lequel on a expliqué qu'il y avait peut-être un problème de délai entre la...

M. ETCHEGARAY : Nous avons dit tout à l'heure que nous allions y revenir, que j'allais vérifier cette question et que je vous ferai un courrier. Je n'ai pas fait le courrier, je n'ai pas quitté la séance depuis tout à l'heure.

Mme HERRERA LANDA : On ne vous demande pas de le faire en temps réel, ni de demander aux services de le faire en temps réel. Mais de fait, est-ce que cette délibération et la suivante ont une raison d'être, s'il y a un souci de délai juridique entre la publication et le vote du 30 mai ? C'est juste une question que je pose.

M. ETCHEGARAY : Écoutez, il n'y a pas de problème juridique, mais vous n'êtes pas obligés de me croire parce que je suis partie prenante, c'est ce que vous me direz. En tout cas je vous ai parlé d'un courrier que nous allons vous faire, pour vous préciser ces choses-là. Donc je vous confirme que je vous ai dit tout à l'heure et regrette de ne pas pouvoir rédiger comme ça un courrier, à l'emporte-pièce, séance tenante. Bon, merci. Nous mettons au voix cette délibération 47 qui a été présentée par M. LACASSAGNE. Non, excusez-moi, je ne vous avais pas vue.

Mme BROCARD : Oui, pardon. En fait, sur cette délibération et la suivante, nous ne prendrons pas part au vote, parce nous nous étions déjà exprimés sur le fait que nous n'étions pas d'accord pour vendre de suite cette emprise non bâtie, d'ouvrir l'urbanisation de cette zone. Et comme, dans les délibérations à venir, il est en fait question de cession de foncier, on voulait profiter de cette délibération et des suivantes pour attirer une nouvelle fois l'attention sur votre politique délibérée de vente systématique du patrimoine communal pour boucler le budget. Vous mettez en gage le patrimoine bayonnais et cette situation nous préoccupe. Nous le disons à chaque fois, nous le rappelons aujourd'hui. Vous semblez

considérer chaque parcelle, chaque bien communal comme une ressource à vendre, bradant ainsi notre héritage collectif et peut être sans vision claire des conséquences à long terme. En cédant notre patrimoine communal, nous prenons le risque de compromettre l'avenir, et ou de créer des futurs coûts supplémentaires, que ce soit en termes de fonctionnement, de maintenance ou d'adaptation aux nouveaux besoins. Plus inquiétant encore, le recours systématique à notre bailleur social, HSA, pour acheter en urgence, là, les derniers terrains libres d'un quartier, avant même qu'il termine l'aménagement et la construction des logements des précédents, ou ailleurs, de simples parkings. Le rôle du bailleur social de l'agglomération n'est bien sûr pas de renflouer les caisses de la ville et il ne faudrait pas que cette pression financière que nous lui mettons limite sa capacité à poursuivre ses missions. Notamment celles de la production et d'entretien de logements de qualité pour les habitants les plus modestes, mais aussi la gestion locative. Il est clair que nous subissons votre choix de projets aux coûts disproportionnés, qui mettent la ville dans une situation financière difficile. La vente de notre patrimoine pour équilibrer notre budget n'est ni une solution ni un signe de bonne gestion et cela laisse à penser à une fuite en avant. Ce dont notre ville a besoin, c'est d'une gestion financière responsable qui fasse passer les besoins des habitants avant les apparences. Cela passera sans doute par une meilleure utilisation des ressources existantes et un recentrage de l'investissement sur des projets qui répondent aux défis de nos vies de tous les jours. Nous aurons l'occasion d'en parler aux orientations budgétaires. Merci.

M. LACASSAGNE : Je peux peut-être lire la délibération ? Je n'ai pas encore lu la délibération.

Mme BROCARD : Non justement, en fait c'était un petit volet, on profitait de cela.

M. ETCHEGARAY : Non mais on parle comme ça. On est dans un moment de causerie. Nous sommes entrés dans le registre de causerie.

Mme BROCARD : En fait comme à chaque fois il faudrait qu'on dise la même chose sur toutes les délibérations, ça nous permettra...

M. ETCHEGARAY : Je prends au sérieux ce que vous avez dit et je vais vous répondre.

Mme BROCARD : Merci, ça nous permettra sur les prochaines délibérations de juste annoncer nos votes, sans à chaque fois développer le même thème.

M. ETCHEGARAY : Alors essayons dans nos réponses, je vais appliquer cela, d'être courts s'il vous plaît. Allons-y.

M. LACASSAGNE : Un élément de réponse, avant même que j'ai pu lire la délibération sur ce chapitre-là, à savoir qu'effectivement il y a une vente qui se fait auprès de HSA. C'est pour faire, aussi, 260 nouveaux logements. Il faut savoir qu'entre le moment où il y a une vente de terrain, ce qu'on est en train de voter, et ce qui va permettre ensuite à HSA de réaliser les études complémentaires, de pouvoir faire des permis de construire, de s'organiser, le projet pourra ressortir en 2029-2030. Vous voyez que nous sommes obligés de nous projeter. Quand on a pris le Prissé, on l'a commencé en 2019, il y a eu la période du Covid, on le livre en 2026. Donc à chaque fois, il faut 4 à 5 ans pour pouvoir porter les opérations. Si ce patrimoine sort de la Ville de Bayonne, il rentre dans le patrimoine de HSA, qui est notre bailleur social et qui est le bailleur de l'agglomération. Je voudrais vous rassurer, avec Mme LAUQUÉ qui est vice-présidente de HSA, sur les moyens et la capacité de HSA à pouvoir acheter et à faire. Ils sont en capacité de pouvoir acheter et de réhabiliter tout le patrimoine de HSA, parce que le patrimoine de HSA est principalement sur Bayonne. Plus de 100 millions vont être injectés sur le patrimoine bayonnais. Nous avons déjà commencé et nous allons continuer. On va inaugurer

les tours de Balichon, on va attaquer Cam de Prats, il y a un certain nombre de rénovations que nous allons entamer, donc il n'y a pas de soucis au niveau du financier par rapport à HSA.

Mme BROCARD : Ils n'ont pas la gestion locative des logements.

M. ETCHEGARAY : Comment ?

M. LACASSAGNE : Et la gestion locative non plus, on est très bien organisés. Avec Mme LAUQUÉ nous suivons cela de près à HSA.

M. ETCHEGARAY : Bien. Quant à la vente des biens communaux, vous pensez que les investissements que nous faisons dans un musée des beaux-arts qui appartient à la Ville, et puis une médiathèque qui appartient à la Ville, l'école du Prissé, mariée est trop belle, et bien ça appartient à la Ville. Croyez-vous que tous ces éléments patrimoniaux... D'ailleurs on ne regarde pas suffisamment une délibération que l'on vote une fois l'an, où nous faisons le point, y compris avec les éléments de valorisation, de ce que représente notre patrimoine en valeur. Ça, c'est quelque chose qui montre à quel point notre ville a un patrimoine extrêmement important. Comparativement à d'autres villes, même, beaucoup plus important. Cela tient certainement à son histoire, etc. Je voudrais donc quand même vous dire ici que s'il y a des biens qui sont cédés, et ils le sont, vous prenez l'exemple ici de Séqué 4, vous dites qu'il n'aurait pas fallu les céder, écoutez, 260 logements en moins. Pas de suite, voilà, pas de suite. Sauf que tout à l'heure, on nous disait qu'il faut arriver à tenir les objectifs que nous nous sommes fixés pour le PLH. Vous étiez tous d'accord pour dire que le PLH, très bien. Est-ce que vous serez capable de le faire ? Nous sommes la ville qui est la plus proche des objectifs que nous nous étions fixés dans le PLH, tout simplement parce nous cherchons toutes les occasions pour pouvoir le faire. Quant au fait de recourir à Habitat Sud Atlantic, je suis désolé mais cet organisme HLM a été créé par Henri GRENET il y a fort longtemps et la Communauté d'agglomération, qui est aujourd'hui l'institution à laquelle se trouve rattachée cet Habitat Sud Atlantic, est ravie d'avoir un organisme à la santé financière particulièrement importante. Vous parlez ici des opérations immobilières qui sont faites, mais c'est un opérateur, M. LACASSAGNE vient de le dire, qui a investi près de 100 millions d'euros pour la réhabilitation de toutes nos anciennes cités. Cela a commencé avec l'ANRU sur la résidence Breuer, ça s'est poursuivi avec les autres résidences. Il y en a 4 à 5, je pourrais les citer mais c'est inutile de le faire ici, et on le poursuit. Là aussi, nous avons une réunion avec les habitants du quartier qui se trouvaient à Cam de Prats, il y a à peine quelques jours, où nous racontions à la population les travaux qu'on allait faire chez eux, qui représentent 75 000 euros par appartement. Donc HSA, on est bien heureux d'avoir un opérateur de cette importance.

Mme BROCARD : On est d'accord, et c'est ce qu'on dit, justement. C'est qu'il ne faudrait pas trop les presser, d'autant que sur d'autres opérateurs on va plutôt faire des cadeaux. Mais nous le verrons après.

M. ETCHEGARAY : Ce rapport 47, donc, sur le déclassement. Parce que nous en étions au 47. Vous avez fait des observations sur les deux, mais il faut qu'on le vote. Il y a des abstentions par rapport au vote ? Un vote contre pour cette délibération, et non-participation au vote pour vous.

ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Vote contre : 1, M. ESTEBAN ; Non-participations au vote : 9, Mme CAPDEVIELLE,
M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, Mme BROCARD (avec mandat),
Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

48. Cession d'une emprise non bâtie sise chemin de Loustaounaou au profit d'Habitat Sud Atlantic

M. ETCHEGARAY : Le 48, M. LACASSAGNE, vous lisez le résumé, s'il vous plaît.

M. LACASSAGNE : Cession d'une emprise non bâtie, sis chemin de Loustaounaou, au profit d'Habitat Sud Atlantic. À la suite de la désaffectation et du déclassement prononcé par délibération séparée, il est proposé, dans le cadre de l'aménagement de l'îlot dit « Sequé 4 » sous la forme d'habitats collectifs principalement, de céder au profit d'HSA différents terrains pour une superficie totale de 38 874 m². Cette cession foncière permettra la réalisation d'un vaste programme immobilier par Habitat Sud Atlantic, avec la construction de 260 nouveaux logements. L'avis domanial de la Direction Départementale des Finances Publiques, du 27 mai 2024, évalue à 4 100 000 € la valeur vénale de l'emprise correspondante assorti d'une marge d'appréciation de 10 %, ramenant la valeur minimale de cession à 3 700 000 €. Un accord est intervenu entre la Ville de Bayonne et HSA pour une cession à ce dernier prix. Au vu des éléments exposés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les conditions de cette mutation, de permettre à HSA de déposer toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires au projet à mettre en œuvre et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Alors, non-participation au vote, on a bien compris. Vote contre de M. ESTEBAN et vous ? Ne participent pas au vote, comme le 47. D'accord. Les choses sont claires pour les services ? Parfait. Alors, c'est l'essentiel.

ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Vote contre : 1, M. ESTEBAN ; Non-participations au vote : 9, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

49. Déclassement du domaine public routier communal d'une emprise non bâtie sise 25 rue des Tonneliers

M. ETCHEGARAY : On passe au 49. Encore un déclassement, M. LACASSAGNE.

M. LACASSAGNE : Oui, Monsieur le Maire, un déclassement du domaine public routier communal d'une emprise non bâtie sise 25 rue des Tonneliers. En lien avec la requalification du secteur de la rue des Tonneliers, et pour les besoins du projet de construction d'un nouveau bâtiment à usage mixte porté par le COL et la Fondation Manu Robles-Arangiz, il est nécessaire de procéder au déclassement du domaine public routier communal d'une emprise de 29 m² selon les précisions apportées par la note explicative de synthèse. À l'issue de l'enquête publique organisée, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à cette procédure de déclassement. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la désaffectation d'une emprise d'une superficie de 29 m², portant sur partie de la parcelle cadastrée BZ 266 et de prononcer le déclassement du domaine public routier communal de ladite emprise.

M. ETCHEGARAY : Sur ce rapport, je mets aux voix. Oui ? Vous ne prenez pas part au vote. Oui, je m'en souviens, non-participation au vote. Que va faire M. ESTEBAN ? Il vote pour.

M. BERGÉ : Nous voterons pour, et nous vous expliquerons après, à la 51, pourquoi.

M. ETCHEGARAY : D'accord.

M. ETCHEGARAY : C'est cohérent.

M. ETCHEGARAY : Mais je suis haletant.

M. BERGÉ : Mais j'imagine. Mais ça se voit, en plus.

M. ETCHEGARAY : Bien, les votes sont clairs pour les services ? Parfait.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participations au vote : 5, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH,
Mme BROCARD (avec mandat)

**50.Cession d'une emprise non bâtie sise 25 rue des Tonneliers au profit du
Comité Ouvrier du Logement**

M. ETCHEGARAY : Le rapport 50.

M. LACASSAGNE : Il s'agit de la cession d'une emprise non bâtie sise 25 rue des Tonneliers, au profit du Comité Ouvrier du Logement. Par délibération séparée, le Conseil municipal a pris acte d'une désaffectation du domaine public routier communal, relative à une emprise située 25 rue des Tonneliers et anciennement cadastrée BZ 266, pour une superficie de 29 m², et a prononcé son déclassement du domaine public routier communal. Selon les éléments développés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les conditions de la cession à l'euro symbolique au profit du COL de la parcelle BZ 266 pour une superficie de 29 m² selon les conditions susvisées, d'approuver les termes de la promesse synallagmatique de vente à intervenir entre le COL et la Ville de Bayonne et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération. Je pense que tout le monde est d'accord pour l'euro symbolique.

M. ETCHEGARAY : Voilà, merci. Donc, comme tout à l'heure ? Pardon ? Non-participation, c'est ça, non-participation au vote. M. ESTEBAN vote pour et vous votez pour aussi. Et vous nous expliquerez tout à l'heure. Voilà. La délibération est adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participations au vote : 5, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH,
Mme BROCARD (avec mandat)

**51.Convention de partenariat financier tripartite entre la Ville, le COL et la
Fondation Manu Robles-Arangiz**

M. ETCHEGARAY : Rapport suivant, M. Lacassagne.

M. LACASSAGNE : Numéro 51, convention de partenariat financier tripartite entre la Ville, le COL et la Fondation Manu Robles-Arangiz. La Ville de Bayonne mène depuis plusieurs années une politique de requalification et de valorisation du centre historique. Ces actions portent aussi bien sur le bâti que sur les espaces publics, comme en témoigne le réaménagement de la place Patxa en un véritable lieu de rencontre pour le quartier du Petit Bayonne. Afin de poursuivre la requalification de la frange Ouest de cette place, la Ville a conduit une réflexion

avec la Fondation Manu Robles-Arangiz et le COL, aménageur et bailleur social, pour la restructuration de 3 parcelles. Cette convention permet d'acter la participation financière de la Ville de Bayonne au projet porté par le COL et la Fondation Manu Robles-Arangiz. La convention permet également de définir les modalités de mise à disposition de la salle de conférence, qui sera réalisée dans le cadre du projet au profit des associations du quartier et de la Ville de Bayonne. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le projet de convention de partenariat entre la Ville de Bayonne, le COL et la Fondation Manu Robles-Arangiz, annexé à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, M. BERGÉ vous avez donc la parole.

M. BERGÉ : Je vous remercie. Je pense que vous vous rappelez de nos derniers débats ? Nous avons plutôt une vision assez favorable par rapport à ce projet, mais il avait une faiblesse, c'est que les porteurs de projets sur la partie logement parlaient sur un modèle BRS. Alors que dans leur rôle associatif, ils critiquaient le tout BRS. Or, dans leur projet immobilier, c'était du tout BRS. Et nous nous étions ouverts de cette incohérence entre leur revendication quand militent dans les mouvements associatifs et du fait que quand ils doivent faire un projet, ils ne faisaient que du BRS. Bon, a priori, nous avons été entendus, puisque l'ensemble des logements...

M. ETCHEGARAY : Vous avez été reçus par eux ?

M. BERGÉ : Par eux ? Oui, mais on leur avait dit.

M. ETCHEGARAY : Non, mais je le dis.

M. BERGÉ : Oui, mais ce que je veux dire là, c'est que nous sommes totalement cohérents puisqu'on leur avait dit quand on avait été reçus par eux, puisqu'on avait été reçus par eux avant le Conseil municipal où le projet nous avait été présenté. Et nous essayons d'être cohérents. Nous avons tenu le même discours quand nous les avons vus qu'en Conseil municipal avec vous. Nous voyons que nous avons été entendus, puisque l'ensemble des logements seront des logements locatifs, avec possibilité... J'attends d'ailleurs les éléments que vous deviez me transmettre suite à la commission sur les spécificités.

M. ETCHEGARAY : La location-accession ?

M. BERGÉ : Oui, location-accession, mais on devait me donner des éléments un peu plus concrets sur ces conditions-là. Je ne les ai peut-être pas reçus, mais en tout cas, sur le principe, nous sommes d'accord. Donc si on peut nous faire passer des éléments, typiquement, sur le modèle exact, et ensuite j'allais demander les futures conditions d'attribution de ces logements. Mais le projet, aujourd'hui, est cohérent dans le quartier, est cohérent également avec les revendications sur les logements sociaux qui sont portées par ces structures. C'est pour ça que nous votons donc pour ce projet.

M. ETCHEGARAY : Parfait. Et donc, là, qu'est-ce qu'on fait ?

Mme BROCARD : Une explication, nous ne prendrons pas part au vote. Je rappelle que je ne suis pas forcément contre le projet, mais l'attribution de ce projet aurait quand même pu faire l'objet d'un appel à manifestation d'intérêts, parce que nombre d'associations dans notre territoire œuvrent dans ce sens. Par contre, on voit que pour ce projet la Ville consent à donner une subvention pour mettre le foncier à zéro. Ce sont des choses que nous pourrions aussi faire pour Habitat Sud Atlantic, parfois, dans d'autres projets. Parce que nous comprenons que

la Ville, pour permettre du logement social, ou en tout cas des projets comme celui-ci, d'intérêts généraux, puisse faire un effort financier. Je pense que l'autre bailleur pourrait parfois en bénéficier, plutôt que de payer le prix plein.

M. ETCHEGARAY : Là, c'est le COL.

Mme BROCARD : Oui.

M. ETCHEGARAY : D'accord.

Mme BROCARD : Oui, justement : on fait une subvention à zéro sur le foncier pour le COL, donc lui n'achètera pas le foncier.

M. ETCHEGARAY : Appel à manifestation d'intérêts, quand on vit à Bayonne depuis quelques années et que l'on voit ce qui s'est construit autour de la Fondation Manu Robles-Arangiz, toutes les initiatives... Non, je ne suis pas contre, mais je suis en train de vous dire que quand on voit toutes les initiatives qui sont sorties de ce lieu, de la rue des Cordeliers, avec une force associative, fédérative également. Pas besoin de citer toutes les initiatives qui ont été prises, parce que tout le monde les connaît ici, dans les domaines les plus divers, y compris de la finance, avec *Euskal Moneta*, y compris dans des actions sur le logement. C'est pour cela qu'il est effectivement intéressant que nous soyons dans une bonne posture, M. BERGÉ, par rapport à l'orientation que nous nous donnons. Enfin, s'il y a bien un mouvement associatif à Bayonne, et en particulier le Petit Bayonne, qui a su fédérer les forces au profit d'un projet qui non seulement fédère, mais avec des sensibilités diverses, c'est bien celui-là. Bien évidemment, il a fallu que nos interlocuteurs viennent nous expliquer leur intention. Parce qu'ils étaient dans les trois, mais il faut voir dans quoi et dans quels locaux ils étaient en train d'évoluer, les salariés qui étaient et qui sont encore, d'ailleurs, dans ces situations-là. Je crois donc que l'appel à la manifestation d'intérêt n'aurait pas amené grand-chose de plus. Interroger des personnes dont on connaît ce qu'elles ont fabriqué pour le Pays basque et pour Bayonne, franchement... Vous savez, vous faites quelquefois des jurys, vous avez besoin d'écouter les gens parce que vous ne les connaissez pas. Mais des fois, on aurait pu avoir d'autres propositions, c'est sûr, sauf que les actions sont déjà à l'œuvre. Ce qui manque, ce sont des locaux. Ce n'est pas des projets, les projets sont déjà en train d'éclore. Et donc, je vois mal... Les réalisations, oui, nombreuses, mais je ne les cite pas.

Mme BROCARD : Mais de nombreuses associations ont là même... Encore une fois, il ne faut pas nous faire dire ce qu'on ne pense pas. Ce n'est pas du tout que nous sommes contre la fondation, je sais que beaucoup souhaiteraient qu'on le dise, vont nous faire ce procès.

M. ETCHEGARAY : Mais on ne pense que vous le pensez non plus.

M. ETCHEGARAY : On a l'habitude, tout va bien, mais en tout cas c'est une question d'égalité, d'accès à des financements publics, ou en tout cas d'accès au fait que la collectivité puisse favoriser des projets d'économie sociale et solidaire. Il y a plein d'associations qui ont à défendre, aussi, leur action au quotidien. On en parle peut-être moins, mais ouvrir à ce genre de manifestation, d'appel à projets, cela leur permet aussi de se faire connaître, d'expliquer leur rôle au quotidien. Voilà, c'est tout. On ne le leur a pas permis. Vous les auriez choisis quand même, mais au moins nous aurions un peu respecté une forme d'ouverture et d'égalité, en tout cas d'accès. Là, ce n'est pas une commande publique, mais en tout cas d'accès à l'aide et au soutien de la ville de Bayonne.

M. ETCHEGARAY : Bien, merci. Donc nous allons passer au vote. Vous avez dit non-participation au vote, Madame ? Non-participation au vote. Tout le groupe, Madame la Députée ? Vous votez pour, Madame ? D'accord. Et celui qui est à vos côtés ? Il vote pour. Et vous votez pour. Les services ont noté, il n'y a aucun problème, c'est acté.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participations au vote : 5, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH,
Mme BROCARD (avec mandat)

52. Cession au profit de l'Association Syndicale Libre du Garage de la Nive du volume du bâtiment constituant le tréfonds

M. ETCHEGARAY : Le rapport qui suit est présenté toujours par M. LACASSAGNE.

M. LACASSAGNE : Cession au profit de l'Association Syndicale Libre du Garage de la Nive du volume du bâtiment constituant le tréfonds. Dans le cadre de la division en volumes de l'ensemble immobilier du Garage de la Nive par acte notarié du 17 juin 2024, il est prévu la cession du volume numéro 1, constituant le tréfonds du bâtiment, à l'euro symbolique, au profit de l'association syndicale libre créée concomitamment. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette cession et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte afférent, ainsi que tout autre document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur cette délibération, Madame ? Contre, d'accord.

Mme HERRERA LANDA : On est contre la découpe du patrimoine, en particulier celui-là.

M. BERGÉ : Nous réexpliquerons à la 58.

M. ETCHEGARAY : Parfait, c'est contre. Tout le monde ici ? Contre. Que fait M. ESTEBAN sur cette délibération, Mme CAPDEVIELLE ? On est sur la 52. Pour. Délibération approuvée.

ADOPTE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Votes contre : 9, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH,
Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

53. Indemnisation de la SARL « Les Remparts » exploitante du « Café du Théâtre » au titre d'un sinistre survenu le 06 juin 2023

M. ETCHEGARAY : Rapport 53, Mme DUHART. Cette fois, c'est vous.

Mme DUHART : Merci, Monsieur le Maire. L'indemnisation de la SARL Les Remparts, exploitante du Café du Théâtre, au titre d'un sinistre survenu le 6 juin 2023. Il est demandé au Conseil municipal d'accepter de verser la somme de 2 425,25 € à la compagnie Abeille Assurances, assureur de la SARL Les Remparts, exploitante du Café du Théâtre, dans le cadre d'un bail commercial consenti par la Ville, en vue de régler le litige né d'un sinistre survenu dans l'établissement le 06 juin 2023, selon les éléments détaillés en note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, pas d'abstentions ni de votes contre ? Adopté.

54. Déclassement du domaine public communal d'un terrain non bâti situé dans une impasse au droit du chemin de Cazenave

M. ETCHEGARAY : 54, M. LACASSAGNE on revient vers vous.

M. LACASSAGNE : Il s'agit du déclassement du domaine public communal d'un terrain non bâti, situé dans une impasse au droit du chemin de Cazenave. Au regard des éléments contenues dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la désaffectation de la totalité de la parcelle cadastrée AK 574 d'une superficie de 744 m², située en bout d'une impasse au droit du chemin de Cazenave, et de prononcer son déclassement du domaine public routier communal.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'observations sur ce rapport ? Si, allez-y.

M. DUZERT : Oui, pardon. Merci. J'interviens pour la 54-55, puisque les deux délibérations sont totalement liées. Pourquoi ne pas appliquer, sur notre domaine communal, le principe du BEA qui va être proposé et mis en place à la CAPB le 7 décembre, il me semble, le 7 ou 8.

M. ETCHEGARAY : C'est un bail à construction, mais peu importe.

M. DUZERT : Oui, c'est un bail à construction. Moi je dis bail emphytéotique.

M. ETCHEGARAY : Non plus.

M. DUZERT : Non plus, ce n'est pas tout à fait pareil. Je dirais que pour tout le monde, cela reste à peu près là-dedans, on sait de quoi on parle. Présenté en Pôle territorial le 24 décembre, où nous en avons parlé. Nous avons eu un échange très riche, Mme DURRUTY, il me semble, d'une qualité remarquable, je pense, pour tous les présents. Donc, hélas, à Bayonne, nous avons l'occasion d'envoyer un signal très fort pour tous les autres terrains à vocation économique sur la CAPB. En bref, donc, faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais. C'est un peu dommage. Nous voterons contre cette proposition, puisqu'on pouvait aller sur d'autres perspectives. Et c'est bien le 7 décembre que nous ferons des votes sur l'économique et sur les terrains. Je vous en remercie.

M. ETCHEGARAY : Mme DURRUTY va répondre rapidement.

Mme DURRUTY : Comme à l'habitude, M. DUZERT, on retrouve votre petit côté un peu coquin puisque ce n'est qu'à partir du 7 décembre que nous proposerons en vote de l'Assemblée délibérante de l'agglomération le principe de la généralisation du bail à construction sur l'ensemble des zones d'activité économique, vous le savez, pour les fonciers économiques. Le contexte, vous le connaissez très bien, nous en avons longuement échangé. Sauf que la période qui est la nôtre aujourd'hui correspond à une période d'expérimentation, vous le savez, pour laquelle nous avons actuellement sur tout le Pays Basque 15 expérimentations en cours. Dans le cadre de la présentation qui vous a été faite, il avait bien été précisé que les engagements pris antérieurement feront l'objet de cessions. C'est-à-dire que certains, malgré tout, parce qu'il y a quelques engagements qui ont été pris, pour certains, depuis pas mal de temps, feront l'objet d'une session. En revanche, je me permets, Monsieur le Maire, de dire que cette délibération concerne la cession à une entreprise familiale, je vais oser dire historique, de Bayonne. C'est la quatrième génération. Une très belle pépite, 50

salariés aujourd'hui, un projet de développement industriel magnifique, que je ne peux pas partager avec vous puisqu'à ce stade il est confidentiel, mais qui vient soutenir une activité de relocalisation très intéressante pour la région Nouvelle-Aquitaine. Un besoin, donc, d'augmenter en capacité de production et de trouver rapidement, là aussi, comme souvent sur des sujets de développement économique, très rapidement même, cette possibilité pour l'industriel d'augmenter ses lignes de production. À échéance 2030, les perspectives sont un chiffre d'affaires et un nombre de salariés doublés. Un magnifique projet industriel pour une entreprise, dans un secteur dans lequel elle n'était aujourd'hui pas encore trop engagée.

M. ETCHEGARAY : Merci, on met aux voix. Donc, contre, c'est ce que vous avez dit, contre. M. ESTEBAN, pour.

M. BERGÉ : On ne participe pas au vote. Nous sommes très sensibles, quand même, à l'intervention de M. DUZERT et nous vous expliquerons en 58.

M. ETCHEGARAY : C'est noté, la délibération est adoptée.

ADOPTE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Votes contre : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, Mme BROCARD (avec mandat) ; Non-participation au vote : 3, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

55.Cession de terrains non bâtis situés chemin de Cazenave à la société des Cartonages LARRÉ

M. ETCHEGARAY : M. LACASSAGNE, 55.

M. LACASSAGNE : 55. Le sujet, cession de terrains non bâtis situés chemin de Cazenave à la société des Cartonages LARRÉ. Par délibération séparée, le Conseil municipal a pris acte d'une désaffectation du domaine public routier communal d'une emprise cadastrée AK 574, pour une superficie de 744 m², et a prononcé son déclassement du domaine public communal. Il est proposé de la céder à la société Cartonages Larré, afin de lui permettre de procéder au réaménagement et à l'extension de son siège social. Dans cet objectif, il convient également de rétrocéder la parcelle cadastrée AK 425 sise chemin de Cazenave, d'une superficie de 660 m², appartenant au domaine privé de la commune de Bayonne, laquelle jouxte la propriété des Cartonages Larré, et dont la Ville n'a aucune utilité. Un accord est intervenu avec l'acquéreur sur un prix de cession global de 222 080 €. Au vu des éléments exposés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les conditions de cette mutation et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération. Et si vous me permettez, Monsieur le Maire, je voudrais quand même ajouter qu'il s'agit d'une extension de bâtiments existants, que les bâtiments existants sont sur une pleine propriété. Je ne vois pas comment nous aurions pu construire un bâtiment sur deux terrains n'ayant pas la même qualité juridique.

M. ETCHEGARAY : Merci. Bon, sur ce rapport, nous allons en rester là. Sur ce rapport, vous votez contre, toujours. M. ESTEBAN vote pour. Et vous ne prenez pas part au vote, vous l'avez dit tout à l'heure.

ADOPTE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Votes contre : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, Mme BROCARD (avec mandat) ; Non-participations au vote : 3, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

56.Acquisition d'un immeuble situé au 72 rue Maubec - Convention de portage foncier avec l'Établissement Public Foncier Local du Pays Basque

M. ETCHEGARAY : Rapport 56, M. LACASSAGNE.

M. LACASSAGNE : Acquisition d'un immeuble situé au 72 rue Maubec, convention de portage foncier avec l'Établissement Public Foncier Local du Pays Basque. La Ville de Bayonne poursuit la requalification du secteur patrimonial du quartier Saint-Esprit, notamment de la rue Maubec. Elle a sollicité l'EPFL Pays Basque afin de réaliser une veille foncière pour répondre aux besoins en logements du territoire. Dans ce cadre, l'EPFL a acquis la propriété bâtie située 72 rue Maubec pour le compte de la Ville dans le but de réaliser une opération visant à produire du logement social. Aussi et selon les modalités détaillées en note explicative de synthèse, il convient de définir les modalités de portage de ce bien. Il est donc demandé au Conseil municipal d'accepter les modalités d'intervention de l'EPFL et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de portage correspondante.

M. ETCHEGARAY : Pour le coup, vous votez pour. M. ESTEBAN vote pour et vous ?

M. BERGÉ : Nous votons pour, on nous fait confiance parce qu'on a commencé à nous expliquer la nécessité d'acheter ce bien mais on n'a pas vraiment bien... Il y a une obligation d'avoir ce bien pour faire un projet immobilier plus ambitieux, mais vu que nous n'avons pas de visibilité, nous vous croyons sur parole. Mais voilà, ça aurait été pas mal de nous présenter un peu plus les contraintes et la nécessité.

M. ETCHEGARAY : Là nous n'avons pas le temps, Monsieur.

M. LACASSAGNE : Nous n'avons pas le temps, mais nous vous le présenterons.

M. ETCHEGARAY : Vous verrez ça.

M. BERGÉ : Non, mais ce serait bien qu'on le présente en commission quand c'est comme ça.

M. ETCHEGARAY : Oui, bien sûr.

M. BERGÉ : Comme ça, en plus, je ne fais pas ce type d'intervention et vous faire perdre du temps.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions ou de votes contre en dehors de cela ? La délibération est donc adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

57. Renouveaulement de la mise à disposition de locaux à la Maison des Associations au profit de l'association « Les Croisés de Saint-André »

M. ETCHEGARAY : M. LAIGUILLON, rapport 57.

M. LAIGUILLON : Renouveaulement de la mise à disposition de locaux à la Maison des Associations au profit de l'association Les Croisés de Saint-André. La Ville met à disposition de l'association Les Croisés de Saint-André plusieurs espaces au sein de la Maison des Associations, pour y organiser certaines de ses activités, dont le modélisme. La convention en cours arrivant à échéance, il convient de procéder à son renouvellement, selon les modalités détaillées en note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la nouvelle convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstentions, ni de votes compte, la délibération est adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

58. Mise en copropriété de l'ensemble immobilier « Trinquet Moderne » et cession de lots au profit de la SAS MARCO

M. ETCHEGARAY : Nous en arrivons, Mme DURRUTY, au rapport 58, que vous nous présentez sur la mise en copropriété de l'ensemble immobilier du Trinquet Moderne et la cession de lots au profit de la SAS MARCO.

Mme DURRUTY : Oui, par ce rapport, il est proposé de céder les murs commerciaux comprenant un restaurant et un appartement rattaché, situés dans l'ensemble immobilier du Trinquet Moderne, à l'exploitant actuel, la SAS MARCO, au prix total de 1 200 000 €. Pour permettre la concrétisation de la vente, il convient en parallèle de procéder à la mise en copropriété de l'ensemble immobilier (division en lots des différentes parties : exploitation commerciale, bureaux administratifs de la fédération française de pelote, aire sportive, parties communes). Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la vente des lots 2, 4 et 7 au profit de la SAS MARCO au prix de 1 200 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Je mets aux voix cette... Oui ? M. BERGÉ.

M. BERGÉ : C'est la fameuse 58.

M. ETCHEGARAY : Oui, c'est vrai. Allez-y.

M. BERGÉ : Cela va être un peu redondant avec la première intervention de Mme BROCARD. Elle a décidé d'en parler de suite, nous avons décidé d'en parler à la fin. Mais là, cela commence à se voir un peu, quand même. C'est-à-dire que quand nous avons reçu l'ordre du jour du Conseil municipal, il y avait « foncier », et là, on voyait : déclassement, cession ; déclassement, cession ; déclassement, cession ; déclassement, cession ; déclassement, cession. C'est la première fois où, visuellement, on a vu qu'on était en train de faire de la vente à la découpe de la Ville de Bayonne. Ce ne sont pas moins de 7 millions d'euros, globalement, de recettes pour la Ville de Bayonne, en lien avec ces

délibérations si l'on inclut notamment la délibération 52 qui était afférente à la cession précédente d'une partie du Garage de la Nive. Nous sommes donc en train de vendre à la découpe, pour faire entrer du cash. Il y a des besoins en cash, on se sépare des bijoux de famille : Garage de la Nive, maintenant le Trinquet Moderne, peut-être demain les murs du Café et du Bar du Théâtre. Peut-être la mairie, et après, on pourra louer la salle du Conseil municipal pour venir se réunir. Mais ça commence à se voir, quand même. Donc bien évidemment, nous comprenons le stratagème. Cela va vous permettre, justement, de venir équilibrer vos budgets, de nous présenter des ratios acceptables. Mais ce qui est certain, c'est que vous êtes en train de vendre les bijoux de famille et il faut que les Bayonnais s'en rendent compte de toute manière. Nous voterons donc contre cette libération et sur la logique de vente à la découpe à laquelle vous soumettez la commune et son patrimoine, y compris historique.

M. ETCHEGARAY : Parfait. Alors, donc, contre. Vous voulez dire quelque chose aussi ?

Mme BROCARD : Oui, pareil, nous voterons contre pour les raisons que j'ai exprimées précédemment et que M. BERGÉ vient de rappeler.

M. ETCHEGARAY : M. ESTEBAN, contre. Donc, minorités et opposition, contre. La délibération est adoptée.

ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Votes contre : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

INFRASTRUCTURES

59. Étude d'aménagement cyclable le long de la RD 810 - Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec les Villes de Boucau et Tarnos et les Départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques

M. ETCHEGARAY : On arrive au rapport 59. M. CORRÉGÉ.

M. CORRÉGÉ : Oui, merci, Monsieur le Maire. C'est l'étude d'aménagement cyclable le long de la RD 810, convention de co-maîtrise d'ouvrage avec les Villes de Boucau, Tarnos et les Départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques. Dans le cadre des travaux d'aménagement de la ligne T2 du Tram'bus, le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour a réalisé une piste cyclable le long de la RD810 sur les sections situées en agglomération des communes de Boucau, Tarnos et de Bayonne. Afin de poursuivre cette piste sur 1 610 mètres linéaires, il est nécessaire de constituer une co-maîtrise d'ouvrage pour la phase d'étude entre les différentes collectivités territoriales concernées. Aussi, au regard des éléments précisés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage correspondante et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce administrative afférente à ce dossier.

M. ETCHEGARAY : Merci. Oui, Mme LIOUSSE et Mme HERRERA LANDA.

Mme LIOUSSE : Oui, Monsieur le Maire, merci. Cette délibération porte sur le vote, donc, d'une convention entre trois mairies, Bayonne, Boucau, Tarnos, pour l'aménagement d'une piste cyclable sur la National 10, et plus particulièrement sur la Côte du Moulin, afin de promouvoir la continuité du réseau cyclable entre nos villes, si j'ai bien compris. La Côte du

Moulin accueille aujourd'hui uniquement les voitures et les bus qui ne sont pas en site propre. Quand il y a du trafic, ce qui arrive souvent, les bus sont ralentis, ce qui doit gêner ou empêcher leurs utilisateurs potentiels. Ajouter des pistes cyclables est effectivement possible, compte tenu de la typologie du terrain. Par contre, rassembler voitures, lignes de bus en site propre et vélos n'est pas aujourd'hui possible. Nous aurions préféré, on peut rêver, voir un projet plus ambitieux, qui privilégie le transport collectif par rapport au transport individuel, avec un aménagement pertinent permettant la coexistence des trois types de mobilité. Je vous remercie pour votre attention et nous votons pour.

M. ETCHEGARAY : Pour, d'accord. Oui.

Mme HERRERA LANDA : Nous, nous appelons de tous nos vœux une réunion de la Commission mobilité, qui ne s'est pas réunie depuis un certain temps, voire un temps certain. Parce qu'il y a un usage du vélo, avec des temps comme aujourd'hui un peu moins, mais qui se développe très fortement, et des problèmes de conflit d'usage de l'espace public et de cohabitation entre les piétons, les cyclistes et les autres usagers. Il serait bien que nous puissions en parler, parce que vous devez être saisis très souvent de ce sujet. Merci.

M. ETCHEGARAY : Merci. La réponse de M. CORRÉGÉ. Rapide.

M. CORRÉGÉ : Oui, tout à fait. Mme LIOUSSE, sur la problématique des voies dédiées, des voies en site propre du bus, sur cette partie, déjà, nous sommes aussi en co-maîtrise d'ouvrage avec les deux départements. Il a déjà été très compliqué de mettre tout le monde autour de la table. Nous avons mis tout le monde autour de la table concernant la piste cyclable, et une étude va être menée, une co-maîtrise d'ouvrage. Là, c'est l'étude, on parle bien de l'étude, de ce qui va pouvoir être fait sur cette partie. Les deux départements, les villes de Boucau, Tarnos et Bayonne, sont tout à fait saisies du problème des congestions qu'il peut y avoir au niveau même de l'entrée de la ville de Bayonne, cette étude va donc permettre d'avancer dans ce sens-là. Nous verrons le rendu de l'étude. Concernant la Commission extra-municipale des mobilités, pas de soucis, Madame Herrera, elle est prévue, je l'espère, ce courant du mois de novembre. Elle sera prévue. Elle arrive, donc. Merci.

M. ETCHEGARAY : Oui.

M. DUZERT : J'ai le droit ? Je promets d'être court. C'est bien gentil tout ça, mais le goudron n'est même pas sec, ni la peinture. Nous venons d'y passer un tram'bus de goudronner et vous me sortez une étude ? Pas vous, M. CORRÉGÉ, mais la collectivité, Txik Txak, etc., tout le monde sort une étude aujourd'hui. Le goudron n'est même pas sec. Non mais c'est quoi, cette gabegie financière ? Il faut quand même un peu arrêter. Point barre.

M. ETCHEGARAY : C'est le coup de gueule de fin de soirée. Allez-y.

M. CORRÉGÉ : J'en reviens à ce qui a été dit. Des ouvrages d'art sont présents, vous le savez très bien, M. DUZERT, au bas de la Côte du Moulin. Et il a fallu que les départements, je ne mets pas la faute sur les départements ni sur les autres communes, mais il a fallu du temps pour mettre tout le monde autour de la table. Cela aurait dû être fait avant, je vous rejoins, mais nous allons y arriver et faire quelque chose qui sera bon pour les usagers de tous les modes de déplacement.

M. ETCHEGARAY : Très bien. Votons. Que dites-vous ? Pour. M. BERGÉ, on vote comment chez vous ? Pour, bien sûr. Parfait. Donc tout le monde est pour.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MARCHÉS PUBLICS

60.Travaux d'entretien, d'aménagement et de construction du patrimoine immobilier - Années 2025 à 2028 - groupement de commandes avec le CCAS - Lancement de la consultation aux entreprises et signature des accords-cadres

M. ETCHEGARAY : M. SALANNE, maintenant, rapport 60.

M. SALANNE : Oui, merci Monsieur le Maire. Donc, la prochaine délibération porte sur le groupement de commande avec le CCAS pour les années 2025 et 2028, concernant les travaux d'entretien, d'aménagement et de construction du patrimoine immobilier. Il s'agit du lancement de la consultation aux entreprises et des signatures des accords-cadres. Pour de nombreux travaux d'entretien, de réparation, d'aménagement du patrimoine immobilier, qu'il s'agisse de celui de la Ville ou du CCAS, il est difficile de connaître la périodicité et l'étendue des besoins. Aussi, il est apparu opportun de recourir à des accords-cadres à bons de commande. Leur durée sera d'un an, reconductible trois fois. La Ville de Bayonne et son CCAS ont ainsi décidé de renouveler la mise en œuvre d'un groupement de commande. Dans ce cadre et selon les modalités détaillées en note de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la constitution du groupement de commandes avec le CCAS et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits accords-cadres.

M. ETCHEGARAY : Bon, sur ce rapport, il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre, c'est parfait.

ADOPTE A L'UNANIMITE

61.Prestations de garantie totale, de gestion et de maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'air et de fourniture de chaleur - Avenant n°11 au marché conclu avec la société DALKIA

M. ETCHEGARAY : Le 61, toujours M. SALANNE.

M. SALANNE : Oui, il s'agit de prestations de garantie totale, de gestion et de maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'air et de fourniture de chaleur. Il s'agit de l'avenant numéro 11 au marché conclu avec la société DALKIA. Le 20 novembre 2018, la Ville de Bayonne a conclu avec la société DALKIA un marché pour la gestion technique et la maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire, et de fourniture de chaleur pour ses bâtiments municipaux. Ce marché arrivera à échéance en novembre 2024. La Ville de Bayonne prépare actuellement la procédure pour le renouvellement du marché, mais le nouveau contrat ne sera pas attribué avant l'échéance du contrat actuel. Il est donc nécessaire de prolonger le marché existant jusqu'à la fin de la période de chauffe, soit jusqu'au 10 juin 2025. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation correspondant selon les conditions détaillées en note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci, pas d'abstentions ni de votes contre ? Délibération adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

PATRIMOINE IMMOBILIER

62.Intégration et approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes coordonné par la CAPB sur le volet énergétique du Schéma Directeur Immobilier de la Ville de Bayonne

M. ETCHEGARAY : Mme HARDOUIN-TORRE, rapport 62.

Mme HARDOUIN-TORRE : La Communauté d'agglomération Pays basque (CAPB), coordinatrice de la transition énergétique à l'échelle de son territoire, propose de constituer un groupement de commandes en vue de réaliser un Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE) sur son patrimoine ainsi que sur celui des communes engagées volontairement dans une convention de groupement. Ce groupement vise à mutualiser les besoins à l'échelle du Pays basque, bénéficiant de prestations qualitatives en définissant une stratégie d'accompagnement sur mesure pour ses membres, et mobiliser collectivement des subventions auprès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR). Cette nouvelle démarche mutualisée permettra aussi de créer une dynamique collective favorisant les échanges inter-communes sur la gestion patrimoniale. La Ville de Bayonne ayant déjà réalisé un Schéma Directeur Immobilier (SDI) sur l'ensemble de son patrimoine bâti en 2022, cette mission visera à compléter ce SDI sur le volet Énergétique, le mettre à jour avec les travaux réalisés pour 52 sites identifiés comme prioritaires et réaliser des audits énergétiques sur 25 sites. Dans ce cadre et selon les modalités détaillées en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer avec la CAPB.

M. ETCHEGARAY : Parfait. Pas d'abstentions ni de votes contre ? Délibération adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

63.Participation à l'Appel à Projets (AAP) du Programme ACTEE - Fonds CHENE4 pour la rénovation du parc tertiaire des collectivités

M. ETCHEGARAY : M. LACASSAGNE, vous avez le rapport 63.

Mme HARDOUIN-TORRE : Non, c'est moi, c'est mon dernier. Participation à l'Appel à Projets du programme ACTEE - Fonds CHENE4 pour la rénovation du parc tertiaire des collectivités. La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE + (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique). Celui-ci vise notamment à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique, de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces, le développement des énergies renouvelables et de récupération pour les bâtiments publics. C'est dans ce cadre que la Ville de Bayonne souhaite candidater à l'Appel à projet du Fonds CHENE4 du Programme ACTEE + pour la mise en œuvre de sa stratégie globale de rénovation du parc de bâtiments publics tertiaires. Ainsi selon les modalités détaillées en note explicative de

synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'intérêt de candidater à l'appel à projet correspondant ainsi que le montage et le dépôt du dossier correspondant.

M. ETCHEGARAY : Merci. Sur ce rapport, pas d'abstentions ni de votes contre ? Il est donc adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NUMÉRIQUE

64. Adhésion à la centrale d'achat de « la Fibre 64 »

M. ETCHEGARAY : Nous arrivons au 64, le numérique.

M. ALLEMAN : L'adhésion, donc, à la centrale d'achat de la Fibre 64. Au regard des éléments développés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville à la centrale d'achats créée par La Fibre 64 afin de mieux répondre aux besoins de la Ville en matière de travaux, de services et surtout de fournitures, parce que ça nous permet de mutualiser les achats et d'avoir effectivement des fournitures numériques économes et moins chères.

Le coût annuel de cette adhésion est de 200 € par an.

M. ETCHEGARAY : Très bien. Pas d'abstentions ni de votes contre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POLITIQUE DE LA VILLE

65. Appel à projet 2024 du GIP-DSU de Bayonne - Attribution de subventions par la Ville

M. ETCHEGARAY : Mme LARRÉ, le rapport 65.

Mme LARRÉ : Merci M. le maire. Il s'agit donc de l'appel à projet 2024 du GIP-DSU de Bayonne, l'attribution de subventions par la Ville. Dans le cadre du Contrat de ville Bayonne-Pays basque 2024-2030, Engagements quartiers 2030, le GIP-DSU a lancé un appel à projets, ayant pour cible les quartiers prioritaires, Hauts-de-Sainte-Croix-Mounédé et Maubec-Citadelle et devant bénéficier directement aux habitants de ces quartiers en 2024. La Ville se propose de cofinancer certains projets sur les crédits spécifiques Politique de la Ville pour un montant total de 9 400 €. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions telles que décrites en note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. M. ABADIE ?

M. ABADIE : C'est bien la 65 ?

M. ETCHEGARAY : C'est la 65.

M. ABADIE : Galdera bat. Une question, est-ce qu'on pourrait recevoir, comme promis au dernier conseil municipal du 17 juillet, le bilan du contrat de ville précédent ? Vous nous

l'aviez dit, par l'intermédiaire de M. MILLET-BARBÉ, il ne semble pas qu'on l'ait reçu. C'est le bilan du dernier conseil, du dernier contrat de ville. Milesker.

M. ETCHEGARAY : Oui, c'est l'agglomération, vous le savez, mais peu importe. On va vous le communiquer. On le note, s'il vous plaît, et on l'adresse. Pas d'abstention ni de votes contre en dehors de cela, c'est bien compris ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

66. Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques pour l'adhésion de la ville à l'offre de service mobilité

M. ETCHEGARAY : Mme DURRUTY, pour le rapport 66.

Mme DURRUTY : Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques pour l'adhésion de la ville à l'offre de service mobilité. Conformément à la réglementation en vigueur, chaque employeur public est tenu de proposer des dispositifs de formation et d'accompagnement pour favoriser l'évolution professionnelle des agents. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques a mis en place une offre de service en complément des moyens mis à disposition par la Ville de Bayonne. Cet accompagnement porte en particulier sur la réalisation de bilans de compétences ou encore de tests de reclassement. Il est dans ce cadre demandé au Conseil municipal d'adhérer à l'offre de service mobilité du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante, jointe à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Pas d'abstentions ni de votes contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

67. Modification du tableau des effectifs

M. ETCHEGARAY : Encore Mme DURRUTY, modification du tableau des effectifs.

Mme DURRUTY : Il est demandé à notre Conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs, telle que détaillée en note explicative de synthèse, qui comprend la création de 13 postes et la suppression de 40 postes.

M. ETCHEGARAY : Oui, M. ABADIE.

M. ABADIE : *Milesker*. Nous profitons de cette délibération pour avoir une pensée auprès des agents qui ont quitté cette belle collectivité, en allant vers d'autres horizons, comme Cyril DUBREUIL, qui a été directeur général adjoint quelques temps ici, et Annie IDIART, qui est partie aussi, sans tambour ni trompette, à la retraite au bout de 43 ans de bons et loyaux services à la direction du cabinet du maire. Enfin, il faudrait plutôt dire des maires puisqu'elle a débuté en lien avec Henri et Jean GRENET. Donc *milesker anitz* Annie Idiart puis bonne vie nouvelle à eux deux. Je compléterai en disant que nous avons justement, à de très nombreuses

reprises, demandé la tenue d'un conseil privé thématique, à vous Mme DURRUTY, ou d'une commission élargie portant sur le thème des ressources humaines, du personnel. Engagement avait été pris d'organiser cette réunion, or à notre connaissance nous restons dans l'attente de cette convocation. Nous demandons que ce temps d'échange sur un sujet central pour notre collectivité, qui connaît des difficultés de divers ordres, on l'a vu récemment par l'actualité locale, en particulier dans certains services, soit organisée au plus tard au mois de janvier 2025 et que la convocation nous soit adressée le plus en amont possible afin que le plus grand nombre de conseillers puissent y participer. Nous vous en remercions.

M. ETCHEGARAY : Vous pouvez résumer ce que vous vouliez dire ? Parce que pour le coup, vous avez été un peu vite.

M. ABADIE : C'est pour ça que j'ai interpellé Mme DURRUTY.

Mme DURRUTY : Ça nous avions compris, jusqu'à présent, je reconnais encore mon nom.

M. ABADIE : Nous avons convenu, me semble-t-il y a quelques temps...

Mme DURRUTY : Non, alors je vais essayer de répondre. J'ai surtout répondu à la sollicitation d'Henri ETCHETO, au moins à deux reprises, c'est vrai, mais nous avons, sur l'évolution des effectifs, amené cette réponse lors d'une commission. Les commissions thématiques sont « ressources humaines », « finances » et « numérique ». Donc c'est vrai que pour ceux qui participent à ces commissions, il y a des informations qui sont chaque fois détaillées sur les ressources humaines. Je crois que M. BERGÉ, par exemple, y participe régulièrement, M. DUZERT aussi, et je crois que dès lors qu'il y a des questionnements, même hors ordre du jour, nous les traitons sans difficulté. Donc, s'il y a une demande particulière, il faudrait que vous la reformuliez, parce que cette sollicitation-là ne correspond, pour moi, à aucun souvenir que je peux avoir. Et je vais dire qu'en général, j'ai plutôt la mémoire active sur ces sujets-là.

Mme HERRERA LANDA : Nous, on l'a entendu. Il y a eu un engagement. Un jour, vous sortiez d'une réunion, vous aviez un diaporama que vous nous aviez montré en nous disant que vous aviez beaucoup travaillé cet après-midi-là, toute la journée, etc. Ce journal vous nous l'aviez dit, donc comme après ce n'est pas revenu, nous l'avons redemandé. Et voilà, donc jamais deux sans trois.

Mme DURRUTY : Mais je ne sais pas sur quelle thématique, parce que les RH, objectivement, c'est un sujet excessivement large.

Mme HERRERA LANDA : Nous proposerons un ordre du jour, si vous voulez.

Mme DURRUTY : Donc si vous voulez qu'on tienne un séminaire de plusieurs semaines, on peut le faire, mais je ne sais pas... Soit il s'agit... Non mais je ne sais pas sur quel thème, précisément, vous souhaitez que nous puissions faire un Conseil municipal.

M. ETCHEGARAY : Nous n'allons pas le faire là, donc formalisez votre demande.

Mme HERRERA LANDA : Nous allons faire une demande officielle.

Mme DURRUTY : Oui, mais en précisant le cadre des sujets sur lesquels vous souhaitez avoir des explications, parce que jusque-là je pensais être à jour des sollicitations des uns et des autres. Donc il doit y avoir un petit sujet restant.

M. ETCHEGARAY : La demande va être formalisée. Madame, vous formalisez la demande et nous allons y répondre pour être parfaitement clairs. Maintenant, je fais voter la délibération sur les ressources humaines, la modification du tableau des effectifs. Non-participation au vote, non-participation au vote, et vous non plus, vous ne participez pas au vote, c'est logique. La délibération est adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participations au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

STATIONNEMENT

68. Redevances de stationnement - Exonération du CCAS

M. ETCHEGARAY : M. CORRÉGÉ.

M. CORRÉGÉ : Oui, Monsieur le Maire. 68, redevances de stationnement, exonération du CCAS. Au regard des éléments développés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal de décider l'exonération permanente du CCAS des redevances de stationnement dues à la Ville dans le cadre des interventions du service des aides à domicile.

M. ETCHEGARAY : Merci. Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? Il n'y en a pas. Délibération adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE

SOLIDARITÉS

69. Programme d'activités « génération séniors » - Recours à trois intervenants

M. ETCHEGARAY : Rapport 69, c'est le programme d'activités séniors, le recours à trois intervenants, Mme LAUQUÉ.

Mme LAUQUÉ : Dans le cadre de sa programmation d'activités culturelles et de loisirs, le service Génération séniors propose des cours d'espagnol, d'anglais et de basque, à raison de deux à quatre cours hebdomadaires d'1h30. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter trois vacataires, afin de dispenser les cours correspondants qui seront rémunérés sur la base d'un forfait de 75 € nets par cours d'1h30. Les cours ont commencé en septembre.

M. ETCHEGARAY : Bien. Pas d'abstentions au de votes contre. Délibération adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE

SPORTS

70. Stade Jean Dauger - Modification n° 4 du bail emphytéotique administratif conclu avec la SASP Aviron bayonnais rugby pro

M. ETCHEGARAY : On arrive aux deux derniers rapports, M. LAIGUILLON, rapport 70.

M. LAIGUILLON : Un rapport qui n'est pas clivant, Stade Jean Dauger, modification numéro 4 du bail emphytéotique administratif conclu avec la SASP Aviron bayonnais rugby pro. Il est nécessaire de modifier le bail emphytéotique conclu le 23 septembre 2020, au profit de la SASP Aviron bayonnais rugby pro, s'agissant de la redevance et notamment la part variable de celle-ci. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la modification numéro 4 du bail emphytéotique administratif conclu avec la SASP Aviron bayonnais rugby pro, dans les conditions détaillées en note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à intervenir, ainsi que tout document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci pour la présentation de ce rapport. Y a-t-il des questions sur le rapport 70 ? Oui, Mme HERRERA LANDA.

M. ETCHEGARAY : Vous adorez la technique.

Mme HERRERA LANDA : Alors la lecture attentive de la note, éditée le 17 mai par la direction de l'immobilier de l'État, que je tiens à votre disposition, en réponse aux questions des Pôles d'évaluation régionaux amenés à instruire les demandes d'estimation des redevances dues par les clubs professionnels de rugby et de football aux collectivités locales, est très instructive. Car elle permet de comprendre qu'au-delà des propositions sur les modes de calcul de la part fixe et de la part variable, l'État considère, on peut considérer que c'est pratiquement sa doctrine, qu'il faut tenir compte des contextes locaux, premier élément. Deuxième élément, qu'il faut éviter de mettre en œuvre un dispositif, et c'est là que ça prend toute sa saveur, susceptible de fragiliser le modèle économique des sociétés sportives. Il propose, à ce titre, quels que soient les modes de calcul, un plafonnement global de la redevance, compris entre 8 et 10 % du chiffre d'affaires total du club, hors produits issus des mutations des joueurs. Vous aurez compris qu'entre un calcul objectif de la redevance permettant une recette publique, il y a des dépenses effectivement engagées par les collectivités pour réaliser des infrastructures, et le fragile économique financier du système sportif professionnel, l'État a tranché en faveur de ce dernier. Dont acte, pour notre part, nous préférons nous abstenir sur ce sujet.

M. ETCHEGARAY : Abstention.

M. DUZERT : Oui, je vais essayer de faire aussi court. Je vais le dire avec humour, vous êtes en train de détricoter un bail que nous avons quand même approuvé sur certains contenus. À l'heure actuelle, plus l'Aviron délocalisera, moins il va payer. C'est quand même un peu ça qui rentrera de moins dans les caisses de la Ville, donc c'est quand même un peu chagrinant. C'est quelque chose que nous avons porté, en plus, je reviens sur l'ancienne histoire de bail pour l'aviron, du temps de Jean GRENET, il me semble, dans les anciennes salles pour des regards là-dessus. Ce regard favorable que nous avons, nous le gardons, mais aujourd'hui nous voterons contre parce que vous êtes vraiment en train de nous détricoter ce bail. La conclusion, c'est que plus ils gagnent, moins ils paient.

Mme HERRERA LANDA : Oui, avec la bénédiction de l'État.

M. ETCHEGARAY : Vous faites beaucoup d'humour sur un sujet qui est quand même sérieux, sur un club auquel vous êtes attaché, je le pense, et vous en faites la preuve au nombre de fois où je vous vois venir soutenir cette équipe de rugby.

M. DUZERT : Et je paie mon abonnement deux fois, avec les impôts pour l'autre partie.

M. ETCHEGARAY : Mais je vais vous dire une chose, je ne remets pas en cause cela, mais je suis en train de vous dire simplement que... Non, mais écoutez, vous dites « c'est trop technique, on s'abstient ». Moi, je vous dis simplement que ce qui est proposé est conforme. Je le dis, conforme. Vous l'avez dit tout à l'heure, dans une certaine mesure, une instruction ministérielle est venue, d'une manière précise, je suis sûr que vous l'avez, elle est du 17 mai 2022, définir les modalités de fixation des redevances d'occupation des stades, des clubs résidents professionnels de football et de rugby. Pour nous, c'est le sujet du rugby. Et nous dire exactement quels sont les critères qui doivent être mis en place pour pouvoir effectivement fixer le montant de la redevance. Un des éléments majeurs qui permet de fixer cette redevance, on le comprendra assez facilement, c'est ce qu'est la participation des uns et des autres à l'investissement. Et spécialement, la vérification de ce que sont les financements publics, tout confondu, d'où qu'ils viennent, 17 %, et ce que sont les financements privés, c'est-à-dire les emprunts qui sont contractés par ce club qui est une société, 83 %. Alors on peut faire semblant de ne pas vouloir comprendre ce que ça veut dire. 83 %, 17 %, c'est une règle de 3. On n'a pas besoin de suivre les cours de sciences économiques de M. BERGÉ pour comprendre ce que je viens de vous dire, on le comprend assez facilement. Et c'est exactement ce que nous avons mis en œuvre ici, pour les éléments de la délibération que vous avez sous les yeux. Maintenant, libre à chacun, évidemment, de considérer qu'il ne faut pas voter cette délibération, ou qu'il faut la voter, enfin bon, voilà. En tout cas nous sommes clairs là-dessus, je voulais le dire parce que j'ai le sentiment qu'il y avait quelque chose de sournois dans tout cela. Non, les choses sont claires. Je commence par demander les non-participations au vote, parce qu'il faut que je sache où nous en sommes. Contre, voilà. Donc, contre. Vous, Mme BENSOUSSAN ? Elle ne participe pas au vote. Vous, vous votez contre. Vous, vous l'avez dit tout à l'heure, non-participation au vote. S'agissant de M. ESTEBAN ? Attention, les actionnaires doivent savoir qu'ils ne peuvent pas participer au vote. Donc, vous avez les deux actionnaires, Mme DURRUTY et Mme MEYZENC. La délibération est donc adoptée. Mais c'est bien, parce que ce n'était pas très long.

ADOPTE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Votes contre : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH,
Mme BROCARD (avec mandat) Non-participation au vote : 6, Mme DURRUTY,
Mme MEYZENC, Mme BENSOUSSAN, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

71. Transport de supporters de l'Aviron Bayonnais Rugby Pro - Attribution d'une subvention exceptionnelle

M. ETCHEGARAY : La 71, M. LAIGUILLON.

M. LAIGUILLON : Transport de supporters de l'Aviron Bayonnais Rugby Pro, attribution d'une subvention exceptionnelle. L'Aviron Bayonnais Rugby Pro a pris l'initiative d'organiser le 12 octobre dernier la rencontre de TOP 14 contre la Rochelle au stade d'Anoeta à Saint-Sébastien. Fidèle à son engagement en faveur du sport et du rugby en particulier, la Ville de Bayonne a

souhaité soutenir cet événement via l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 20 000 € destinée à financer le transport en autocar des supporters. Au regard des éléments précisés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de la subvention correspondante.

M. ETCHEGARAY : Allez-y, M. ABADIE.

M. ABADIE : L'ordre thématique fait que c'est le sport en dernier, et comme il y a deux piliers, paraît-il, dans cette ville, c'est les fêtes de Bayonne et l'Aviron Bayonnais Rugby Pro, je ne vais pas m'en passer, d'autant que l'année dernière, j'étais intervenu sur ce sujet.

M. ETCHEGARAY : Oui, allez-y.

M. ABADIE : L'année dernière, c'était au Conseil municipal d'avril 2023, déjà à l'époque, une subvention exceptionnelle de 15 000 euros pour le Rugby Pro, c'est venu subrepticement se glisser dans le lot des subventions attribuées à l'ensemble des associations.

M. ETCHEGARAY : Subrepticement, il n'y a rien de plus public que les délibérations du Conseil.

M. ABADIE : Pas tout à fait. Subventions pour les associations qui, pour la plupart d'entre elles, stagnaient. Nous étions, dans notre groupe, les seuls à nous émouvoir de l'indécence de cette attribution qui concernait, comme chaque année, comme cette année, je cite, « la prise en charge du coût du transport d'une vingtaine de bus affrétés par l'entreprise privée de spectacles sportifs », afin de permettre à un millier de supporters, l'année dernière, c'était sur une trentaine de milliers de supporters de l'Aviron, c'était contre Pau, d'aller gratuitement en villégiature à Donosti, lors du dernier match Bayonne-Pau, le 25 mars dernier. Cette minorité de supporters, dont nombre d'entre eux n'habitaient d'ailleurs pas Bayonne, auront eu bien raison d'en profiter. C'est ce que j'avais dit l'année dernière. Les autres, la grande majorité, auront payé le déplacement, dont une majorité d'abonnés. Ohizko urteko diru laguntzatik haratago, normala iduritzen ote zauzue donostiarako hogoi bat autobusen garraio gastuak ordentzea azken momentuko eta ez ohizko diru laguntza batekin. Je répète en basque ce que je viens de dire. Cela, c'était l'essentiel de notre intervention l'an passé. Nous n'avons eu, lors de ce conseil, aucune réponse à notre question finale. Pourquoi avoir, Monsieur le Maire, validé cette opération ? C'est quand même extraordinaire que cette entreprise prenne l'initiative d'une délocalisation, en cachant le bénéfice de l'opération financière. Nous parlons de près d'un million d'euros de bénéfices, quand le stade d'Anoeta est quasi plein. C'est ce qui s'était passé contre Pau. Elle commande des bus pour une minorité de supporters et demande d'être remboursée de ses frais par de l'argent public. On marche sur la tête. Nous pensions alors que vous aviez réalisé que c'était une sottise dépense, à ne plus rééditer. Eh bien, non. Vous la réitérez avec 5 000 euros supplémentaires, qui plus est. Pour nous, c'est affligeant. Goñtez-moi cette farce, disait le poète. Attribuer une telle subvention nous paraît d'autant plus injuste que lorsque nous nous étions étonnés, ici même, du fait que les deux équipes féminines de rugby et de handball bayonnaise, évoluant en division nationale, ne bénéficient pas, au titre d'une accession en division supérieure, d'une aide pérenne supplémentaire, vous nous aviez alors répondu que vous n'aviez pas les moyens de mobiliser davantage que la subvention habituelle. Ce refus renouvelé, l'absence d'approfondissement de la piste financement aggro, que vous aviez présenté comme une solution, témoignent de vos choix politiques qui ne vont pas, selon nous, dans le sens d'un soutien durable aux équipes sportives féminines de haut niveau. Lors d'un précédent conseil, vous vous êtes engagé à rencontrer le président de l'AB Rugby Pro, qui, soit dit en passant, ne rate pas une occasion de s'afficher avec vos amis politiques lors de soirées électorales gagnantes. Ce qui, selon nous, n'est pas sa place. Vous

deviez l'interroger, notamment sur la mise en place de tarifs sociaux, le retour à des pesages pour un public à revenus modestes, un tarif réduit pour les résidents bayonnais, à l'instar des prix d'entrée pour les piscines bayonnaises, puisque le Rugby Pro bénéficie d'une subvention encore conséquente de la part de la Ville. Avez-vous pu lui en toucher deux mots ? *Milesker*.

M. ETCHEGARAY : Je vais vous faire un courrier, parce qu'il est un peu tard, pour vous répondre à cette question, et je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui est pour ? Qui s'abstient ?

M. ABADIE : Vous pourriez me répondre, Monsieur le Maire, je ne suis pas responsable des 72 points à l'ordre du jour. Si nous faisons 8 conseils municipaux par an, on allègerait le nombre de délibérations.

M. ETCHEGARAY : J'assume complètement le fait d'avoir mis en délibération de ce Conseil municipal cette délibération, je l'assume complètement. Il n'y a pas une délibération que je n'assume pas. Donc vous avez le droit d'être contre, vous avez expliqué pourquoi vous étiez contre. Voilà, le débat est clos.

Vous n'avez pas compris les votes, moi non plus. Alors, qui ? Qu'est-ce que vous faites, Mme BENSOUSSAN ? Vous votez quoi ? Vous votez oui. Donc, vous votez pour. Pour. Vous votez contre. La majorité vote pour, la délibération est adoptée.

ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Votes contre : 3, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE ; Non-participations au vote : 2, Mme DURRUTY, Mme MEYZENC

72.Actualisation des tarifs d'accès aux établissements aquatiques applicables au 1er janvier 2025

M. ETCHEGARAY : Il y a un rapport 72, je suis désolé. C'est l'actualisation des tarifs. Non, mais... Non, allez.

M. LAIGUILLON : Actualisation des tarifs d'accès aux établissements aquatiques, applicables au 1er janvier 2025 Les tarifs d'accès aux établissements aquatiques ont été fixés par délibération en date du 1er juillet 2021. Au regard de l'évolution des charges d'exploitation de ces équipements et des services offerts aux usagers, il apparaît nécessaire d'actualiser les tarifs en vigueur. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver ces nouveaux tarifs présentés dans les tableaux annexés à la note explicative de synthèse.

Mme HERRERA LANDA : On avait prévu.

M. ETCHEGARAY : Vous n'avez pas envie d'aller boire un verre ? Allez-y.

Mme HERRERA LANDA : Si, mais j'ai envie, quand même, de tenir mes engagements d'élue, même minoritaire. La minorité n'est pas silencieuse. Vous proposez donc une augmentation du tarif des piscines au 1er janvier 2025. Augmentation comprise entre 5 et 30 %, quand même. Et légitimez cette dernière par une augmentation des charges. Certes, nous ne rentrons pas dans les détails d'un commentaire des tarifs, mais plusieurs sujets nous questionnent. En premier lieu, la période choisie pour cette augmentation, qui constitue un très mauvais signal et intervient au moment où la notion d'héritage des Jeux Olympiques est omniprésente sur la

nécessité de développer la pratique sportive des Français, et où deux dernières enquêtes sont particulièrement inquiétantes. La première porte sur l'isolement des jeunes, pas des très jeunes, des jeunes adultes et des adolescents. Une deuxième enquête porte sur le développement inédit en France du surpoids et de l'obésité, qui ont des conséquences très importantes du point de vue personnel et sociétal. Restez concentrés s'il vous plaît, sinon, on inverse, on met le sport au tout début, ce n'est pas moins important qu'autre chose.

M. ETCHEGARAY : Non, nous vous écoutons. Je demande le silence et vous poursuivez.

Mme HERRERA LANDA : En second lieu, cette augmentation nous a été présentée en commission sans aucune analyse des chiffres, de la fréquentation de la piscine par type de public, y compris les bénéficiaires de la carte Déclic, et des conséquences de l'augmentation par type de public en fonction des fréquentations. En fait, on nous a donc présenté une augmentation sans qu'elle puisse être justifiée par des équilibres. En dernier lieu, la détermination des tarifs nous a été présentée selon le principe d'une attractivité maintenue des piscines de Bayonne, par comparaison avec les tarifs des piscines d'Anglet et de Biarritz, qui ne sont pas tout à fait les mêmes que Bayonne, mais aussi avec Saint-Jean-de-Luz, Dax et Saint-Geours-de-Mareme, Aygueblue, qui sont exploités sous la forme d'une délégation de services publics, éloignées de Bayonne géographiquement et assez éloignées aussi en matière de typologie des publics. Nous aurions préféré, plutôt qu'une augmentation, qu'une analyse soit faite des dispositifs, tarifs, activités pouvant conduire les publics de tous âges et de toutes conditions à fréquenter la piscine, et qu'une campagne de communication municipale soit menée à ce sujet. L'augmentation de la fréquentation est aussi un moyen d'augmenter les recettes, mais c'est surtout un moyen d'amplifier la vocation sociale et par là même publique de l'équipement, conformément au choix fait par la ville. C'est un choix courageux, de conserver en direct la gestion de ces équipements. Nous vous remercions de votre attention, soutenue jusqu'au bout.

M. ETCHEGARAY : Ah, écoutez-moi, je vous ai écouté. Oui, il faut répondre.

M. LAIGUILLON : Vous parlez des JO, nous avons quand même une volonté politique de donner beaucoup de gratuités aux équipements sportifs et, bien sûr, aux personnes qui y vont. Vous dites qu'il faut montrer un engagement politique, pour toutes les associations, c'est gratuit. Une piscine pour les écoles, c'est gratuit. Pour la carte Déclic, nous avons créé une carte Déclic pour tous les pratiquants, d'une entrée simple jusqu'à un forfait mensuel, jusqu'à un forfait annuel. Donc les augmentations, 5 %, c'est peut-être sur la carte Déclic et encore, de 5 à 30 %. Parce que là où nous avons augmenté le plus, c'était quand des privés qui voulaient rentrer sur les piscines. Nous avons donc créé une carte Déclic pour tous les forfaits existants. Une gratuité pour les écoles, une gratuité pour les associations, et dans les associations, il y a des Bayonnais et des Bayonnaises qui ont la carte Déclic. Donc c'est encore moins cher. Vous dire que dans la région, nous faisons partie des 4 villes où l'on pratique le mieux la piscine, où l'on offre une qualité impressionnante. Nous avons aussi des éducateurs qui sont formés et qui apportent un grand élan à la qualité. Nous avons regardé ce qu'il se passait dans les alentours, pas que dans les Landes, nous vous l'avons montré. En comparant ce qui est comparable, la piscine des Hauts-de-Sainte-Croix est 30 à 40 % moins chère. Nous vous avons montré ce qui se fait dans les Landes et au Pays Basque. Après, Vous nous dites ensuite qu'il faut voir l'augmentation par rapport à la carte Déclic. La répercussion, nous la saurons l'année prochaine. L'année prochaine, donc, nous vous ferons un petit bilan de ce qui s'est passé, de cette augmentation, si cela réduit ou pas. On ne peut pas faire de prévisions comme ça, à la jetée. Nous pourrons faire une autre commission Sport, justement, pour voir si l'augmentation a pu... Je vous ai laissé parler, merci de me laisser parler. Merci de me laisser finir là-dessus, parce que nous vous avons écoutée. Permettez-moi de vous dire la même

chose, de nous écouter jusqu'à la fin. C'est le respect. Nous pourrions donc faire une commission Sport, à la fin, pour voir si l'augmentation des tarifs a induit sur la carte Déclic ou pas. Voilà, je pense avoir assez répondu.

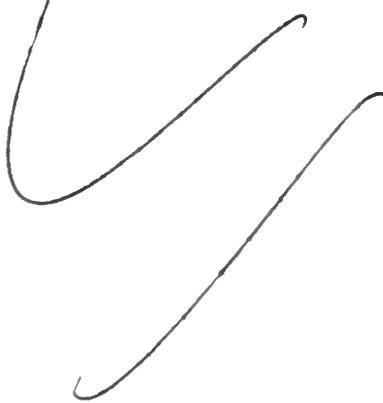
M. ETCHEGARAY : C'était très clair, mon cher collègue. Nous votons. Alors, vous votez pour, Madame ? Pour, bien sûr. Pour, pour. Vous votez contre, vous l'avez expliqué. Et que fait M. ESTEBAN ? Pour. Et Mme BENSOUSSAN ? Pour.

ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Votes contre : 3, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bayonne dans le délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois valant décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Pau - 50 cours Lyautey, CS 50543, 64010 Pau cedex – ou via la plateforme Télérecours citoyen dans un délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent et sont publiées dans leur intégralité au recueil des actes administratifs.

Le Président,
Jean-René Etchegaray
Maire de Bayonne



Le secrétaire
Etienne Boutonnet Loustau
Conseiller municipal

